



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

18176-F

Distr.
LIMITÉE
PPD.115
27 avril 1989
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**SÉRIE D'ÉTUDES
SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

MAURITANIE

Réorientation et rénovation industrielles

Etablie par
le Service des études par région et par pays

Ce document est la traduction d'un texte qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'ONUDI.

Les opinions et observations formulées dans la présente étude ne reflètent pas nécessairement les vues du Gouvernement de la Mauritanie ni n'engagent officiellement l'ONUDI à une suite quelconque.

**SÉRIE D'ÉTUDES
SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

MAURITANIE

Réorientation et rénovation industrielles

PREFACE

Cette série d'études du développement industriel dans les pays en développement s'inscrit dans le cadre des études par pays de l'ONUDI effectuées par le Service des études par région et par pays.

Les études consistent en un exposé et une brève analyse du secteur industriel de chaque pays. Elles ont pour objet : de fournir des renseignements aux services compétents de l'ONUDI et à d'autres institutions internationales de même qu'à des organismes de pays développés dont la vocation est de fournir une assistance technique à l'industrie; de servir de référence aux institutions financières, aux entreprises industrielles publiques et privées et aux instituts d'études économiques des pays tant développés qu'en développement; et de procurer une source d'informations utile et commode aux dirigeants des pays en développement. Il ne s'agit pas d'enquêtes industrielles approfondies. Portant exclusivement sur l'industrie, ces études présentent sous forme condensée des renseignements et analyses sur l'ensemble du mouvement du développement industriel dans les pays considérés.

Elles s'appuient essentiellement sur l'information et la documentation réunies au siège de l'ONUDI à partir de publications statistiques nationales et internationales, ainsi que sur les éléments figurant dans la base de données de l'ONUDI. Les données nationales sur le secteur industriel sont d'ordinaire incomplètes et gênent par là la présentation de renseignements à jour sur les tendances par branche manufacturière. Pour seconder les efforts actuellement déployés par l'ONUDI en vue d'améliorer la base de données et suivre régulièrement les progrès et les changements intervenus dans l'industrie, on s'attend que les autorités et institutions nationales compétentes des pays respectifs ainsi que d'autres lecteurs des présentes études communiquent à l'ONUDI des observations, suggestions et informations pertinentes, ce qui l'aiderait dans une large mesure à les mettre à jour.

La présente étude a été élaborée avec le concours de M. Adrien Fozzard, consultant de l'ONUDI. Elle se compose de deux parties assez distinctes. Les chapitres 1 et 2 ont un caractère analytique et donnent une vue d'ensemble succincte de l'économie du pays ainsi que de son secteur manufacturier; vient ensuite une étude plus approfondie de la structure et du développement des industries manufacturières, s'attachant aux problèmes et perspectives de certaines branches. Le chapitre 3 analyse à cet égard un choix d'entreprises. Le chapitre 4 énumère les mesures concernant le développement industriel et renseigne sur les principales institutions officielles et autres qui s'en occupent. Le chapitre 5 examine les ressources d'industrialisation de la Mauritanie et indique les domaines essentiels exigeant une assistance technique multilatérale.

Il convient de relever que ces études ne constituent nullement des prises de position officielles des gouvernements concernant leurs intentions ou leur politique. Les opinions et observations qui y sont formulées ne reflètent pas nécessairement les leurs.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INDICATEURS FONDAMENTAUX	vi
SOMMAIRE	xi
1. L'ECONOMIE DE LA MAURITANIE	1
1.1 Tendances économiques récentes	1
1.2 Structure économique	3
1.3 Panorama du secteur manufacturier	9
2. STRUCTURE ET ACTIVITES DU SECTEUR MANUFACTURIER	13
2.1 Croissance et mutation de structure	13
2.2 Résultats et rendement	15
2.3 Exportations et importations d'articles manufacturés	20
2.4 Régime de la propriété et des investissements	23
2.5 Taille et répartition géographique des entreprises manufacturières	26
3. PROBLEMES ET PERSPECTIVES PAR BRANCHE	27
3.1 Aliments et boissons	27
3.2 L'industrie du poisson	30
3.3 Textiles, habillement et cuir	32
3.4 Bois et ouvrages en bois	34
3.5 Papier et articles en papier	34
3.6 Produits minéraux ou métalliques	34
3.7 Industrie et produits chimiques	36
3.8 L'industrie métallurgique de base	38
3.9 Ouvrages en métaux	39
4. POLITIQUES, PLANS ET INSTITUTIONS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	41
4.1 Objectifs et environnement de la politique industrielle	41
4.2 Le Code des investissements de 1979	43
4.3 Vers une restructuration et une rénovation industrielles	46
4.4 Cadre institutionnel du développement industriel	50
4.5 Infrastructure financière	51
5. RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	56
5.1 Ressources humaines	56
5.2 Ressources agricoles	60
5.3 Ressources halieutiques	53
5.4 Ressources minières	65
5.5 Ressources hydriques	68
5.6 Ressources énergétiques	69
5.7 Infrastructure	72
5.8 Parcs industriels	73
5.9 Le rôle de l'assistance technique à l'industrie	74

		<u>Page</u>
ANNEXE A	TABLEAUX STATISTIQUES	77
ANNEXE B	PROJETS DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ONUDI ACHEVES, EN COURS OU APPROUVES	81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Répartition du PIB, par secteur d'origine, 1984-1986	5
Tableau 2.1	Répartition de la VAM par branche du secteur manufacturier, 1984	14
Tableau 2.2	Entreprises du secteur inorganisé, Nouakchott, 1986	15
Tableau 2.3	Résultats de certaines sociétés, chiffre d'affaires, bénéfices, valeur ajoutée manufacturière et économie de devises étrangères (1985-1987)	16
Tableau 2.4	Taux d'utilisation de la capacité des usines de poisson (estimation), 1984-1985	18
Tableau 2.5	Protection douanière (nominale) des articles manufacturés en Mauritanie, 1984	21
Tableau 2.6	Composition des importations, 1985-1986	22
Tableau 2.7	Répartition de la propriété de certaines entreprises privées et d'économie mixte, 1985-1987	25
Tableau 4.1	Répartition des investissements publics effectifs et prévus, 1976-1988	41
Tableau 4.2	Répartition par secteur des crédits accordés par les banques, janvier 1987	52
Tableau 4.3	Répartition des prêts consentis par le Fonds national de développement, 1986	54
Tableau 4.4	Répartition des prêts du FIRVA, 1986	54
Tableau 5.1	Main-d'oeuvre, 1965-1990	56
Tableau 5.2	Estimation du cheptel, 1968-1986	61
Tableau 5.3	Production des principales cultures, 1981-1988	62
Tableau 5.4	Exportations de poisson par catégorie, 1980-1986	63
Tableau 5.5	Production et exportations de minerai de fer, 1974-1987	66
Tableau 5.6	Production et exportations de gypse et de plâtre, 1985-1987	68
Tableau 5.7	Alimentation en eau des grands centres urbains, 1985-1987	69
Tableau 5.8	Production d'électricité dans les grands centres urbains, 1985-1987	71

	<u>Page</u>	
Tableau A-1	Entreprises manufacturières occupant plus de 20 personnes en 1980	78
Tableau A-2	Effectif des entreprises industrielles et artisanales en 1980	79
Tableau A-3	Répartition géographique des entreprises industrielles par taille en 1980	79
Tableau A-4	Investissements publics prévus dans le secteur industriel par le troisième Plan de développement, 1976-1980	80
Tableau A-5	Répartition de la population urbaine et rurale, 1964-1987	80

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, les tableaux statistiques du présent volume reprennent les classifications régionales, industrielles et commerciales ainsi que les symboles figurant dans l'Annuaire statistique des Nations Unies.

Les dates séparées par une barre transversale (par exemple 1984/85) désignent une campagne agricole ou un exercice financier. Les dates jointes par un trait d'union (par exemple 1984-1985) délimitent une période donnée, y compris la première et la dernière année.

Sauf indication contraire, le terme "dollar" (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Les pourcentages étant arrondis, leur total ne donne pas toujours 100.

Dans les tableaux :

Trois points (...) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément;

Le tiret (-) indique que le montant est nul ou négligeable.

Les sigles suivants ont été utilisés dans le présent document :

AID	Association internationale de développement
CE	Communauté européenne
CEEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CITI	Classification internationale des types par industrie de toutes les branches d'activité économique
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECU	Unité monétaire européenne
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
FND	Fonds national de développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OM	Ouguiya mauritanien
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissement prioritaire
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PREF	Programme de relèvement économique et financier
VAM	Valeur ajoutée manufacturière

INDICATEURS FONDAMENTAUX I

L'économie

PIB (prix courants du marché, 1986) :	OM 59 930 millions				
Population (estimation de 1987 fondée sur le recensement de 1986) :	1,83 million				
Main-d'oeuvre (1985) :	485 000				
PNB <u>par habitant</u> (1986) :	\$ 420				
Taux annuel de croissance du PIB (pourcentage) :	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
	9,6	2,1	-3,6	-5,3	-3,8
	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u> a/		
	2,8	3,8	2,5		
PIB par secteur d'origine (pourcentage)	<u>1984</u>	<u>1986</u>			
Elevage :	20,6	20,3			
Agriculture et sylviculture :	2,4	4,7			
Pêche et traitement du poisson :	9,6	10,3			
Mines :	16,4	14,6			
Industries manufacturières b/ :	3,8	4,0			
Bâtiment :	7,4	7,0			
Services et divers :	39,4	39,1			
Taux annuel d'inflation (prix à la consommation à Nouakchott)	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
(en pourcentage)	10,7	19,1	11,9	1,6	7,0
	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>		
	10,5	8,0	4,1		
Taux de change (fin de la période) (Ouguiya pour 1 \$)	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
	40,03	49,84	52,96	57,03	67,29
	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u> (sept.)	
	77,07	74,08	71,60	78,92	

a/ Estimation de l'ONUDI.

b/ Sans le traitement du poisson, mais avec l'électricité et l'eau.

INDICATEURS FONDAMENTAUX 2

Ressources

Cultures vivrières (1987) (milliers de tonnes)	:	Millet et sorgho (93,1), riz paddy (19,8), niébé (4,6), maïs (2,9), blé et orge (4,6), dates (4,5) <u>a/</u>
Cheptel (1987) (milliers de têtes)	:	Bovins (1 200), moutons et chèvres (7 200), chameaux (820)
Minéraux (1987) (milliers de tonnes)	:	Minerai de fer (9 108), gypse (19 402)

a/ 1986.

INDICATEURS FONDAMENTAUX 3

Commerce extérieur et balance des paiements

Exportations de marchandises f.o.b. (1986)	:	\$ 418,8 millions
Principaux produits (1986) (pourcentage)	:	Préparations de poisson (59,2) Produits minéraux (40,8)
Principales destinations (1986) (pourcentage)	:	Japon (38,6), Italie (21,6), France (15,1), Belgique- Luxembourg (12,7)
Importations de marchandises f.o.b. (1986)	:	\$ 401,2 millions
Principaux produits (1986) (pourcentage)	:	Vivres (28,7), carburant (21,7), véhicules et pièces détachées (6,1), biens d'équipement (12,8)
Principaux fournisseurs (1986) (pourcentage)	:	France (32,9), Espagne (26,6), République fédérale d'Allemagne (6,0)
Balance des paiements (1986) (déficit en compte courant)	:	\$ 185,8 millions
Réserves officielles (sept. 1988) (or exclu)	:	\$ 43,8 millions
Dette extérieure (1986) en pourcentage du PNB (1986)	:	\$ 1 761,1 millions : 234
Service de la dette (1986) (en pourcentage des exportations de biens et services)	:	17,0

INDICATEURS FONDAMENTAUX 4

Secteur manufacturier

Valeur manufacturière (VAM) (1984)	:	OM 1 396 millions (\$ 21,9 millions)				
VAM par habitant (1984)	:	OM 763 (\$ 12) a/				
Taux annuel de croissance de la VAM (pourcentage)	:	<u>1980</u> 4,8	<u>1981</u> -5,8	<u>1982</u> 7,4	<u>1983</u> -4,8	<u>1984</u> 5,0
		<u>1985</u> 5,0				
Emploi dans l'industrie (1980) en pourcentage de la main-d'oeuvre	:	35 000 8,0				
Composition de la VAM (en pourcentage)	:			<u>1984</u>		
Biens de consommation				58,8		
Biens intermédiaires				11,7		
Biens d'équipement				9,4		
Eau et électricité				20,1		
Part des articles manufacturés (1986)						
Aux exportations (pourcentage)	:	6 a/				
Aux importations (pourcentage)	:	66				

a/ Estimation de l'ONUDI.

INDICATEURS FONDAMENTAUX 5

Comparaison d'indicateurs de pays voisins

	Unité	Mauritanie	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Sénégal
I. Indicateurs démographiques						
Population (mi-1986)	Million	1,8	10,7	6,3	7,9	9,8
Croissance démographique (1980-1986)	Pourcentage annuel	2,6	4,2	2,4	2,3	2,9
Mortalité infantile (1986)	Pour mille	127	96	148	144	130
Superficie	Millier de km ²	1 031	323	246	1 240	198
Densité (1986)	Habitants au km ²	1,7	33,1	25,6	6,1	54,7
II. Indicateurs économiques						
PIB (1986)	\$ E.-U. million	750	7 320	1 980	1 650	3 740
PNB par habitant (1986)	\$ E.-U.	420	730	...	180	420
Taux de croissance du PIB (1980-1986)	Pourcentage annuel	1,0	-0,3	0,9	0,4	9,2
Agriculture (1986)	Pourcentage du PIB	34	36	40	50	22
Industrie (1986)	Pourcentage du PIB	24	24	22	13	27
Manufactures (1986)	Pourcentage du PIB	...	16	2	7	17
Services (1986)	Pourcentage du PIB	42	40	38	37	51
Exportations de marchandises (1986)	Pourcentage du PIB	56	40	25	15	28
Investissement intérieur brut (1986)	Pourcentage du PIB	25	12	9	21	14
Dettes publiques extérieures (décaissées) (1986)	Pourcentage du PNB	210,0	73,4	70,4	95,7	69,2
III. Indicateurs industriels						
VAM (1985)	Million de \$	12 <u>a/</u>	889	41	82	474
Croissance de la VAM (1980-1985)	Pourcentage annuel	-3,0	-1,1	3,0	6,6	2,7
Part des articles manufacturés aux exportations (1986)	Pourcentage	6 <u>b/</u>	9	...	30	29
Part des articles manufacturés aux importations (1986)	Pourcentage	66	75	56	74	62

Note : D'après des données de la Banque mondiale présentées dans son Rapport 1988 sur le développement mondial. On notera que cette base de données, celle de l'ONUDI, les statistiques de l'ONU et les statistiques nationales ne coïncident pas toujours et qu'on peut donc trouver des différences entre des indicateurs de ce tableau et les tableaux du texte.

a/ Estimation de l'ONUDI, 1984.

b/ Estimation de l'ONUDI.

SOMMAIRE

L'économie mauritanienne a connu une reprise en 1985 après une période de difficultés économiques graves dues au marasme du marché mondial du minerai de fer, qui est la principale source de devises de la Mauritanie, et à une sécheresse prolongée. Le taux moyen de croissance économique s'est élevé à 3,6 % entre 1985 et 1988, alors que l'objectif fixé était un taux annuel de 4 %. La consolidation et la reprise se poursuivent avec la mise en oeuvre du Programme de redressement économique pour la période 1989-1991.

Pour atteindre l'objectif d'une croissance annuelle de 4 % du PIB réel pour 1989-1991, la Mauritanie devra essentiellement corriger les déséquilibres macro-économiques et revitaliser le secteur privé. Diversification économique et relance du secteur privé sont les deux axes de la stratégie mise en oeuvre par le gouvernement pour soutenir la croissance dans les années 90.

Au début des années 70, le secteur manufacturier, y compris la production d'énergie et l'artisanat, représentait à peine 3 % du PIB. Malgré les investissements réalisés par les pouvoirs publics dans quelques grands projets industriels entre 1974 et 1978, le secteur manufacturier a connu un taux de croissance modeste de 2,5 % par an. Le gouvernement a tenté d'accélérer l'industrialisation en favorisant l'essor du secteur privé et des petites entreprises. L'augmentation de la production industrielle en 1984 et en 1985 a coïncidé avec la création, dans le secteur privé, d'un certain nombre de grandes entreprises industrielles, notamment une biscuiterie, une laiterie, une usine de savon et de produits de toilette et une usine de chaussures. Avec 7,2 % de croissance moyenne annuelle de la valeur ajoutée entre 1979 et 1985, l'industrie du poisson reste la seule activité manufacturière importante de la Mauritanie. Le secteur de l'alimentation et des boissons représentait près de 56 % de la VAM en 1984. Dans le secteur manufacturier non structuré, c'est la confection qui reste l'activité la plus importante.

La part relativement faible de la VAM dans le chiffre d'affaires total, qui atteignait en moyenne 38,5 % pour 22 entreprises industrielles en 1987, montre bien que la transformation des matières premières reste modeste. Ces entreprises transforment peu les matières premières, pour la plupart importées. Toutefois, le rapport de la valeur ajoutée à la production brute est élevé dans quelques entreprises qui utilisent des matières premières locales, notamment pour la fabrication de tuiles, l'alimentation et les boissons.

D'une façon générale, les résultats du secteur manufacturier se caractérisent par la faiblesse des bénéfices et des taux d'utilisation des capacités installées. Seules quatre entreprises, parmi les 18 usines pour lesquelles des renseignements sont disponibles pour l'année 1987, avoir la PAMO, qui est l'usine de production de pâtes, la SOMAM, qui produit des plaques et des plats en métal, la Représentation de commerce général et industrie de Mauritanie (RECOGIM), l'usine de matelas de mousse, et la Société mauritanienne d'industrie générale de Mauritanie (SOMIGEM), la savonnerie, avaient un taux de rendement des investissements supérieur à 10 %. Huit des 14 autres entreprises ont eu des taux de rendement inférieurs au taux d'intérêt servi par les banques commerciales aux titulaires de comptes de dépôt.

La faiblesse des taux de rendement n'a pas permis aux entreprises d'acheter les matières premières nécessaires, de maintenir des stocks suffisants et de moderniser leurs installations. Dans certains cas, comme

pour la Mauritanienne des produits manufacturés (MAPROMA) (la savonnerie), la sous-utilisation de la capacité de production est due au fait que la capacité installée de l'usine est disproportionnée par rapport aux besoins du marché local. Ceci est peut-être inévitable dans les secteurs à forte intensité de capital que sont les industries chimiques et métallurgiques. La pénétration du marché international permettrait d'absorber les capacités excédentaires, mais la MAPROMA ne semble pas suffisamment compétitive dès qu'elle ne jouit plus des protections douanières que lui accordent les pouvoirs publics. Une autre solution consisterait à diversifier la production, méthode appliquée avec succès par le Comptoir industriel de produits chimiques et d'entretien (CIPROCHEMIE), une usine chimique dont la production va des détergents aux pesticides et aux aérosols.

Le secteur de la transformation des produits de la pêche souffre lui aussi du faible taux d'utilisation de ses capacités. Dans les années 70, environ 90 % des prises étaient traitées en mer dans de grands chalutiers industriels. La Mauritanie ayant rendu obligatoire en 1982 le traitement à terre des poissons pêchés dans ses eaux nationales, la capacité de production a été mieux utilisée, mais seulement de façon temporaire. Les nouvelles coentreprises constituées par l'Etat et des partenaires étrangers ont créé leurs propres installations de traitement, les pouvoirs publics ayant demandé aux flottes de pêche d'investir dans des installations industrielles à terre. La capacité de ces installations a donc augmenté rapidement au milieu des années 80 et les taux d'utilisation ont donc baissé. Etant donné le taux de croissance des prises actuelles, cette capacité risque de rester sous-utilisée pendant une bonne partie de la prochaine décennie. Quand on sait que la plupart des flottes opérant dans les eaux mauritaniennes sont équipées d'installations de traitement à bord, on mesure l'ampleur du problème. Cette sous-utilisation a inexorablement pesé sur la rentabilité des coentreprises dans le secteur du traitement des produits de la pêche. Même si, au cours des dernières années, on a assisté à une augmentation considérable du volume des produits de la pêche ayant subi une transformation plus complète, le poisson exporté est, le plus souvent, simplement découpé et congelé.

La crise mondiale de la sidérurgie et la restructuration des industries consommatrices d'acier ont entraîné une chute spectaculaire des exportations de minerai de fer de la Mauritanie. Pourtant, ces exportations continuent à dominer le profil des exportations du pays puisqu'elles représentent près de deux tiers de la valeur totale des exportations.

Aucune des entreprises fabriquant des biens de consommation durables n'a orienté sa production vers l'exportation. Au contraire, la plupart d'entre elles produisent spécifiquement pour le marché intérieur qui, bien qu'étroit, est très protégé par des mesures tarifaires et non tarifaires. En outre, la qualité des produits destinés aux consommateurs locaux est inférieure aux normes fixées par les concurrents étrangers. Ces entreprises sont donc incapables de s'implanter sur les marchés régionaux ou internationaux. Malgré cela, certaines d'entre elles ont à coup sûr un potentiel d'exportation.

Les faibles effectifs du secteur industriel moderne attestent bien que ces entreprises sont très gourmandes en investissements, par rapport au secteur artisanal. Les entreprises moyennes et grandes sont un moyen onéreux de créer des emplois. Dix-huit entreprises manufacturières ayant absorbé des investissements d'un montant de 1,4 milliard d'ouguiyas (UM) jusqu'en 1985 n'ont créé que 800 emplois. Les entrepreneurs ont toujours préféré recourir à des technologies presque toujours importées et produire des biens de consommation durables, en particulier des plastiques, des produits chimiques

et mécaniques et métalliques, qui exigent un niveau élevé d'automatisation et un matériel spécialisé, pour les vendre aux consommateurs les plus riches du marché local. D'autre part, les pouvoirs publics mauritaniens ont conscience que le code des investissements en vigueur privilégie les investissements en capital fixe et ils veulent en modifier la structure pour donner des avantages supplémentaires aux entreprises qui créent des emplois.

La stratégie d'industrialisation du Gouvernement mauritanien est axée essentiellement sur la transformation des matières premières locales, telles que les minéraux, les ressources agricoles et halieutiques, et sur l'instauration de relations intersectorielles. L'industrie doit également contribuer à améliorer la balance des paiements grâce à une réorientation de la production vers l'exportation et vers les produits de substitution. Les pouvoirs publics s'efforcent de mieux sélectionner les entreprises, la priorité allant aux industries à forte intensité de main-d'oeuvre orientées vers l'exportation et à celles qui favorisent un rééquilibrage régional du développement industriel.

Pour favoriser l'industrialisation en Mauritanie, il faut donner à l'initiative privée un cadre institutionnel efficace et des services financiers et consultatifs satisfaisants. L'aide multilatérale et bilatérale devrait être axée sur la reprise de la production dans les unités industrielles qui ont cessé de fonctionner faute de main-d'oeuvre qualifiée et de moyens de production. Grâce à son statut de pays moins avancé, la Mauritanie bénéficie d'une assistance multilatérale et bilatérale considérable.

La Mauritanie a besoin d'une assistance technique et financière étrangère considérable pour rajeunir ses entreprises industrielles grâce à une restructuration radicale. Récemment, l'Etat a rouvert une aciérie qui avait cessé de produire en 1984, en créant une nouvelle entreprise avec prise de participation de l'Arab Mining Corporation et l'Arab Iron and Steel Corporation. Une entreprise de raffinage et d'emballage de sucre a été restructurée grâce à une prise de participation privée s'élevant à 27 % du capital social.

La gestion de la seule raffinerie de pétrole appartenant entièrement à l'Etat a été transférée à une société algérienne. Toutefois, par contraste avec la tendance actuelle au désengagement par cession d'actifs, l'Etat a augmenté sa participation aux industries de transformation du poisson, en raison du peu d'empressement du secteur privé. Les organismes multilatéraux et bilatéraux peuvent jouer un rôle capital en canalisant les initiatives privées vers les secteurs productifs prometteurs. Grâce à des apports substantiels dans le domaine de la coopération technique, le désengagement de l'Etat, qui s'opère actuellement, pourrait garantir une croissance industrielle soutenue en Mauritanie.

1. L'ECONOMIE DE LA MAURITANIE

1.1 Tendances économiques récentes

L'économie de la Mauritanie a enregistré durant la période 1985-1988 un taux annuel moyen de croissance de 3,6 %, au lieu des 4 visés. Bien que le rythme de l'expansion économique réalisée au cours de la période d'application du Programme de relèvement économique et financier (PREF, 1985-1988) n'ait pas répondu à l'attente, il a marqué une amélioration après plusieurs années consécutives de taux déclinants de croissance.

Les prévisions exagérément optimistes sur la reprise du marché mondial du minerai de fer, principale exportation de la Mauritanie, se sont révélées infondées et le pays a subi de graves difficultés économiques au cours des années 80. La dégradation de ce marché et une autre sécheresse extrême de 1982 à 1984 ont entraîné un accroissement des importations alimentaires et la décroissance de l'économie.

Devant cette dégradation de la conjoncture, l'aggravation des déficits en compte courant et des déficits budgétaires et la stagnation économique, le gouvernement a cherché à rétablir l'équilibre budgétaire et à augmenter l'épargne intérieure pour la porter à l'équivalent de 15 % du PIB dès 1988, à ramener le déficit en compte courant de 26 % du PNB en 1984 à moins de 10 dès 1988, et à obtenir une croissance réelle de 4 % par an durant la période 1985-1988.

Pour y parvenir, il a dévalué l'Ouguiya de 22 % en février 1985 et instauré un taux de change flottant. Les exportations s'en sont trouvées stimulées, ce qui a aidé à contenir les pertes du secteur minier résultant de la baisse des cours mondiaux. Une augmentation de volume des exportations de minerai de fer, avec la mise en service des mines de Guelbs, a renforcé cette tendance au relèvement des recettes d'exportations. En 1986, pourtant, celles des exportations de poisson ont baissé de 12 %, suspendant la tendance ascendante. Dès 1987, les exportations ont repris et la dévaluation a également contribué à réduire les importations. La Mauritanie dépend de l'étranger pour ses besoins essentiels, tels que vivres et carburants, qui ensemble constituaient environ 70 % de toutes les importations en 1984 : ce qui limite sa marge de manoeuvres sur ce front. Conséquence de ces tendances, l'excédent de la balance commerciale, retrouvé en 1983 pour la première fois depuis 1975, a doublé pour atteindre OM 10 929 millions en 1985 et baissé légèrement à OM 10 120 millions l'année suivante.

Malgré cette amélioration de sa balance commerciale et le rééchelonnement d'une partie de sa dette extérieure, le pays reste obéré - endetté de \$ 1 228 millions, soit 212 % de son PNB, à la fin de 1985 - et le service de cette dette interdit au gouvernement de résorber son déficit à long terme en compte courant. En 1985, ce déficit atteignait \$ 116,5 millions et augmentait de 59,5 % pour monter à \$ 185,8 millions l'année suivante. Le gouvernement, dans l'impossibilité de le combler avec son surcroît d'excédent au compte de

capital, passé de \$ 95,9 millions en 1985 à \$ 177,4 millions l'année suivante, a été forcé de puiser dans ses réserves. La situation s'est améliorée en 1987, avec la troisième étape du rééchelonnement de la dette 1/.

Dans ces circonstances, le gouvernement a adopté en 1987 un programme revu et mis à jour d'Ajustement de structure, subventionné par le FMI, qui a d'abord porté son concours à DTS 21,5 millions à ce titre, puis à DTS 84,75 millions sur trois ans en vertu de son Programme renforcé d'Ajustement de structure. Dans cette seconde phase, le gouvernement a cherché à se fonder sur les réalisations du PREF durant 1985-1987 en améliorant la gestion de l'économie et en alignant les dépenses budgétaires sur les prévisions.

Il a tenté de renforcer la discipline budgétaire en améliorant les méthodes de collecte fiscale, en révisant les barèmes de taxation et, par une série de mesures d'austérité, en stabilisant ses dépenses à un taux nominal de croissance de 6,2 % par an. Parallèlement, il décidait de ne pas contracter de nouveaux emprunts et de n'accorder sa garantie qu'à ceux consentis à des conditions favorables et pour des besoins prioritaires. Tant en 1986 qu'en 1987, le budget a ainsi pu enregistrer de nets excédents - loin du déficit de OM 1 881 millions en 1983 - grâce à une augmentation de 13 % par an de ses recettes, passées de OM 12 451 millions à OM 15 713 millions. Les plus fortes compressions ont porté sur les dépenses de fonctionnement : plafond imposé à celles de caractère militaire, réduction du nombre des subventions et blocage du recrutement des fonctionnaires.

La réforme des entreprises du secteur public s'est poursuivie, une plus large autonomie leur étant accordée dans des domaines comme la fixation des prix et les stratégies d'investissement, avec octroi de fonds, le cas échéant, pour leur réadaptation sélective. La gestion du programme d'investissement a été également améliorée, avec l'adoption de comptes consolidés en 1987 et une rigoureuse mise à l'essai des projets. Les efforts ont également été consacrés à augmenter le concours de l'épargne intérieure au programme d'investissement, dont elle n'a fourni que OM 3,4 milliards, soit 7 %, durant la période 1985-1988 du PREF. De plus, les fonds continuaient à s'investir essentiellement dans les secteurs productifs. Durant la même période, 26 % des OM 50,8 milliards de nouveaux investissements sont allés au secteur rural, 15 % au secteur industriel - surtout pour le traitement du poisson - et 20 % à l'infrastructure.

1/ En 1985, des remboursements d'un montant de \$ 27 millions ont été rééchelonnés sur neuf ans, dont quatre de franchise; en 1986, \$ 77 millions échus sur 12 mois ont été renégociés; et un nouveau montant de \$ 61 millions échéant entre mars 1987 et mai 1988 a été rééchelonné sur 15 ans, dont cinq de franchise, en juin 1987. Des accords stand-by ont été négociés avec le FMI en avril 1985 et en mai 1986, chaque fois pour DTS 12 millions et, en septembre 1986, la Mauritanie a accepté du FMI un don triennal d'Ajustement de structure, d'un montant initial de DTS 15,9 millions. Les bailleurs ont également apprécié le programme officiel de réforme complète et radicale. Les entrées de capitaux à long terme ont quasi doublé, passant de \$ 91,9 millions en 1985 à \$ 168,7 millions l'année suivante.

Outre consentir ces avantages au secteur privé, le gouvernement a cherché à libéraliser le régime des prix. La liste des prix fixés et plafonnés a été bornée aux denrées essentielles, surtout alimentaires. Ensemble, ces mesures tendaient à promouvoir l'investissement intérieur et à attirer des entrepreneurs étrangers. La production agricole bénéficiait dans le même temps d'un relèvement des prix à la production. De plus, les tarifs et les prix ont été adaptés pour correspondre au coût réel, mesure essentielle pour rétablir la rentabilité des entreprises déficitaires du secteur public. La réadaptation sélective des cinq plus grandes et de 25 des moindres par compression des coûts, réforme de la gestion et, le cas échéant, cession au secteur privé, a renforcé cette réforme des prix.

Le train des réformes comprenait aussi la déflation. Une limite de 5 % a été fixée à l'augmentation des crédits consentis au secteur privé et les crédits nets au gouvernement ont été bloqués. Des réformes du système bancaire, notamment amélioration des méthodes de recouvrement des dettes, ont été adoptées, en vue de rétablir la trésorerie des banques privées et d'endiguer leurs pertes. Les taux d'intérêt ont été relevés de 2 % et le gouvernement s'est résolu à les maintenir positifs en termes réels. Ces mesures devaient, dans l'esprit du gouvernement et du FMI, relever le niveau de l'épargne intérieure.

Ce mouvement de consolidation et de reprise économique se poursuit en Mauritanie, avec l'adoption en septembre 1988 du Programme de renouveau économique. Celui-ci envisage un taux annuel moyen de croissance du PIB réel de 4 % durant 1989-1991. L'atteindre dépend essentiellement de l'aptitude du pays à redresser ses déséquilibres macro-économiques, à ranimer le secteur privé, à améliorer l'activité du secteur public et à créer les installations d'infrastructure et choisir judicieusement les projets de diversification économique.

Cette diversification et l'initiative du secteur privé sont les grandes directives de la stratégie adoptée par le gouvernement pour soutenir la croissance économique durant les années 90, en s'attachant à bâtir les fondations d'une économie renforcée à l'avenir. Des plans améliorés, grâce à un choix judicieux des investissements et un contrôle étroit du budget, assortis d'une libéralisation de l'économie et de l'octroi d'avantages matériels aux entrepreneurs, sont les moyens prévus dans les plans officiels pour atteindre ces buts. Moins bien dotée de ressources naturelles que d'autres pays d'Afrique, la Mauritanie espère mobiliser son potentiel naturel et humain et exploiter des ressources négligées ou méconnues par le passé, en vue de favoriser un mouvement de diversification économique.

1.2 Structure économique

Avec une baisse de son PNB par habitant de \$ 480 en 1983 à \$ 320 en 1986, la Mauritanie régresse peu à peu au tableau mondial des revenus nationaux. Bien que dotée de ressources notables par rapport à sa population de 1,83 million d'habitants en 1987, elle a vu son économie passer d'une croissance rapide lors de la première décennie suivant son indépendance en 1961 à la stagnation et à l'assujettissement à l'assistance étrangère.

Durant les années 60, le PIB a crû à un taux annuel moyen de 8,1 % en termes réels, car la hausse de la demande mondiale de minerai de fer soutenait une rapide croissance de ces exportations et contribuait à fortifier une économie naissante. Cet allègre optimisme sur les perspectives de croissance

d'une Mauritanie indépendante s'est évanoui à la suite de la sécheresse forte et prolongée de 1969 à 1973, qui a ruiné l'économie nomade traditionnelle, moyen d'existence de plus de la moitié de la population, et ramené les taux de croissance à des chiffres plus modestes. Une recession de la sidérurgie mondiale a suivi en 1975, entraînant une baisse des recettes des exportations de minerai de fer et, du fait aussi d'investissements massifs dans d'ambitieux projets de développement et d'un relèvement des dépenses de défense nationale durant le milieu des années 70, l'économie a stagné et s'est obérée. Durant 1970-1978, la croissance annuelle du PIB en termes réels n'a atteint en moyenne que 1 %.

Depuis 1978, le gouvernement s'efforce de relancer l'économie au moyen de nouveaux investissements publics, financés, pour l'essentiel, par des crédits extérieurs, dans les secteurs productifs de l'économie et par une stimulation des investissements privés, tout en freinant la croissance de la demande intérieure et des dépenses budgétaires et en rééchelonnant la dette qui l'accable.

Malgré ses premiers succès - le PIB a crû de 9,6 % en termes réels en 1980 - le programme de relance sous-estimait les sujétions structurelles et institutionnelles de l'économie mauritanienne et se fondait sur des prévisions excessives quant à la reprise des débouchés mondiaux pour son secteur minier. Pourtant, l'expansion progressive de ce secteur a assuré la transformation de structure de l'économie.

L'agriculture formait le pilier de cette économie à la date de l'indépendance. En 1960, elle fournissait 44 % du PIB et presque toutes les exportations, la principale étant le bétail, qui constituait 86 % de celles-ci. Dans les deux décennies suivantes, cet apport au PIB a régulièrement baissé jusqu'à 32,6 % en 1984 (tableau 1.1). A cette baisse a succédé une très légère remontée à 33,9 et 35,2 % en 1985 et 1986, respectivement. Le déclin notable de l'apport au PIB au fil des ans ne traduit pas moins la stagnation relative de l'agriculture.

Les troupeaux, principale ressource de l'économie rurale, fournissant 20,2 % du PIB en 1986, ont particulièrement souffert des sécheresses du début des années 70 et 80. Ils se sont reconstitués depuis, mais la désertification a rogné les pâturages et encouragé l'exode des pasteurs nomades vers les villes.

La production vivrière n'a pas réussi à suivre l'augmentation des besoins alimentaires d'une population croissant de 2,1 % par an. Dans le milieu des années 80, cette production ne satisfaisait qu'entre 20 et 30 % de la demande et, pour la production céréalière, entravée par la sécheresse de 1983-1984, la proportion est tombée à 10 %. La différence a dû être comblée par des importations et une assistance alimentaire (respectivement, 35 et 40 % de la demande totale), grevant la balance des paiements. En 1986, les importations alimentaires requises s'élevaient à 170 000 tonnes, dont la moitié fournie par l'aide extérieure. Deux années auparavant, durant la sécheresse, elles atteignaient 302 400 tonnes, plus 142 000 tonnes d'aide alimentaire. Un vaste programme d'irrigation est en cours pour stimuler la production et régulariser les rendements, mais n'offre au pays que peu de perspectives de se suffire dans un proche avenir.

L'exploitation des ressources marines et le relèvement de la valeur ajoutée par les exportations de poisson ont contribué à une hausse marquée de leur apport au PIB. Dès 1985, les pêcheries en fournissaient 10,8 %, dont 9,1 % dus aux prises et le reste aux usines de traitement. En 1983, pour la première fois, la valeur des exportations de poisson dépassait celles de minerai de fer et, en 1988, elle représentait 59,1 % de toutes les exportations enregistrées par l'Office national de statistique. On s'attend que ce secteur poursuive sa croissance, non sans craindre un dépeuplement, en particulier des espèces les plus rentables, par les taux actuels d'exploitation, auxquels le gouvernement pourrait bientôt imposer un plafond.

L'exploitation des mines de fer de Zouérate dans le nord du pays a imprimé la principale impulsion à la rapide croissance de l'économie durant les années 60 et 70. La production atteignait 11,9 millions de tonnes en 1974, année où le gouvernement a nationalisé la société minière pour fonder la Société nationale industrielle et minière (SNIM). Le secteur minier fournissait alors 25,7 % du PIB et le minerai de fer constituait 69,8 % des exportations. La stagnation du marché mondial de l'acier au milieu des années 70, résultat de la récession mondiale et d'une mutation de structure dans les industries productrices et utilisatrices d'acier, a entraîné ensuite une baisse régulière de ces exportations. Des problèmes techniques ont d'ailleurs interrompu la production. Ce n'est qu'en 1985 que l'industrie a enregistré une notable reprise, résultat du relèvement du marché mondial de l'acier et de la mise en exploitation des mines de Guelbs, dont on pense tirer les principales ressources en minerai de fer durant les années 90, car les gisements de Zouérate s'épuisent. L'apport de l'industrie minière au PIB est tombé de 16,4 % en 1984 à 14,6 % en 1986. Elle continuera de jouer dans l'économie un grand rôle comme source de devises mais, malgré de gros investissements par des bailleurs, sa viabilité financière n'est nullement assurée et dépend largement d'une restructuration réussie de la SNIM et d'une remontée des cours mondiaux du minerai.

Tableau 1.1 : Répartition du PIB par secteur d'origine, 1984-1986
(pourcentage)

<u>Secteur</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
Secteur primaire	32,6	33,9	35,2
Agriculture et forêts	2,4	2,7	4,7
Elevage	20,6	20,4	20,2
Pêche et traitement du poisson	9,6	10,8	10,3
Secteur secondaire	27,6	26,7	25,6
Mines	16,4	15,6	14,6
Manufactures	3,8	3,9	4,0
Bâtiment et travaux publics	7,4	7,2	7,0
Divers	39,4	38,4	39,2

Source : Banque centrale, Bulletin trimestriel, mars 1988.

L'activité du secteur manufacturier a été moins frappante. De 1974 à 1985, son apport avec celui de l'artisanat - dans lequel la comptabilité nationale inclut la fourniture d'énergie et d'eau - n'a jamais dépassé 4 % du PIB. Bien qu'il demeure un agent mineur de l'activité économique, des possibilités d'expansion s'offrent à lui.

Un vaste secteur des services, dominé par l'Administration publique, caractérise l'économie depuis l'indépendance. En 1974, ce secteur fournissait 18,7 % du PIB, dont 11,3 % pour la seule Administration publique. Dès 1986, cet apport s'élevait à 40 %. La croissance du secteur de l'Administration publique résulte en grande partie de l'augmentation de ses effectifs : en 1985, 30 % des 60 000 travailleurs en emploi régulier s'y trouvaient. Cette situation a obéré les finances publiques. En 1982, le gouvernement a accordé le premier relèvement général des traitements depuis huit ans et un accroissement de 9 % des effectifs en 1982-1983 a été suivi d'un moratoire triennal sur le recrutement. Malgré ces mesures, la proportion des dépenses publiques absorbées par les traitements est montée de 42 % en 1979 à 55 en 1989, accompagnée d'une baisse correspondante des autres chapitres de dépenses. Cette croissance de la fonction publique ne s'est nullement traduite par un meilleur rendement, car les fonctionnaires sont peu instruits - 69 % d'entre eux n'ont pas achevé leurs études primaires - et l'accroissement des effectifs a entraîné un chevauchement et une fragmentation des responsabilités. Au titre du programme officiel de relèvement est prévue une profonde réforme de l'administration, avec recensement du personnel, cours de formation et mesures pour améliorer l'efficacité. Le succès de cette réforme peut être tenu pour un moyen essentiel de développement du secteur manufacturier et d'encouragement des investissements dans le secteur privé, car il leverait l'obstacle bureaucratique fréquemment accusé par les entrepreneurs d'entraver leurs initiatives.

La faible activité de l'économie mauritanienne depuis les années 70 se traduit dans le nombre limité des possibilités d'emploi offertes par le secteur moderne. Seuls 60 000 travailleurs, soit 12 % de la main-d'oeuvre, y étaient occupés en 1985, dont 30 % dans l'Administration publique et 20 dans des entreprises paraétatiques. Selon la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSC), 3 % seulement de la main-d'oeuvre employée dans le secteur moderne en 1985 travaillaient dans des entreprises manufacturières, contre 26 dans la construction et 44 dans les services. Ces entreprises petites et moyennes passaient pour n'occuper que 1 000 travailleurs.

La majeure partie de la main-d'oeuvre - environ 69 % selon une estimation de 1980 - travaille dans l'agriculture et l'élevage. Dans les villes, en revanche, le secteur inorganisé prédomine, assorti d'un chômage et d'un sous-emploi généralisés. A Nouakchott, 60 % seulement de la main-d'oeuvre occupent un emploi régulier, dont seul un tiers de salariés, proportion supérieure à celle de l'ensemble du pays.

La situation de l'emploi s'est aggravée au début des années 80. Les statistiques fournies par la Caisse nationale de sécurité sociale montrent que, de 1979 à 1985, seuls 4 400 nouveaux emplois ont été créés chaque année dans le secteur moderne, ce qui ne suffit qu'à 20 % des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Durant les années 70, l'Administration publique et les entreprises du secteur public ont absorbé une bonne partie du reste, ce qui ne semble plus possible avec l'actuel programme d'austérité. En fait, tant le gouvernement

que les entreprises du secteur public ont commencé à licencier leur personnel excédentaire, dans l'intérêt d'une saine économie. Le gouvernement considère maintenant le secteur privé comme le principal fournisseur de nouveaux emplois.

La stagnation économique et la croissance irrégulière de la Mauritanie se traduisent aussi et s'aggravent par la répartition de son commerce extérieur et de sa balance des paiements. Minerai de fer et poisson fournissent maintenant presque toutes les exportations, constituées surtout de produits agricoles à l'époque de l'indépendance. Les exportations manufacturées restent négligeables. L'économie s'en trouve sensible aux fluctuations des cours mondiaux des produits de base. Les pays européens ont fourni les principaux débouchés à son minerai de fer : la Belgique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni en ont absorbé 82 % en 1987. Le Japon, la République de Corée, l'URSS, l'Italie et l'Espagne sont les principaux acheteurs de ses produits à base de poisson. L'étroitesse de ces débouchés extérieurs aggrave le problème posé par des exportations aussi peu diversifiées, affaiblissant la position de la Mauritanie dans ses négociations avec ses co-échangistes. En même temps, elle doit importer une bonne partie de ses denrées alimentaires (28,7 % des importations en 1986 et 44 en 1984), la plupart de ses produits de consommation (13,6 % des importations en 1986) et tout son carburant (21,7 % des importations en 1986 et 26,3 en 1984).

Jusqu'en 1975, la balance commerciale restait excédentaire, mais ensuite la chute des cours du minerai de fer, la hausse des prix et de la consommation de pétrole et des produits courants ont rendu les termes de l'échange défavorables et entraîné des déficits commerciaux qui ont atteint jusqu'à \$ 186,5 millions en 1982 ^{1/}. Ce n'est qu'en 1983, quand l'augmentation des exportations de poisson a compensé la stagnation de celles de minerai et que les mesures officielles d'austérité ont bridé les importations, que la balance est redevenue excédentaire. En 1985, une dévaluation de 22 % de l'Ouguiya et la chute des cours du pétrole ont renforcé ces tendances et accru encore cet excédent. De bonnes perspectives s'offrent au maintien de celui-ci, mais le gouvernement doit contenir la consommation intérieure de biens importés.

En revanche, la balance des paiements donnera probablement matière à préoccupation pendant quelque temps encore. Le déficit en compte courant s'est nettement accru durant les années 70 pour atteindre de 25 à 40 % du PIB durant la décennie suivante. A ce compte, les principales parties prenantes ont été le service de la dette alourdi par les ambitieux programmes officiels de développement des années 70, dont ceux concernant les entreprises du secteur public, et la balance commerciale des dernières années 70 et des premières années 80.

La dette extérieure est l'un des problèmes les plus pressants qui se posent à l'économie. Le total déboursé s'élevait à \$ 1 761,1 millions à la fin de 1986. Il se répartissait ainsi : dette à long terme garantie par l'Etat \$ 1 637,2 millions; dette à court terme \$ 87,8 millions; et utilisation de crédits du FMI \$36,1 millions. Il correspondait à 234 % du PNB, proportion dépassée par un seul pays d'Afrique, encore que le service de cette dette, absorbant \$ 78,4 millions, soit 18,7 % des exportations en 1985, soit relativement faible à cause des conditions favorables d'une grande partie de l'encours

^{1/} En 1982, le déficit en compte courant atteignait \$ 277 millions selon les statistiques du FMI.

et de plusieurs allègements. Néanmoins, le problème est si grave qu'il a fallu pratiquement l'écartier de toutes considérations économiques, car toute tentative de le régler empêcherait le gouvernement de se consacrer à d'autres importants objectifs de développement. En contrepartie des efforts du gouvernement pour s'attaquer au déficit en compte courant et au déficit budgétaire, on peut s'attendre à la poursuite de la coopération mais, vu l'actuel fardeau de la dette, il faut veiller à apporter l'aide future au développement sous forme de dons ou de prêts à des conditions particulièrement avantageuses.

Le déficit budgétaire persistant et la faiblesse de l'épargne intérieure ont réduit le gouvernement à dépendre de l'aide étrangère pour financer ses programmes d'investissement et sa stratégie de développement. Heureusement, bien que le niveau de ces décaissements et engagements ait baissé durant les années 80, des fonds suffisants sont arrivés. Les investissements fixes ont atteint en moyenne 34 % du PIB durant la période 1980-1984, niveau analogue à celui du milieu des années 70. Sauf en 1981 et en 1982, années où le secteur privé en fournissait 16,4 et 11,7 %, respectivement, son apport aux investissements fixes a été inférieur à 8 % entre 1975 et 1983. A cause des restrictions budgétaires, 94 % des investissements du secteur public réalisés entre 1980 et 1984 ont été financés par des dons et prêts extérieurs. Le gouvernement a cherché à porter l'épargne intérieure à 15 % du PIB, par le contrôle budgétaire, le maintien de taux d'intérêt réels et la réforme du système bancaire. Les bailleurs étrangers resteront encore longtemps les principaux fournisseurs de crédits d'investissement, avec un apport brut moyen de \$ 211 millions par an durant 1989-1995, dont \$ 161 millions destinés à des projets, selon les prévisions de la Banque mondiale.

Les pays et organismes de l'OPEP sont les principaux fournisseurs d'assistance extérieure à la Mauritanie. Selon l'OCDE, les Etats-Unis sont le principal bailleur bilatéral, suivis par la France. Le montant de l'assistance extérieure a sensiblement baissé depuis les années 80, malgré sa remontée en 1985 à la suite de l'approbation par le FMI du programme de relèvement ou du rééchelonnement de la dette. La dépendance à l'égard de l'OPEP persistera probablement.

La gestion du programme d'investissement a grandement bénéficié de l'exécution, pour la première fois en 1987, d'un budget général embrassant les ressources tant intérieures qu'extérieures. Le programme d'investissements publics s'attache à la remise en état des actifs existants, aux projets prioritaires d'infrastructure et aux projets dont on peut attendre un prompt rendement. De OM 12 522 millions alors, ce budget est monté en 1988 à OM 17 357 millions. Il se répartit ainsi : 38 % au développement rural; 25 % à la pêche et à l'industrie, dont moins d'un quart à cette dernière; 21 % à l'infrastructure; et 15,5 % à d'autres projets. Les fonds destinés au secteur industriel doivent servir à remettre en état les entreprises du secteur public, ainsi qu'à développer l'infrastructure et les services. Les investissements directs dans les projets industriels sont laissés au secteur privé. Le Programme de renouveau économique pour 1989-1991 donne priorité aux investissements dans le secteur rural, la mise en valeur des terres et le développement industriel.

1.3 Panorama du secteur manufacturier

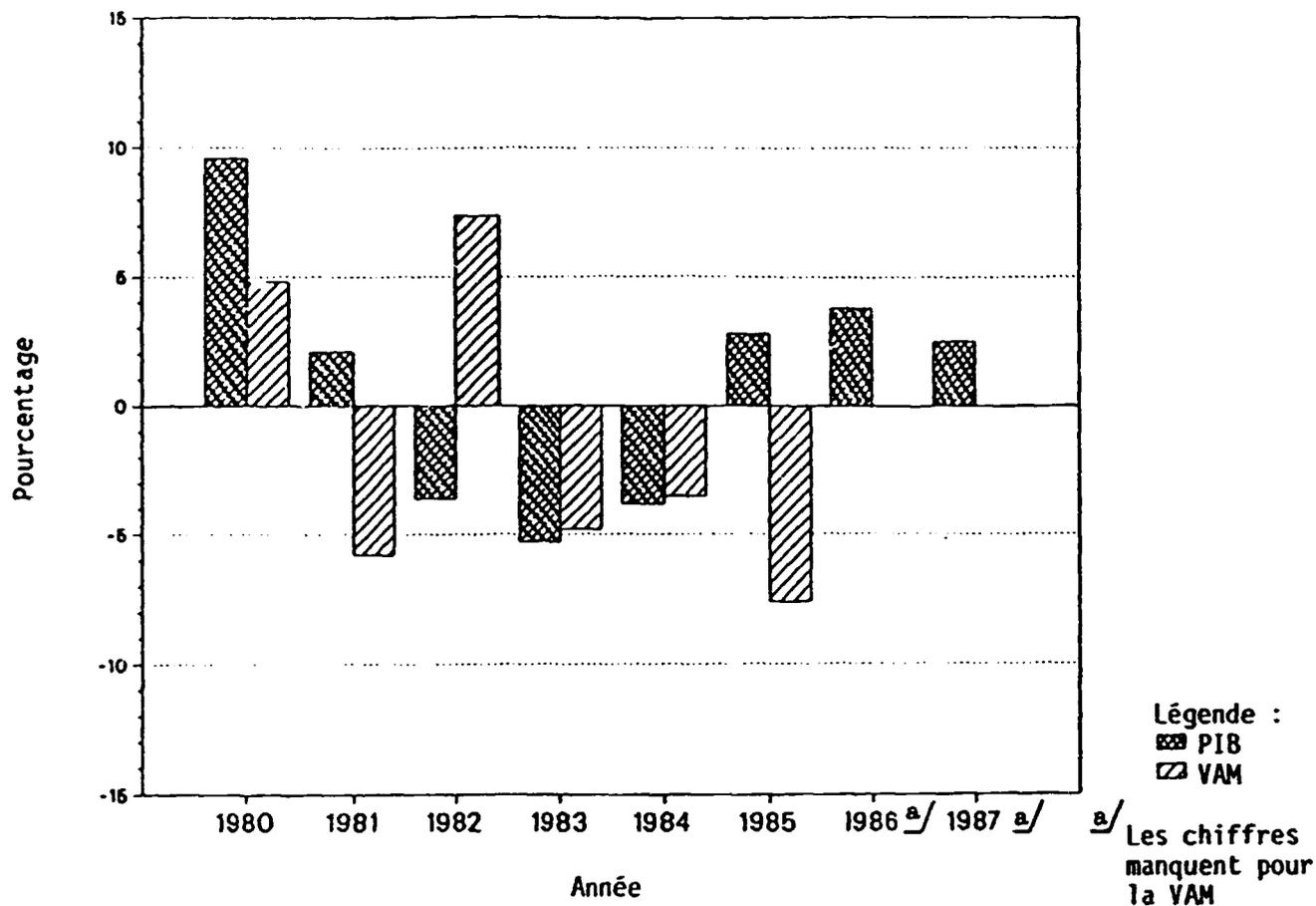
En accédant à l'indépendance en 1961, la Mauritanie a hérité d'un secteur industriel encore en gestation. Il ne comprenait aucune grande entreprise et la production provenait essentiellement de petites entreprises privées, dont beaucoup opéraient à un échelon artisanal. Durant les années 60, période de rapide croissance de l'économie mauritanienne en termes réels, le secteur industriel est resté en arrière du secteur minier alors prédominant. Quand le gouvernement, secondé par l'ONUDI, a procédé à son recensement en 1974, le secteur industriel, largement défini, comptait 16 sociétés. Sur ce total, 27 se consacraient aux travaux publics et au bâtiment, avec bien plus des trois quarts de la main-d'oeuvre du secteur : econdaire, six réparaient des machines et appareils fabriqués à l'étranger et 14 assuraient des transports.

Des 34 sociétés manufacturières, dont beaucoup opéraient aussi dans le secteur tertiaire par leurs services de réparation et d'entretien, les principales travaillaient le bois et les métaux pour alimenter directement l'industrie du bâtiment. En dehors de celles de transformation du poisson, huit entreprises seulement se rattachaient à l'agriculture et aucune aux mines. En 1974, année du recensement, l'industrie manufacturière, avec le secteur de l'énergie et l'artisanat, ne fournissait que 2,9 % du PIB, auquel celle transformant le poisson apportait encore 0,9 %.

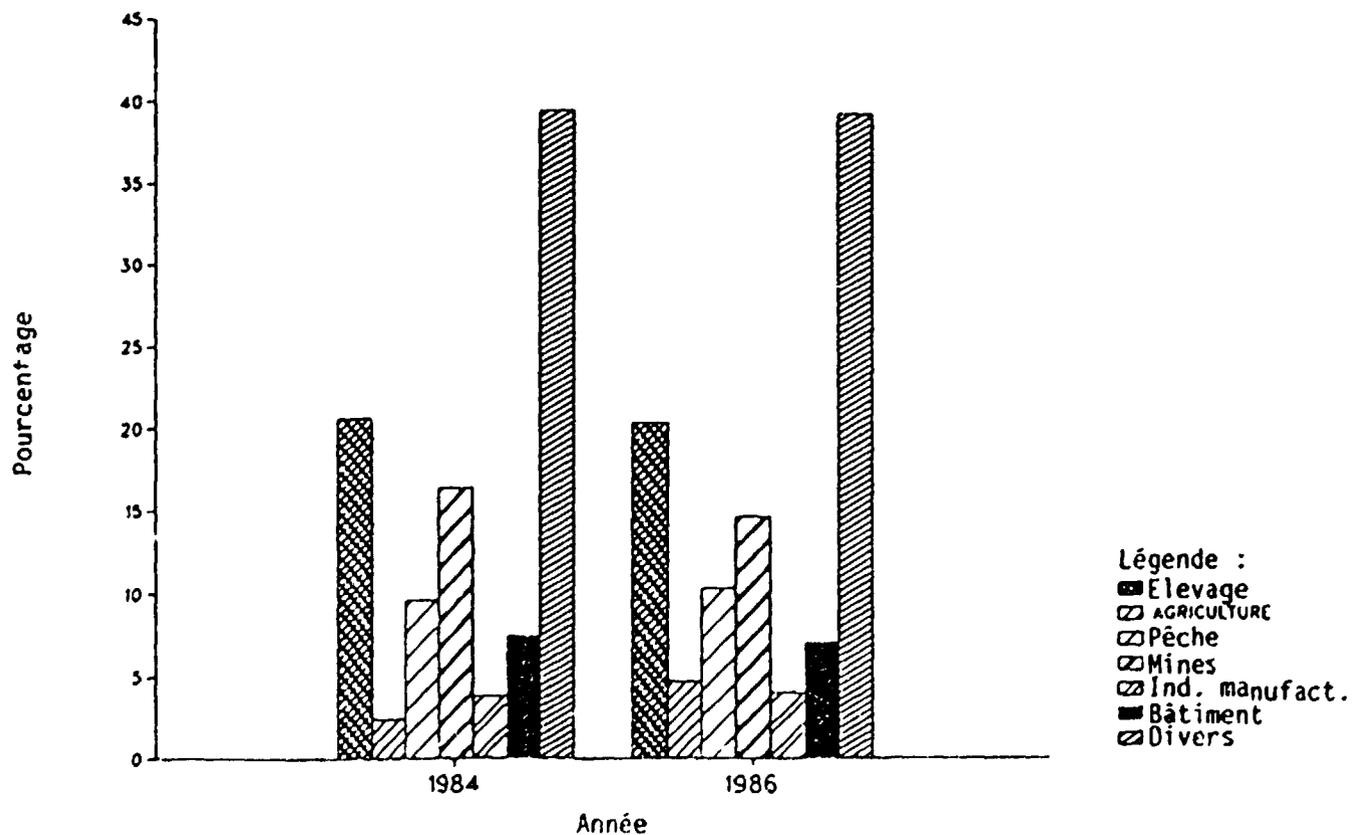
La préparation du poisson se présente comme la principale activité manufacturière en Mauritanie. Une raffinerie de sucre, achevée en 1977, a cessé son exploitation au bout d'un an. Une cimenterie a été achevée en 1981 et un remplacement limité des importations était prévu grâce à une installation de broyage de scories, une installation du traitement du gypse, une minoterie et un complexe textile.

Le Gouvernement mauritanien, cessant de s'attacher aux projets capitalistiques de grande envergure, comme la raffinerie de pétrole, encourage l'extension progressive du secteur privé aux opérations de la petite et moyenne industrie. Un élément essentiel de sa politique vise à rationaliser les entreprises. Des organismes multilatéraux et bilatéraux aident à la restructuration industrielle, en vue de parvenir à un bon rythme d'expansion industrielle en Mauritanie.

TAUX DE CROISSANCE DU PIB ET DE LA VAM, 1980-1987

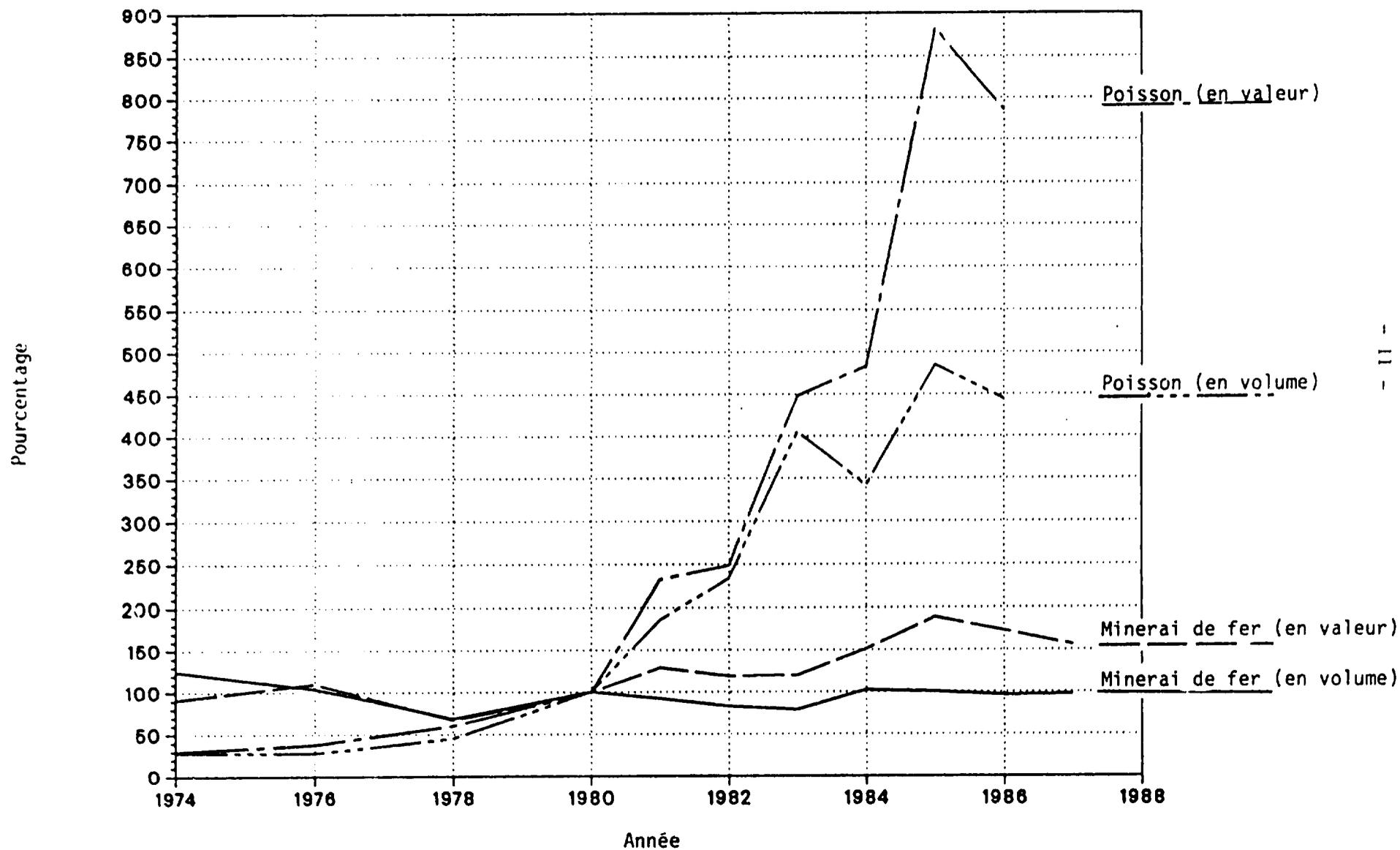


REPARTITION DU PIB PAR SECTEUR D'ORIGINE, 1984 et 1986



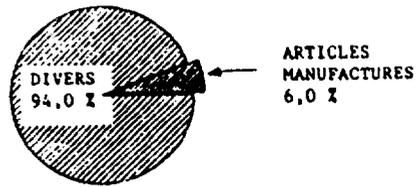
INDICE DE CROISSANCE DES EXPORTATIONS DE MINERAI DE FER ET DE POISSON, 1974-1987

(1980=100)

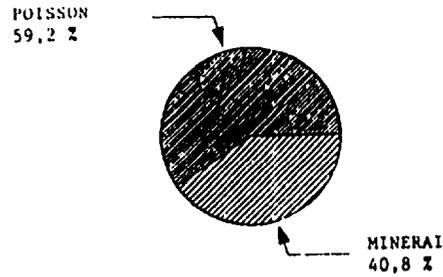


EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS, 1986

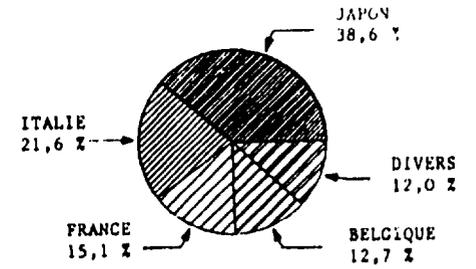
PART DES ARTICLES MANUFACTURES AUX EXPORTATIONS



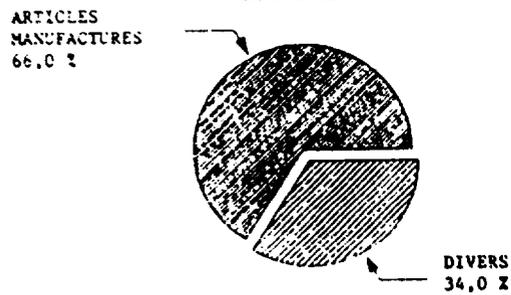
COMPOSITION DES EXPORTATIONS



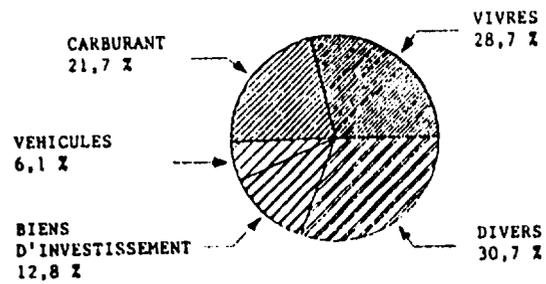
DIRECTION DES EXPORTATIONS



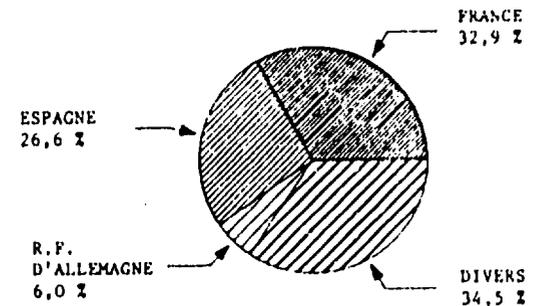
PART DES ARTICLES MANUFACTURES AUX IMPORTATIONS TOTALES



COMPOSITION DES IMPORTATIONS



ORIGINE DES IMPORTATIONS



2. STRUCTURE ET ACTIVITES DU SECTEUR MANUFACTURIER

2.1 Croissance et mutation de structure

Le taux de croissance de la valeur ajoutée manufacturière n'a été en moyenne que de 2,5 % par an entre 1974 et 1978, malgré les investissements de l'Etat dans trois vastes projets industriels. En 1979, le gouvernement a changé de politique, recourant aux initiatives du secteur privé, encouragé par des avantages fiscaux et l'obtention plus facile de crédits. Les résultats en ont été d'abord décevants : entre 1979 et 1983, la valeur ajoutée manufacturière a baissé en fait de 2,5 % en termes réels et l'apport du secteur manufacturier au PIB est descendu de 3,3 à 3,1 %. Depuis 1983, en revanche, le secteur privé semble avoir "décollé", la valeur ajoutée manufacturière augmentant de 5 % en termes réels en 1984 et 1985. C'est là en grande partie le résultat d'une augmentation du nombre des investissements du secteur privé et de la consolidation des projets manufacturiers entrepris au début des années 80.

Avec cette réorientation vers le développement industriel par le secteur privé, le gouvernement a tenté de stimuler la croissance. De même, les résultats ont été d'abord décevants. En 1984 et 1985, le secteur manufacturier et artisanal a enregistré des taux annuels de croissance de 5 %. Cet essor de la production correspondait à l'apparition de nombre de grandes entreprises industrielles privées : notamment une biscuiterie, une laiterie, une fabrique de savon et de produits hygiéniques et une manufacture de chaussures. Depuis 1985, le rythme du développement industriel s'est accéléré. On ne dispose pas encore de statistiques globales de la valeur ajoutée manufacturière, mais le fait que le nombre des entreprises manufacturières ait plus que doublé, passant de 35 en 1986 à 78 au milieu de 1988, atteste une poussée des initiatives du secteur privé. Une telle rapidité dans la formation d'entreprises souligne la confiance des milieux d'affaires dans l'attitude du gouvernement à l'égard de réalités industrielles changeantes et l'aptitude des entrepreneurs à réagir à de nouvelles possibilités et incitations matérielles.

L'industrie de transformation du poisson a enregistré depuis 1979 et jusqu'en 1985 une croissance plus régulière de sa valeur ajoutée manufacturière, avec un taux annuel moyen de 7,2 %. Toutefois, cette croissance doit être considérée par rapport à l'étroitesse de la base d'où est parti cet essor. De plus, le développement de cette industrie, contrairement à celui d'autres branches industrielles, résulte largement de l'initiative de l'Etat. En 1987, sur les neuf entreprises de la branche, deux seulement appartenaient à des sociétés à capital entièrement privé, dont la création date d'avant 1979. Six étaient des co-entreprises associant le Gouvernement mauritanien et des gouvernements étrangers. De plus, la croissance de cette branche continuera de dépendre de l'intervention et du concours de l'Etat.

L'industrie des aliments et boissons domine le secteur, fournissant 5,9 % de la VAM en 1984, seule année pour laquelle on dispose de données sur la répartition de celle-ci (tableau 2.1). Dans la comptabilité nationale, le secteur manufacturier englobe la fourniture d'eau et la production d'électricité. Ensemble, ces deux activités se classent au deuxième rang du secteur, avec 20,1 % de la VAM en 1984. Suivent dans l'ordre la métallurgie (9,4 % de la VAM), les matières plastiques et produits chimiques (8,4 %), les minerais non métalliques (3,3 %) et les textiles et tapis (2,1 %).

Tableau 2.1 : Répartition de la VAM par branche du secteur manufacturier,
1984
(Millions d'OM et pourcentage)

		Millions d'OM	Pourcentage
CITI 31	Industries alimentaires <u>a/</u>	780,3	55,9
	Boucheries	308,0	22,1
	Boulangeries	202,0	14,5
	Minoteries	109,0	7,8
	Rizeries	23,1	1,6
	Divers	138,2	9,9
CITI 38	Ouvrages en métaux	131,4	9,4
CITI 35	Produits chimiques et ouvrages en matières plastiques	117,4	8,4
CITI 36	Produits minéraux non métalliques	46,0	3,3
CITI 32	Textiles, habillement et cuir	32,3	2,3
CITI 39	Autres industries manufacturières	8,4	0,6
	Electricité et eau	281,1	20,1

Source : Statistiques inédites du Service de la synthèse et des comptes nationaux.

a/ Sauf transformation du poisson.

Du registre des entreprises manufacturières au milieu de 1988 il ressort que l'industrie des aliments et boissons a crû rapidement durant toute la décennie. Entre 1986 et 1987, le nombre des entreprises y a doublé, passant de 8 à 16, ce qui la classe en tête des autres branches. L'industrie textile a également enregistré une croissance notable avec l'installation de sept sociétés entre 1986 et 1988.

Les statistiques sur la répartition de la valeur ajoutée par branche manquent pour les petites industries. Toutefois, une enquête inédite entreprise en 1985 sur le secteur inorganisé à Nouakchott en donne quelques indications (tableau 2.2). Les tailleurs dominent nettement, avec 48 % des 2 041 entreprises du secteur qui se livrent à des activités manufacturières. Suivent les bouchers, les bijoutiers, ceux qui travaillent le métal et le bois et les artisans du cuir. Les 12 473 entreprises artisanales ainsi enregistrées, dont 10 072, soit 80,7 %, ont été classées dans le secteur des services, passent pour assurer quelque 30 000 emplois dans la capitale.

La nécessité de créer de nouveaux emplois se fait fortement sentir à un moment où le secteur public réduit ses effectifs. On attend du secteur privé qu'il joue un rôle important tant à cet effet que pour relever le rendement de l'industrie.

Tableau 2.2 : Entreprises du secteur inorganisé, Nouakchott, 1986

	<u>Nombre d'entreprises</u>
Artisanat	2 401
Boutiques de tailleurs	1 156
Tissage	5
Articles en cuir	102
Teintureries	52
Ateliers travaillant le bois et le métal	199
Tissage de tapis	21
Bijouteries	320
Boucheries	368
Petites minoteries	135
Boulangeries	43
Services	1 586
Détaillants	8 486
Total	12 473

Source : Direction de la statistique et de la comptabilité, enquête inédite sur le secteur inorganisé à Nouakchott, 1985.

2.2 Résultats et rendement

Mesurés par la valeur ajoutée manufacturière, les résultats du secteur sont restés médiocres. Ils résultent non seulement de la lente croissance du monde d'entreprises nouvelles, mais aussi de la faible valeur ajoutée par les entreprises du secteur moderne. Pour 22 de celles-ci qui ont fait l'objet d'une enquête, cette valeur ajoutée atteignait en moyenne 38,5 % du chiffre d'affaires brut en 1987. C'est là le signe que les opérations de transformation restent limitées dans maintes entreprises industrielles. A la SOMAUGRAL et à la SOMIS, elles se bornent essentiellement à emballer des produits importés, ce qui ne leur ajoute qu'une faible valeur, de 15 et 8 % respectivement. La CIPROCHEMIE, de même, ne transforme guère ses matières premières, pour la plupart importées. Inévitablement, la valeur ajoutée est forte dans les entreprises qui transforment les matières premières de l'endroit - tout particulièrement la SIRCA, tuilerie qui utilise le gypse des carrières voisines - tandis que nombre d'autres, comme la RECOME, la MAPROMA et la plupart de celles des aliments et boissons, obtiennent effectivement une notable valeur ajoutée par la transformation ou le montage de produits semi-finis.

Les taux d'utilisation de la capacité dans le secteur industriel n'ont fait l'objet d'aucune enquête systématique. Néanmoins, celle sur la réadaptation de l'industrie entreprise par le Ministère de l'industrie et des mines en 1987, ainsi qu'une étude des entreprises du secteur privé menée en 1986 et financée par l'USAID, fournissent pour 24 des principales des détails sur la situation financière, la valeur ajoutée manufacturière et les économies de devises réalisées (tableau 2.3).

Tableau 2.3 : Résultats de certaines sociétés, chiffre d'affaires, bénéfices, valeur ajoutée manufacturière et économie de devises étrangères (1985-1987)
(Millions d'OM, sauf indication contraire)

ENTREPRISE	DATE DE L'ENQUETE	CHIFFRE D'AFFAIRES	BENEFICES	VAM	LSE	INVESTISSEMENT	EFFECTIF	POURCENTAGE				
								BENEFICES/INVESTISSEMENT	BENEFICES/CHIFFRE D'AFFAIRES	INVESTISSEMENT/EMPLOI	CHIFFRE D'AFFAIRES/EMPLOI	VAM/CHIFFRE D'AFFAIRES
INDUSTRIES ALIMENTAIRES												
COGRITEM	1986	51,19	0,20	21,29	15,37	51,00	35	0,39	0,39	1,46	1,46	41
FAMO	1985	209,36	18,17	84,43	124,95	143,00	65	12,71	8,68	2,20	3,22	40
IBS	1986	74,84	- 1,96	24,76	13,14	76,00	40			1,90	1,87	33
SIAM	1986	175,00	17,50	385,40	100	9,44	10,00	3,85	1,75	...
SOBOMA	1985	126,09	0,87	47,33	8,34	96,00	72	0,91	0,69	1,33	1,75	37
SOMEB	1986	69,06	...	31,57	-12,04	72,00	72	1,00	0,96	45
SOMIS	1986	870,00	...	247,64	216,50	...	432	2,01	28
ALIMENTS POUR ANIMAUX												
SOMADERE	1986	105,00	10,80	100,00	42-74	10,80	10,29	1,72	1,72	...
PRODUITS METALLIQUES												
SOMAM	1986	83,82	11,29	27,34	- 8,41	49,00	32	23,05	13,46	1,53	2,62	33
SOMIPEX	1985	25,77	- 4,94	9,35	- 3,48	71,00	22			3,27	1,17	36
PRODUITS CHIMIQUES ET MATIERES PLASTIQUES												
CIPROCHEMTE	1985	36,28	...	7,93	- 2,66	85,00	21	4,05	1,73	21
MAPROMA	1986	67,00	...	35,14	- 1,94	41,00	38	1,08	1,76	52
RECOGIM	1985	75,09	2,31	25,13	- 6,89	13,00	31	17,77	3,08	0,42	2,42	34
SDIC	1986	62,38	2,84	23,31	...	60,00	39	4,73	4,55	1,54	1,60	
37,3												
SNCI	1985	87,68	2,18	35,40	17,24	11,00	29	4,22	2,49	0,38	3,37	40
SOMAJRAL	1985	8,73	4,69	1,37	- 6,67	78,00	...	6,01	53,72	15
SOMIGEM	1984	186,43	7,50	59,42	-37,92	65,00	51	11,54	4,02	1,27	3,66	31
PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES												
SCM	1985	487,66	...	171,98	...	487,66	58	8,41	8,40	35
SAMIA	1986	29,52	83,00	25
SIRCA	1985	10,91	-2,66	8,28	5,39	45,00	76
TEXTILES ET HABILLEMENT												
NIE	1985	80,85	-39,00	26,70	15,69	104,00	43			2,42	1,88	33
SOMIC	1986	58,81	2,07	26,92	1,06	37,00	41	5,59	3,52	0,90	1,45	46
INDUSTRIES MANUFACTURIERES DIVERSES												
RECOME	1986	45,10	0,95	15,29	108,72	30,00	28	3,17	2,11	1,07	1,61	66
UPM	1983	19,55	0,86	8,49	- 1,79	90,00	50	0,01	0,43	1,90	0,39	43

Source : D'après "Etude de la réadaptation industrielle", Ministère de l'Industrie et des mines, 1987; et USAID (Mauritanie), Investment Climate Assessment and Private Sector Survey, vol. 11, pages 24-48.

Sur les 18 pour lesquelles on dispose de statistiques l'année de l'enquête, quatre enregistraient des pertes, atteignant pour l'une d'entre elles, le MIE, manufacture textile d'économie mixte, près de la moitié de son chiffre d'affaires. La rentabilité (profits en pourcentage du chiffre d'affaires) est extrêmement basse parmi les 14 autres : 8,7 % seulement en moyenne. Seules trois sociétés, la Mauritanienne des articles de ménage (SOMAN), qui fabrique des plats et assiettes en métal, la Mauritanienne pour le développement rural et l'élevage (SOMADERE), qui fabrique des aliments pour animaux, et la Mauritanienne d'allumettes (SOMORAL), qui n'en fabrique plus et se borne à importer et à distribuer, obtiennent une rentabilité supérieure à 10 %. Le rendement des investissements reste également faible, avec 7,95 % en moyenne, dans les 12 sociétés qui font des bénéfices et pour lesquelles on dispose de statistiques. Il ne dépasse 10 % que dans quatre d'entre elles : la FAMO, fabrique de pâtes, la SOMAM, la Représentation de commerce général et industrie de Mauritanie (REGOGIM), fabrique de matelas mousse, et la Société mauritanienne d'industrie générale de Mauritanie (SOMIGEM), savonnerie. Huit des 14 faisant des bénéfices obtiennent des taux de rendement inférieurs aux taux d'intérêt payés pour les dépôts dans les banques.

En outre, quelques-unes des sociétés de l'échantillon sont nouvelles et ont éprouvé dans leur technique et leur gestion des difficultés liées au démarrage, outre trouver de la peine à pénétrer dans un marché dominé par des produits importés bien établis. Par exemple, la Société industrielle de biscuiterie (IBS) n'a été fondée qu'en 1985, un an avant l'enquête. Avec le temps, la situation financière de ces jeunes sociétés s'améliorera probablement. De plus, les statistiques, notamment celles qui détaillent les profits, doivent s'utiliser avec prudence car elles peuvent n'être pas entièrement représentatives de la situation financière. Néanmoins, la faiblesse des rendements financiers entrave le développement du secteur industriel. Elle en détourne les investisseurs potentiels, qui peuvent obtenir mieux dans les activités commerciales. La SOMORAL, par exemple, qui perdait de l'argent à fabriquer des allumettes, est devenue rentable en abandonnant cette fabrication pour se borner à importer. La même faiblesse limite aussi l'aptitude des sociétés à financer elles-mêmes leur expansion et leur diversification.

Nombre d'études précédentes ont reconnu dans la faible utilisation de la capacité une des causes du maigre rapport des investissements. Dans certains cas, comme à la Mauritanienne des produits manufacturés (MAPROMA), savonnerie, cette faible utilisation provient du fait que la capacité installée dépasse la taille du marché local. Pareil excédent peut être inévitable avec les procédés hautement capitalistiques utilisés dans les industries chimiques et métallurgiques. Un débouché extérieur l'absorberait mais, pour la MAPROMA, elle ne soutiendrait pas la concurrence sans le protectionnisme pratiqué par le gouvernement. Une autre solution consiste à diversifier la production : elle a été appliquée avec succès par le Comptoir industriel de produits chimiques et d'entretien (CIPROCHEMIE), fabrique de produits chimiques qui vont des détergents aux pesticides et aux aérosols.

Par contre-coup, de faibles rendements financiers réduisent les liquidités et, partant, la possibilité pour la société d'acheter les matières nécessaires, de maintenir des stocks appropriés et de rénover les installations existantes. La dégradation de celles en service depuis 1972 à la SOMAURAL a été l'une des principales raisons de cesser la production. Avec le manque de techniciens,

entretien et réparations sont mal assurés, ce qui rend aussi la production irrégulière. L'adoption d'une technologie simple et appropriée offre une solution à court terme. A long terme, le gouvernement devrait prendre des mesures pour assurer des effectifs suffisants d'ouvriers qualifiés et de techniciens.

Les entreprises de traitement du poisson pâtissent aussi de la faible utilisation de leur capacité. Dans les années 70, environ 90 % des prises étaient traitées en mer dans de grands navires-usines. Quand, en 1982, le gouvernement a obligé à traiter à terre les poissons pêchés dans les eaux mauritaniennes, des installations jusqu'alors inutilisées ont été remises en service, mais pour peu de temps. A mesure que les nouvelles co-entreprises associant le Gouvernement mauritanien et des gouvernements étrangers se dotaient de leurs propres installations, par suite de l'obligation faite à la flotte de pêche d'investir dans des installations à terre, la capacité a rapidement augmenté vers le milieu des années 80. Les taux d'utilisation ont baissé en conséquence. Aux taux actuels de croissance des prises, la capacité restera probablement sous-utilisée une bonne partie de la prochaine décennie (tableau 2.4). Si l'on considère que la plupart des bateaux qui pêchent dans les eaux mauritaniennes sont équipés d'installations de traitement, la sous-utilisation s'accuse encore davantage. Inévitablement, elle a nui à la rentabilité des co-entreprises qui transforment le poisson.

Tableau 2.4 : Taux d'utilisation de la capacité des usines de poisson (estimation), 1984-1985

	Capacité (tonnes)	Taux d'utilisation	
		1984	1985
Congélation	86 250	14,5	64,5
Stockage	240 000	25,8	46,7

Source : Estimations fournies par le Ministère des pêches et de l'économie maritime, citées dans ONUDI, Initiative programmes for West African Industrial Fisheries Systems, 1989.

La sous-utilisation peut également provenir de facteurs exogènes. La Société pour le développement industriel et commercial (SDIC), par exemple, se plaint qu'une alimentation en électricité irrégulière l'empêche de donner son plein. Les entreprises qui dépendent des matières premières et pièces détachées importées se plaignent aussi que les pénuries de devises et les retards entraînés par les formalités douanières les ont obligées à interrompre leur production : difficultés largement surmontées depuis la promulgation du Code des investissements en 1979 et la décision du gouvernement d'encourager vivement l'initiative privée. Quand les livraisons continuent de poser un problème, les sociétés devraient veiller à tenir des stocks suffisants et à bien passer leurs commandes.

La productivité du travail, mesurée aux ventes par salarié, a été, comme on pouvait s'y attendre, la plus forte à la Ciment de Mauritanie (SCM) qui ensache le ciment et à la Société industrielle de plastique et d'emballage (SIPE) qui fabrique des cartonnages, toutes deux capitalistiques. Cette productivité se chiffre en moyenne à OM 2 609 500 par salarié dans l'échantillon des 21 sociétés sur lesquelles les enquêtes ont fourni des données : elle est inférieure à cette moyenne dans l'industrie alimentaire et l'industrie chimique. Fait notable, dans trois des quatre sociétés qui enregistrent des pertes d'exploitation, cette productivité est bien inférieure à la moyenne et les données manquent pour l'évaluer dans la quatrième. Cette productivité généralement faible tient en partie à la sous-utilisation de la capacité. Elle peut aussi provenir d'un effectif trop nombreux. Tel était le cas à la SNIM, société minière d'Etat. En 1987, son personnel a été réduit de près de 20 %, sans fâcheux effets sur la production. La Société mauritanienne des industries du sucre (SOMIS) qui, de toutes les entreprises objet de l'enquête, occupe l'effectif le plus nombreux, a néanmoins réussi à maintenir des taux relativement élevés de productivité du travail. Les chefs d'entreprise du secteur tant public que privé ont conscience de la nécessité de rationaliser la production pour réduire les coûts, non seulement en licenciant la main-d'œuvre excédentaire, mais aussi en renonçant à des procédés de production cause de gaspillage.

La dépendance des industries chimiques et métallurgiques à l'égard des produits semi-finis importés se chiffre par leur coût effectif en devises. Une seule des huit entreprises étudiées dans ces deux branches économise par ses opérations plus de devises qu'il n'en coûterait d'importer des produits finis aux cours mondiaux. Tant l'Union des papeteries de Mauritanie (UPM), qui fabrique des articles en papier, que la Société mauritanienne des eaux de Banichab (SOMEB), qui embouteille, coûtent des devises au lieu d'en rapporter. Pour un pays comme la Mauritanie, qui manque précisément de devises, de telles entreprises sont un lourd fardeau et ne peuvent se maintenir que par le protectionnisme. Une certaine concurrence, obtenue par abaissement des barrières douanières, pourrait les inciter à comprimer leurs coûts et à s'adresser à des fournisseurs locaux moins cher. A long terme, l'élimination des barrières commerciales encouragera le développement d'industries jouissant d'un avantage comparatif, au moins sur le marché intérieur, et donnera ainsi à la Mauritanie une base industrielle plus ferme et plus résistante.

Pour la création d'emplois, le secteur manufacturier n'a pas non plus rempli les attentes. En 1981, avec celui de l'artisanat, il occupait 6 054 travailleurs, dont 70 % dans des entreprises en employant moins de 20 et presque la moitié dans des entreprises n'en employant qu'un. Les entreprises modernes de taille moyenne n'ont fourni qu'un moyen relativement coûteux et peu efficace de créer des emplois dans le secteur secondaire. Les 24 entreprises objet de l'enquête de 1985-1986 comptaient au total 1 728 travailleurs. Par contraste, le secteur artisanal inorganisé passait alors pour en occuper 50 000 dans ses ateliers et boutiques.

La faiblesse de l'emploi dans le secteur moderne résulte du caractère capitaliste que présentent ces entreprises comparées à l'artisanat. Dans 20 de ces entreprises moyennes objet de l'enquête de 1985-1986, l'investissement par travailleur permanent s'élevait à OM 2,24 millions. Aussi bien que les grandes entreprises, elles n'ont fourni qu'un moyen coûteux de créer des emplois.

Le gouvernement a estimé que les OM 1,4 milliard investis par les 18 manufactures jusqu'en 1985 n'ont créé que 800 emplois. Les entrepreneurs ont constamment préféré se doter d'installations techniques, presque invariablement importées. Dans une certaine mesure, cette attitude traduit le rôle que les moyennes entreprises jouent sur le marché, dont elles choisissent la partie la plus opulente pour l'alimenter en biens de consommation durables, ou en produits plastiques, chimiques et métallurgiques, qui exigent une automatisation poussée et des machines spéciales. Par ailleurs, le gouvernement a conscience que l'actuel Code des investissements subventionne en fait les investissements fixes, et il est déterminé à en modifier les dispositions pour consentir des avantages supplémentaires aux entreprises qui créent des emplois.

Les activités manufacturières en Mauritanie se sont développées en grande partie selon les besoins directs de consommation du marché intérieur. Elles n'ont guère tenté d'ajouter de la valeur aux matières premières du pays. Au contraire, elles continuent à dépendre de biens intermédiaires importés. Les liaisons intérieures du secteur sont également ténues, avec de rares entreprises produisant des matières de base ou des biens d'équipement. Une croissance industrielle auto-entretenu dépend en définitive d'un renforcement des liaisons tant intérieures qu'avec les autres secteurs productifs de l'économie pour parvenir à remplacer les importations et promouvoir les exportations.

2.3 Exportations et importations d'articles manufacturés

Selon les statistiques publiées par la Direction d'études économiques, la Mauritanie n'exportait en 1986 que du poisson et des produits minéraux, pour respectivement OM 15 358 millions et OM 10 592 millions, soit 59,2 et 40,8 % des exportations totales. Dans leur grande majorité, les poissons exportés sont simplement vidés et congelés. Bien que le volume de ceux qui reçoivent un traitement plus poussé ait augmenté depuis 1980, avec en 1986 des exportations de 29 364 tonnes de farine, de 604 tonnes de poisson séché et salé et de 2 338 tonnes d'huile, leur part aux exportations totales est tombée en fait durant la même période de 19,8 à 9,6 %. Donc, seule une faible proportion des exportations de poisson, environ 10 % du total, peut se ranger parmi les articles manufacturés ou transformés. Il en va de même des exportations de minerai de fer. Celui des mines de Kedia, près de Zouerate, s'exporte brut. L'exploitation des gisements de Guelbs à El Rhein oblige à enrichir le minerai et, dès que la production bat son plein, la proportion des exportations de minerai transformé va augmenter, pour prédominer dès les premières années 90.

Malgré l'absence de ventilation des exportations d'autres articles manufacturés en Mauritanie, l'analyse de leur production révèle qu'ils sont limités. Pourtant, nombre d'entreprises ont réussi par le passé à exporter une partie de leurs produits. La cimenterie de la SCM a enregistré au début des années 80 quelques exportations vers d'autres pays d'Afrique occidentale : encore s'agissait-il de réexportations, puisque la cimenterie se consacre surtout à ensacher son ciment importé en vrac d'Espagne. La cherté du ciment mauritanien par rapport à ses concurrents des pays voisins en a nettement réduit le commerce. De même, dans les premières années 80, la fonderie de Nouadhibou exportait une partie de sa production, surtout vers d'autres pays d'Afrique occidentale. Ses exportations de barres d'acier totalisaient

OM 67 millions en 1981, OM 62 millions en 1982 et OM 50 millions en 1983, pour cesser quand l'aciérie a fermé en 1984. Avec ses nouveaux dirigeants et une capacité portée à 8 000 tonnes de barres d'acier par an, la Société arabe du fer et de l'acier (SAFA) espère exporter une partie de sa production au Sénégal. La raffinerie a également exporté des produits pétroliers pour OM 368 millions en 1982 et OM 1 142 millions en 1983, pour cesser quand la production s'est arrêtée en juillet 1983. Après rénovation, sa direction compte exporter vers les pays voisins les deux tiers de la production. Une petite quantité de peaux salées s'est également exportée vers des pays voisins, mais ce commerce, peu organisé, est surtout assuré par des marchands ambulants. Aucun autre produit agricole transformé ne s'exporte.

Aucune des entreprises qui fabriquent des biens de consommation ne se voue à exporter. La plupart se consacrent au marché intérieur, d'étendue limitée, mais fort protégé par des barrières tarifaires et non tarifaires (tableau 3.5). De plus, la qualité des articles de consommation est fréquemment inférieure à la norme fixée par les concurrents étrangers. Ces sociétés sont donc incapables de les affronter sur les marchés régionaux ou internationaux. Néanmoins, nombre d'entre elles - notamment COGITREM, FAMO, IBS, MAPROMA, SAMIA, SDIC, SOMAM et SOMEB - pourraient effectivement exporter, et certaines ont constaté que leurs produits se vendent dans les pays voisins, bien qu'ils n'y parviennent pas par des voies officielles.

Tableau 2.5 : Protection douanière (nominale)
des articles manufacturés en Mauritanie, 1984
(Pourcentage)

<u>Produit</u>	<u>Protection</u>	<u>Produit</u>	<u>Protection</u>
Eau minérale	56	Savon de ménage	104
Barres de fer	66	Vêtements	83
Chaussures	77	Articles en métal émaillé	83
Tôle galvanisée	70	Pointes et vis	70
Cahiers	77	Matelas mousse	101
Boissons gazeuses	91	Ciment de Portland	49
Tuyaux en PVC	30	Carreaux	30
Couvertures	97	Détergents	77
Bougies	77	Emballages en plastique	83
Sacs de polypropylène	63	Peintures	105

Source : Kanoun S., Stratégie de développement industriel pour la Mauritanie, ONUDI, 1984 (UC/MAU/83/073/11-01).

L'expansion des exportations dépendra de la libéralisation des relations commerciales avec les pays voisins. Bien que leur pays soit membre de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), toutes deux vouées à cette libéralisation, les hommes d'affaires mauritaniens se plaignent d'en bénéficier moins que ceux des pays voisins. Les réductions tarifaires entre Etats membres de la CEAO sont approuvées industrie par industrie et, en 1986,

seules trois sociétés mauritaniennes bénéficiaient de ces protocoles, contre 120 en Côte d'Ivoire et 60 au Sénégal. Pour être admises au régime du marché régional commun de la CEDEAO, les exportations doivent avoir reçu dans un Etat membre 60 % de leur valeur ajoutée. Peu d'entreprises mauritaniennes sont capables de remplir cette condition. Membre de la Convention de Lomé III, la Mauritanie peut également bénéficier d'un accès privilégié au marché de la CEE, mais la qualité de ses produits et le volume de sa production ne lui permettent guère d'y développer prochainement ses exportations.

Il n'existe aucune statistique récente sur le volume et la composition des articles manufacturés importés. Les plus détaillées dont on dispose (tableau 2.6) indiquent que les biens de consommation, autres que denrées alimentaires, constituent une proportion importante (13 % en 1986 et 15 % en 1985) des importations. Malgré la forte protection assurée par les barrières tarifaires et non tarifaires, plusieurs entrepreneurs ont soutenu que la concurrence de ces importations limite leur part du marché et qu'elles s'y vendent moins cher que leurs propres produits, en particulier ceux des entreprises chimiques et des matières plastiques et de l'industrie alimentaire. La FAMO, par exemple, a été forcée de fermer sa minoterie en mai 1982, la farine s'important à moindre prix que les céréales.

Tableau 2.6 : Composition des importations, 1985-1986

	1985		1986	
	Millions d'OM	Pourcentage	Millions d'OM	Pourcentage
Biens de consommation	9 309	51,8	6 707	42,3
Denrées alimentaires	6 558	36,5	4 553	28,7
Divers	2 751	15,3	2 154	13,6
Equipement et transport	1 711	9,5	1 422	8,9
Véhicules	585	3,2	426	2,6
Pièces détachées et pneus	690	3,8	563	3,5
Divers	436	2,4	433	2,7
Biens d'investissement	1 786	9,9	2 033	12,8
Matériaux de construction	841	4,6	739	4,6
Equipement	945	5,2	1 294	8,1
Carburant	2 487	13,8	3 439	21,7
Divers	2 662	14,8	2 229	14,0
Total	17 955	100,0	15 830	100,0

Source : Direction des études économiques, Bulletin trimestriel de statistique, juin 1987, tableau 38.

Le problème posé par ces importations à bon marché, parfois peut-être bradées, se trouve aggravé par une forte contrebande, dont la valeur passe pour atteindre 50 % des importations totales et qui permet à maints produits

importés d'échapper aux droits de douane. Tant la MAPROMA que l'IBS affirment que cette contrebande entame nettement leur part du marché. Dans ces circonstances elles pourraient la retrouver grâce à un contrôle plus strict du commerce international, en particulier avec les pays voisins. A long terme, en revanche, les sociétés doivent réduire leurs coûts pour parvenir à des prix compétitifs.

2.4 Régime de la propriété et des investissements

Vers le milieu des années 70, le gouvernement considérait le secteur public comme le moteur du développement industriel. Il espérait, par son aptitude à mobiliser des crédits pour de grands projets d'investissement, doter la Mauritanie de la base industrielle que le secteur privé avait été incapable de lui fournir. Cette stratégie, exprimée dans le troisième Plan de développement (1976-1980) demandait un investissement de \$ 548 millions - soit alors 121 % du PIB - dans sept grandes entreprises, appartenant toutes à la branche des industries de transformation. Comme on l'a déjà noté, trois seulement se sont constituées et une seule, la fonderie en four électrique, a commencé à produire. La sucrerie et la raffinerie ont ensuite borné leurs opérations au stockage, à l'emballage et à la distribution.

Par conséquent, l'apport du secteur public à la valeur ajoutée manufacturière reste faible. Le secteur privé en a fourni 95 % en 1985, selon une estimation établie à la suite d'une enquête de l'USAID. La principale entreprise appartenant entièrement à l'Etat et gérée par lui est la Société nationale d'eau et d'électricité (SONLEC), que la comptabilité nationale inclut dans le secteur manufacturier; l'autre est la Société mauritanienne de presse et d'impression (SMPI). Depuis 1978, le gouvernement réduit systématiquement ses participations dans les sociétés d'économie mixte, pour les employer à la rénovation et à l'expansion et, depuis 1984, cela au titre de sa stratégie de restructuration qui donne plus de liberté aux chefs d'entreprise et encourage les investissements privés.

C'est ainsi qu'en 1978, le gouvernement a vendu sa participation de 29,1 % à la SNIM, rebaptisée alors SNIM-SEM, à des sociétés financières et minières arabes, pour employer ces fonds au projet de développement des mines de Guelbs. L'exploitation des gisements de cuivre d'Akjoujt a été concédée à la Société minière d'Inchiri (SAMIN), nouvelle société créée en 1981 avec un capital souscrit par l'Etat pour 37,5 % et par des milieux financiers arabes. De même, les carrières de gypse près de Nouakchott sont exploitées par la Société arabe des industries métallurgiques (SAMIA), propriété commune de la SNIM-SEM, concessionnaire précédent, et de la Kuwait Foreign Trading, Contracting and Investment Company.

Dans le secteur manufacturier, le gouvernement a rouvert l'aciérie, fermée depuis 1984, en créant la Société du fer et de l'acier en Mauritanie (SAFA) avec des prises de participation de l'Arab Mining Corporation (Jordanie) et de l'Arab Iron and Steel Corporation (Bahreïn). L'entreprise de raffinage et d'emballage du sucre a été restructurée sous le nom de Société mauritanienne des industries du sucre (SOMIS) avec 27 % de capitaux privés. Le gouvernement a également cédé la propriété de la Société nationale de confection (SNC) et de l'Office du tapis mauritanien (OTM) au Fonds national de développement (FND) dans l'intention de la céder ensuite au secteur privé. Il ne reste seul

propriétaire que de la raffinerie de pétrole : encore la Société mauritanienne d'industrie de raffinage (SOMIR), entreprise publique qui la gérait, a-t-elle été liquidée, et un contrat de gestion a-t-il été signé avec une société algérienne.

Par contraste avec son programme de désengagement dans les secteurs manufacturier et minier, le gouvernement a, durant toutes les années 80, accru sa participation dans les usines de poisson, faute de notables initiatives du secteur privé. En 1985, ce dernier ne fournissait que 25 % de la VAM de cette industrie. Seules y travaillaient en 1986 deux sociétés à capitaux entièrement privés, la COMACOP et la SIPECO, l'Etat ayant une participation minoritaire dans trois autres. A la suite de la loi promulguée en 1982 et obligeant à traiter sur sol mauritanien le poisson pêché dans les eaux mauritaniennes, le gouvernement a créé six co-entreprises avec des gouvernements étrangers : ceux de Libye (SALIMAUREM), d'Algérie (ALMAP), d'Iraq (SIMP), d'Union soviétique (MAUSOV), de Roumanie (SIMAR), celle-là avec participation de capitaux privés, et de République de Corée (COMACOP). Dans quatre d'entre elles, il est majoritaire.

Dans le secteur privé, investissement et propriété se caractérisent par la prédominance des entreprises individuelles et familiales (tableau 2.7). Il en va particulièrement ainsi de l'artisanat et des petites entreprises. Dans les modernes de taille moyenne, créées avec un capital social plus important, les actionnaires restent peu nombreux. Même la cimenterie, ouverte en 1978 avec un investissement de OM 87 millions, n'en compte que 15. Ce petit nombre limite inévitablement les fonds prêts à s'investir, particulièrement dans une situation comme celles des années 70, où les banques n'en fournissaient guère, forçant les sociétés à compter surtout sur elles-mêmes pour trouver des capitaux pour de nouvelles entreprises. De riches entrepreneurs ont néanmoins participé à la formation de nouvelles sociétés. L'établissement Mohammed Abdallhaï, par exemple, détient des actions de nombre d'entre elles. Ces dernières années, de plus, le programme de désengagement de l'Etat a donné aux entrepreneurs l'occasion d'élargir leur participation au secteur industriel en achetant des actions des sociétés publiques restructurées.

Autre caractéristique récente des investissements, encouragée également par le programme de désengagement de l'Etat, les participations étrangères ont crû dans les entreprises locales. Depuis 1978, des financiers privés ont joué un grand rôle dans la formation de nouvelles entreprises du secteur minier et la rénovation de la fonderie. Les investisseurs étrangers ont également été attirés par de nouvelles entreprises privées. Par exemple, des Marocains détiennent 50 % du capital de la FAMO, minoterie et fabrique de pâtes, fondée en 1981, et des Français 10 % du capital de la SLAM, laiterie fondée en 1985.

De vastes possibilités s'offrent encore pour augmenter les participations étrangères dans les entreprises existantes et futures. Le gouvernement étudie présentement les moyens d'attirer des capitaux étrangers, de préférence pour des co-entreprises avec des entrepreneurs locaux, par le nouveau texte proposé pour le Code des investissements. Il n'existe présentement aucune filiale de sociétés étrangères, qui d'ailleurs, bien que présentant des avantages puisqu'elles augmentent la production et l'emploi, n'en offrent pas autant que les co-entreprises, qui développent les aptitudes à la gestion. Des accords de licences fournissent aussi la possibilité aux entreprises locales de diversifier leurs productions, comme l'a fait la SOBOMA avec sa licence de Coca-Cola, et encouragent le transfert de technologie et de compétences techniques. Ils peuvent aussi servir de fondement à une co-entreprise avec des investisseurs étrangers.

Tableau 2.7 : Répartition de la propriété de certaines entreprises
privées et d'économie mixte, 1985-1987
(Pourcentage)

ENTREPRISE	DATE	ACTION- NAIRES	PARTICIPATION AU CAPITAL		
			ETAT	SECTEUR PRIVE	ETRANGER
<u>INDUSTRIES ALIMENTAIRES</u>					
COGRITEM	1986	7		100	
FAMO	1986	...		50	50
IBS	1986	7		100	
SLAM	1986	7		90	10
SOBOMA	1986	...		31,7	67,3
SOMER	1986	1 maj	100,0		
SOMIS	1986		63,3
<u>ALIMENTS POUR ANIMAUX</u>					
SOMADERE	1986	2 maj		60	40
<u>USINES DE POISSON</u>					
ALMAP	1987		51		49
COMACOP	1986	7		100	
MAUSOVE	1987		51		49
MSP	1987		42		58
SALIMAUREN	1987		50		50
SAMIP	1987		51		49
SIMAR	1987		15	36	49
SIPECO	1986	10		100	
SPPAM	1986		35	65	
<u>MINES</u>					
SNIM-SEM	1986		70,89	0,2	29,91
<u>INDUSTRIES METALLURGIQUES DE BASE</u>					
SAFA	1986		33,3		66,7
SAMIA	1986		50		50
<u>PRODUITS METALLIQUES</u>					
SOMIPEX	1985			100	
Tôlerie Abdallah et Frères	1986			100	
<u>PRODUITS CHIMIQUES ET MATIERES PLASTIQUES</u>					
CIPROCHEMIE	1985	3		100	
MAPROMA	1986	10-15		100	
RECOGIM	1985			100	
SDIC	1986	7		100	
SOMAGAZ	1986		34	33	33
SOMICEM	1984	3		100	
<u>PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES</u>					
ITC	1986			100	
SCM	1985	15	...	100	...
SAMIA	1986	33,33			66,7
<u>TEXTILES ET HABILLEMENT</u>					
Etablissement Drame et Frères	1986				
MIE	1985		70b	30	
SOMIC	1986	7-10		100	
<u>AUTRES ENTREPRISES MANUFACTURIERES</u>					
UPM	1986			100	
SMPI	1986		100		
SIPE	1986	3		50,75	49,15

Source : Ministère de l'Industrie et des mines, Enquête sur la réadaptation Industrielle, 1987
annexe B, et USAID, Investment Climate Assessment and Private Sector Survey, 1986
volume II, pages 14-48.

2.5 Taille et répartition géographique des entreprises manufacturières

De la répartition des entreprises occupant plus de 20 travailleurs ressort la prépondérance de l'industrie alimentaire en 1980. On ne dispose d'aucun détail sur la valeur ajoutée manufacturière, le produit brut et l'investissement par branche de ces entreprises, objet de l'enquête menée alors.

Cette enquête, sur laquelle le gouvernement entendait se fonder pour suivre les progrès réalisés par le secteur privé après la promulgation du Code des investissements en 1979, a révélé la prédominance des petites entreprises (voir tableau A-1 en annexe). Elle en a recensé 3 169, dont 85,2 % n'occupaient que leur propriétaire. Seules 24 occupaient plus de 20 travailleurs, formant un effectif total de 1 800, soit 29,7 % de l'emploi dans le secteur industriel et artisanal. Sauf deux, toutes occupaient moins de 100 travailleurs.

Le gouvernement a pour politique d'encourager la dispersion géographique de l'activité industrielle, pour favoriser une croissance économique équilibrée et assurer une égale répartition de ses avantages. Des entreprises industrielles moyennes ne s'en sont pas moins développées aux deux pôles côtiers de Nouakchott au sud et de Nouadhibou au nord, négligeant l'intérieur et les bourgs du Bassin du Sénégal. En 1987, on en comptait 34 à Nouakchott, quatre à Nouadhibou et une seule à Beni-Chaab. Les petites entreprises se répartissent plus également, selon l'enquête de 1980 (voir tableau A-3 en annexe). La dispersion de celles n'occupant que leur propriétaire et de l'artisanat souligne leur rôle dans le développement industriel des bourgs ruraux.

3. PROBLEMES ET PERSPECTIVES PAR BRANCHE

3.1 Aliments et boissons

La préparation d'aliments de base a été l'une des premières branches manufacturières à se développer en Mauritanie et reste la principale. Selon les statistiques officielles, en 1984 elle fournissait 55,9 % de la valeur ajoutée par le secteur manufacturier, mines, pêche et usines de poisson exclues, mais énergie et eau incluses. De ce pourcentage une bonne partie provenait des petites boucheries et boulangeries qui n'ont ni exigé de gros investissements, ni exercé des activités d'ampleur suffisante pour être proprement qualifiées d'opérations industrielles. La majorité des entreprises de cette branche transforme des matières premières importées, à l'exception notable des usines de poisson, de certaines laiteries et d'une usine d'embouteillage des eaux minérales. De grandes possibilités s'offrent pour renforcer les liaisons de ces industries avec le secteur agricole et assurer leur extension grâce à des produits intermédiaires importés et au développement d'activités d'aval.

La transformation des céréales est traditionnellement une industrie artisanale en Mauritanie, où de petits moulins, souvent mus à la main, pourvoient aux besoins des villes et des campagnes. Selon une enquête sur le secteur inorganisé, Nouakchott en comptait 135 en 1986. En 1981, une minoterie industrielle, la FAMO Mauritanie, a été créée avec des capitaux privés, fournis à égalité par des Mauritaniens - dont la moitié par la SOMIPEX, entreprise privée fabriquant des barrières et des fils de fer - et des hommes d'affaires marocains. L'usine dispose d'une capacité de 80 000 tonnes de farine par an et dépend des blés importés. Depuis mai 1982, elle est fermée, le prix de ces blés dépassant celui de la farine importée. Les meuniers subissent également la différence mais, contrairement à la minoterie, leurs liens sont plus étroits avec l'agriculture et la transformation des céréales traditionnelles. Avec les volumes actuels des récoltes de blé en Mauritanie, il y a peu d'espoir que la FAMO reprenne sa production grâce à ces blés, tandis que le prix toujours bas de la farine écarte le recours aux céréales d'importation.

Les produits céréaliers ont pour principal usage industriel la fabrication de pain et de pâtes. Aucune boulangerie industrielle n'existe en Mauritanie. La production est assurée par de nombreuses entreprises artisanales : en 1987, le gouvernement a accordé des licences d'exploitation à près d'une centaine. La pâte est fabriquée par la FAMO. Cette usine dispose d'une capacité de 6 000 tonnes par an et, depuis la fermeture de la minoterie, elle utilise de la farine importée. Elle s'est assurée une bonne part du marché malgré la concurrence des produits importés. La Société industrielle de biscuiterie, autre entreprise privée, créée en 1985, fabrique des biscuits tant sucrés que salés avec la farine importée. Au début, elle a éprouvé des difficultés de technique et de gestion, mais ne s'est pas moins fermement établie sur le marché, malgré la concurrence de produits importés en fraude. Son prix de revient dépasse de quelque 20 % celui des importations équivalentes. Il y a manifestement place pour une réduction.

Une raffinerie de sucre a été créée en 1977 au titre de la politique d'industrialisation par développement d'une infrastructure de base. Toutefois, faute d'approvisionnement intérieur en sucre brut, la société dépend des importations et, avec la faiblesse des cours du sucre, le coût du raffinage dépasse celui de son importation. Aussi, la raffinerie n'est jamais entrée en service et l'entreprise se borne à fabriquer des cubes de sucre importé et à les emballer. Même dans ces activités limitées, elle a éprouvé des difficultés techniques qui ont réduit l'utilisation de sa capacité. Son fonctionnement pâtit encore de son assujettissement à la Société nationale d'import et d'export (SOMINEX), qui détient un monopole des importations de sucre. Transformée en 1984 en Société mauritanienne des industries du sucre (SOMIS), d'économie mixte, le gouvernement a cherché à la remettre en état et, en cas de justification financière, à faire marcher la raffinerie. Une étude de préféabilité indique que la remise en état de celle-ci créerait quelque 200 emplois et permettrait une importante économie de devises : \$ 7,6 millions par an. Elle pourrait de plus faciliter des activités industrielles d'aval, comme la fabrication d'alcool éthylique, d'aliments pour animaux et d'engrais. L'assistance de l'ONUDI a été demandée, mais le projet demeure en instance d'examen par le PNUD.

La Compagnie générale des industries de transformation et de représentation de Mauritanie (COGITREM) pousse plus loin la préparation alimentaire : elle fabrique et vend des bonbons, caramels, friandises assorties et, plus récemment, des soupes en cubes sous sa propre marque. Créée en 1982 comme société privée, elle s'est assurée une forte position sur le marché intérieur en offrant des produits populaires à un prix compétitif et elle pourrait même exporter si elle parvient à réduire ses coûts. Sa réussite indique le potentiel offert par l'étroit marché mauritanien aux entreprises qui proposent des produits et des prix appropriés. D'autres développements dus à l'initiative privée sont probables dans l'industrie alimentaire. Nombre d'entrepreneurs s'intéressent à la production de soupes en cubes, qui connaît un grand succès sur le marché intérieur. D'autres aliments préparés et transformés suivront probablement, à mesure que l'urbanisation transforme les habitudes alimentaires.

La fabrication de produits laitiers dépend de même beaucoup des importations de la matière première. La Société laitière de Mauritanie, fondée avec des capitaux privés en 1985, produisait 10 000 litres de lait par jour à la mi-1986 et, devant la forte demande intérieure, prévoyait d'atteindre 50 000 litres en installant de nouvelles machines à conditionner. La reconstitution du lait en poudre importé limite toutefois la production. En 1987, pour diversifier ses ventes, la société a ouvert une fabrique de jus de fruits qui concurrence effectivement les importations. Deux autres entreprises fabriquant des produits laitiers se sont créées depuis 1986 : la SMPL, qui fabrique des yaourts, des fromages et toute une série d'autres produits laitiers; et la SMIL. Toutes deux dépendent beaucoup des importations de lait en poudre. Il y a manifestement place au développement de liens avec le secteur de l'élevage. Toutefois, la pratique du pâturage nomade suivie en Mauritanie empêche d'écouler les produits laitiers. Ceux-ci posent d'ailleurs un autre problème : le contrôle de leur qualité. Néanmoins, on trouve du lait frais dans les centres urbains. Rien qu'autour de Nouakchott, de 4 000 à 6 000 chamelles et vaches pourvoient à cette demande. Actuellement, le lait est vendu non pasteurisé, mais les propriétaires de troupeaux ont jusqu'à un certain point rejoint le secteur moderne. Ils sont les principaux acheteurs d'aliments fabriqués pour animaux.

La fabrication de boissons est bien établie en Mauritanie. En 1975, s'est créée à Nouakchott la Société de boissons mauritanienne, avec une participation majoritaire de la BGI (France). La SOBOMA a acquis les licences de Coca-Cola et Fanta et produit aussi toute une série de jus de fruits sous sa propre marque, ainsi que des briques de glace. Sa capacité annuelle est estimée à 33 000 hectolitres de boissons et 1 000 tonnes de glace. Gardant la tête de ce marché, elle a enregistré une augmentation de ses ventes en 1986, 1987 et 1988. elle soutient favorablement la concurrence avec les produits importés et cherche à élargir sa gamme. Autre société de la branche, la BONOMA, installée à Nouadhibou et visant donc un marché régional distinct, dispose d'une licence pour le Pepsi-Cola. Aucune des deux n'est en mesure d'exporter dans les pays voisins, qui comptent des fabriques de boisson bien établies. De plus, aucune n'a de liens avec le secteur agricole. Tous les concentrés, sucre et bouteilles qu'elles utilisent sont importés.

Au contraire, la Société mauritanienne des eaux de Benichab (SOMEB), située près d'Akjoujt, qui met ces eaux en bouteilles, et qui a été créée en 1982 avec des capitaux privés, utilise des matières premières de l'endroit. Sa production a régulièrement augmenté, des 17 000 cartons en 1982 à 184 600, quoique elle reste encore loin de la capacité installée de 2 200 par jour. Tenant la tête du marché, elle dispose d'un potentiel d'exportation et compte se diversifier avec des produits laitiers et des jus de fruits.

Depuis 1986, nombre de nouveaux événements se sont produits dans la branche. Une société, la CMCIA, a créé une fabrique de concentrés à partir des tomates cultivées aux environs; une autre, la Coopérative Tenadi, à Tenadi même, fabrique des préparations de poulets; et une troisième, la SOMIA, fabrique des huiles comestibles. Elles témoignent d'une tendance à la transformation des matières premières intérieures qui, à long terme, renforcera la base industrielle de ce secteur. Le gouvernement espère de nouveaux progrès en ce sens, les industries de transformation complétant la croissance et la diversification du secteur agricole.

Une branche offre certainement des possibilités de développement : la transformation et la commercialisation des produits de l'élevage pour la consommation intérieure et l'exportation. Jusqu'en 1975, la COVIMA, société étrangère, a exploité avec quelque succès un abattoir à Kaédi. Elle exportait aux îles Canaries et dans les pays d'Afrique occidentale de la viande congelée, dont elle assurait la qualité par son ranch de quarantaine. En 1975, l'abattoir a été nationalisé et la production a commencé à baisser. Avec la remise en 1981 de sa gestion à la Société mauritanienne de la commercialisation du bétail (SOMECOB), entreprise publique détenant un monopole purement théorique des exportations, l'abattoir a cessé d'exporter pour devenir une simple entreprise municipale opérant bien au-dessous de sa capacité. La viande est maintenant exportée sur pied, surtout par des hommes d'affaires qui en tirent de précieuses devises fortes et par les pasteurs nomades eux-mêmes durant la transhumance. A la demande intérieure pourvoient les abattoirs municipaux et les bouchers : 368 de ces derniers ont été dénombrés lors du recensement de 1986 sur les activités du secteur inorganisé à Nouakchott. La qualité n'est guère contrôlée et les animaux sont d'ordinaire abattus dans des conditions fort peu hygiéniques.

La construction de nouveaux abattoirs et la rénovation de ceux qui existent, comme celui de Nouakchott, pourraient relever la qualité des produits et fournir la possibilité d'exporter de la viande. Elles contribueraient à l'intégration du secteur de l'élevage, qui forme traditionnellement une enclave dans l'économie moderne et relèveraient par là tant le niveau de vie des pasteurs nomades que la valeur ajoutée par le secteur. De tels progrès dépendent de livraisons régulières de bétail qui, à leur tour, demandent une stabilisation de la production. Celle-ci s'est révélée difficile avec les récentes sécheresses, au point que, durant les années 80, la Mauritanie a dû importer de la viande pour satisfaire une partie de sa demande intérieure. De plus, les livraisons régulières de bétail à l'industrie de la viande exigent une organisation satisfaisante du marché. La Société mauritanienne de la commercialisation du bétail (SOMECOB), quoique servant d'office public dans ce domaine, a été incapable de s'assurer le cheptel commercialisé, ses prix étant trop bas par rapport à ceux du secteur privé. L'évolution future dépendra donc de l'initiative de ce secteur.

Parmi les aliments carnés, la volaille offre aussi un potentiel de développement. Les premières fermes avicoles remontent au début des années 80 et, en 1986, cinq étaient en exploitation près de Nouakchott et Rosso : elles produisaient 250 000 poulets et 700 000 oeufs par an. La préparation et l'emballage de la viande de poulet restent encore rudimentaires, mais pourraient s'étendre à toute une série de produits.

Le développement d'un secteur moderne de l'élevage a ouvert un marché aux aliments manufacturés pour animaux et établi une liaison entre l'industrie et l'agriculture. En 1982, une telle fabrique a été établie par la Générale d'industrie, commerce et représentation (GICR). Elle a pourvu à une demande croissante d'aliments de complément et de remplacement pour l'élevage du bétail et de la volaille, que satisfaisaient jusque-là des importations atteignant 15 000 tonnes en 1983. Rebaptisée en 1986 Société mauritanienne pour le développement rural et l'élevage (SOMEDERE), elle dispose d'une capacité de 120 tonnes par jour. Sa matière première vient du Sénégal, mais utilise aussi la farine de poisson produite sur place. Elle a bénéficié de l'assistance technique de Pfizer (E.-U.A.), de Protector (E.-U.A.) et de l'UCAAD (France). Plus récemment, une deuxième fabrique, la SMPF, a été créée à Nouakchott et d'autres entrepreneurs s'intéressent à des activités analogues. Bien que le marché intérieur s'étende et qu'au moins la SOMADERE dispose d'un potentiel d'exportation dans les pays voisins et peut-être même aux Etats-Unis, le risque d'un excès de capacité existe. Les réseaux de vente au secteur de l'élevage sont médiocres et entravent la croissance des ventes. Le gouvernement est très désireux de favoriser l'emploi d'aliments de complément au titre de sa politique de développement du cheptel.

3.2 L'industrie du poisson

Cette industrie a crû rapidement ces dernières années, plus à cause de l'intervention de l'Etat que d'un quelconque avantage comparé. Avec l'adoption en 1979 d'une nouvelle politique des pêcheries et, depuis 1982, l'obligation de débarquer les prises de céphalopodes et démersaux, toutes les flottes de pêche opérant dans les eaux mauritaniennes ont été obligées d'investir dans des installations de traitement et de stockage à terre. Les principales sociétés établies dans le secteur sont les suivantes :

ALMAP, Algéro-mauritanienne de pêche, co-entreprise avec le Gouvernement algérien. L'Etat mauritanien détient 51 % de son capital d'OM 180 millions.

SALIMAUREN, Société arabe libyenne mauritanienne de ressources maritimes, co-entreprise des Gouvernements libyen et mauritanien, détenant chacun 50 % du capital d'OM 2 300 millions. La société dispose d'une capacité journalière de 50 tonnes pour la congélation et de 400 tonnes pour l'entrepôt frigorifique.

SAMIP, Société arabe mauritano-irakienne de pêche, co-entreprise du Gouvernement mauritanien, qui détient 55 % de son capital d'OM 1 000 millions, et du Gouvernement irakien.

MAUSOV, Société mauritanienne soviétique de pêche, co-entreprise du Gouvernement mauritanien, qui détient 51 % de son capital d'OM 11,4 millions, et du Gouvernement soviétique. La MAUSOV dispose d'entrepôts frigorifiques d'une capacité de 3 000 tonnes.

SIMAR, Société mauritano-roumaine de pêche, co-entreprise, au capital d'OM 180 millions, du Gouvernement roumain, du Gouvernement mauritanien (15 % du capital) et d'hommes d'affaires mauritaniens (36 % du capital). La SIMAR dispose d'une capacité journalière de congélation de 60 tonnes et d'entrepôt frigorifique de 1 800 tonnes.

MSP, Mauritano-scandinave de pêche, co-entreprise avec divers gouvernements scandinaves, où le Gouvernement mauritanien détient 42 % du capital d'OM 20 millions. La société devait être dissoute en 1986. Elle disposait d'une capacité journalière de congélation de 45 tonnes et d'entrepôt frigorifique de 1 500 tonnes.

SOFRIMA, Société des frigorifiques de Mauritanie, entreprise d'économie mixte, dont l'Etat détient 35,8 % du capital. Elle dispose d'une capacité journalière de congélation de 30 tonnes et d'entrepôt frigorifique de 2 000 tonnes.

SMEF, Société mauritanienne frigorifique, entreprises d'économie mixte, dont l'Etat détient 11 % du capital d'OM 45 millions. Elle dispose d'entrepôts frigorifiques d'une capacité de 3 000 tonnes.

SIPECO, entreprise privée de pêche, de congélation et de stockage. Elle dispose d'une capacité journalière de 20 tonnes pour la congélation et de 2 000 tonnes pour l'entrepôt frigorifique.

COMACOP, Compagnie mauritano-coréenne de pêche, entreprise privée où participent des ressortissants mauritaniens et des investisseurs de la République de Corée. Elle dispose d'une capacité journalière de 80 tonnes pour la congélation et de 8 000 tonnes pour l'entrepôt frigorifique.

SPPAM, Société pour la promotion de la pêche artisanale en Mauritanie, Société à responsabilité limitée, dont le capital appartient pour 35 % à l'Etat, pour 55 % à des investisseurs privés et pour 10 % à des coopératives de pêche. Elle dispose d'entrepôts frigorifiques à Nouadhibou, à Nouakchott et dans de moindres centres par tout le pays.

Paradoxalement, alors que la capacité des installations terrestres reste très inférieure au volume des prises, elle n'est guère plus utilisée qu'avant l'imposition du débarquement obligatoire. Il en va ainsi surtout parce que les flottes de pêche peuvent traiter à bord les espèces pélagiques de moindre valeur qui, en poids, représentent 69 % des exportations totales de poisson.

De plus, la plupart des prises ne sont guère que vidées et congelées. Les exportations de farine et d'huile de poisson ont certes crû de 9 600 tonnes en 1980 à 31 602 en 1986, mais ont baissé en proportion des exportations totales de poisson, dont elles ne constituaient en 1986 que 9,2 % en poids et 5,5 % en volume. Peu d'installations permettent de fumer, de sécher et de saler - le poisson ainsi traité ne représentant en 1986 que 0,1 % des exportations en poids et 0,3 % en valeur - bien moins encore que les procédés plus complexes de mise en conserve ou en filets et aucune ne produit des mets à base de poisson. Pour que l'industrie de la pêche augmente la valeur ajoutée qu'elle apporte à l'économie nationale, des progrès à cet égard sont essentiels. Ils exigeront une stratégie commerciale tant pour le marché national, qui dédaigne le poisson, que pour les exportations.

La croissance et le développement de l'industrie de transformation du poisson doivent aussi surmonter les sujétions de son emplacement - le principal port de pêche, Nouadhibou, est très éloigné des centres peuplés du sud - d'une alimentation en énergie onéreuse et irrégulière et des problèmes d'hygiène et de contrôle de la qualité rencontrés par d'autres entreprises de l'industrie alimentaire. Certes, l'amélioration tant de la qualité que de la préparation de ces produits les ferait mieux recevoir sur le marché local. Elle créerait aussi la possibilité d'obtenir une valeur ajoutée supérieure, que le gouvernement a cherché par le passé à obtenir en relevant le degré de participation des Mauritaniens à l'industrie.

3.3 Textiles, habillement et cuir

Malgré sa longue tradition de travail artisanal des textiles et du cuir, la Mauritanie n'a pas réussi à se doter dans cette branche d'entreprises industrielles prospères. Une enquête de 1986 sur le secteur inorganisé à Nouakchott y dénombre 1 156 ateliers de tailleurs, cinq de tissage de tissu, 21 de tissage de tapis, 102 de travail du cuir et 52 teintureries. Ensemble, ils représentaient 55,6 % de toutes les activités manufacturières du secteur. Celles-ci sont également importantes dans les campagnes et dans les bourgs de l'intérieur. Elles sont destinées à satisfaire le marché local, en particulier les besoins et les goûts des clients de condition modeste et, sauf pour les tapis, ne sont guère en mesure d'exporter. La plupart des artisans utilisent les matières premières du pays, sauf les tailleurs qui doivent importer de grandes quantités de tissu et dont la production, de même que celle des tanneries et cordonneries, est souvent de qualité médiocre.

Dans le tissage des tapis, des tentatives ont été faites pour intégrer la production artisanale traditionnelle à l'économie moderne. Sur le conseil de l'AID, le gouvernement a créé en 1980 l'Office du tapis mauritanien (OTM) pour fournir des débouchés, une formation et un soutien technique aux tisserandes travaillant chez elles par groupes de six. L'OTM a fourni à leurs coopératives, par crédit à court terme sur marchandises, des métiers qu'elles

remboursent en huit ans à 8,5 % d'intérêt, et des matières premières pour les tapis qu'elles lui livrent contre paiement du travail. Mais, obéré par sa précédente organisation institutionnelle, l'OTM a manqué de fonds de roulement. La fourniture des matières premières s'est réduite en conséquence et la production est tombée de 1 500 m² en 1982 à 1 000 en 1983. Pour redresser la situation financière, le personnel administratif a été réduit, la dette a été rééchelonnée en fonction des possibilités de refinancement à long terme et l'AID a consenti de nouveaux crédits. Ensuite, la gestion de l'OTM a été confiée au Fonds national de développement (FND) et l'Office a été réformé et privatisé sous le nom de Tapis SA. Sous cette nouvelle direction, ses résultats apparaissent meilleurs. Ils ne sauraient d'ailleurs s'évaluer selon les seuls critères financiers. Pour une minime dépense d'équipement, Tapis SA assure formation et emploi à des femmes des milieux les moins favorisés. De plus, elle le fait avec le minimum d'atteinte aux coutumes, en occupant des femmes dans leur milieu familial et à une activité féminine traditionnelle.

La Mauritanie manque d'une tannerie industrielle car, malgré les immenses possibilités qu'offre le cheptel, la collecte des peaux et leur qualité posent des problèmes. Au début des années 80, la Société nationale des industries des peaux et des cuirs a proposé de construire une tannerie appliquant le procédé bleu-humide, d'une capacité de 65 000 peaux de bovins, 80 000 de caprins et 160 000 d'animaux de croisement, qui créerait 64 emplois pour un investissement d'OM 260 millions : projet qui n'a pas abouti. Tanner et saler les peaux demeure une activité artisanale. Par conséquent, les entreprises industrielles qui travaillent le cuir éprouvent des difficultés à s'en assurer un approvisionnement régulier. De plus, ces peaux sont de qualité médiocre et variable, ce qui entrave le développement d'une industrie du cuir fournissant des articles de valeur élevée pour l'exportation. Cette médiocrité empêche aussi de développer les ventes à des pays comme l'Espagne et l'Italie où des industries bien établies travaillent le cuir.

Les fabriques de souliers et sandales fonctionnent aussi à l'échelon artisanal. La Société mauritanienne d'industrie et de commerce (COMIC), fondée en 1985, occupe 41 travailleurs à des opérations essentiellement manuelles. Il en va de même de l'Etablissement Drame et Frères. Les deux sociétés se heurtent à la concurrence des entreprises artisanales fabriquant des articles analogues pour le même marché intérieur. Depuis 1986, s'est créé l'Etablissement Mohamed Mahmoud, société fabriquant des chaussures en plastique. Elle vise la clientèle peu fortunée. Tant que la qualité et l'offre de peaux salées ne s'améliorent pas, l'industrie restera bornée au marché intérieur.

La fabrication industrielle de tissu se fait dans une seule société, la SA Mauritanienne des industries et équipements, qui fabrique des couvertures et des sacs en polypropylène. Créée en 1976, elle dispose d'une capacité annuelle de 200 000 couvertures et 3 millions de sacs, présentement en partie inutilisée. Une autre société, la SICOTEX, récemment créée, apprête et imprime des tissus importés. C'est là un prolongement des métiers traditionnels.

En dehors des artisans tailleurs, la branche du vêtement n'occupe que deux sociétés : l'ex-Société nationale de confection, passée en mains privées, et l'EMADE, entreprise également privée. On ne dispose d'aucun détail sur la production, les marchés et les sources de matières premières : l'exploitation passe pour se faire à petite échelle et par des procédés essentiellement

manuels. Actuellement, ce sont les ateliers de tailleurs qui fournissent l'habillement traditionnel. Les vêtements de fabrication industrielle doivent affronter la concurrence des importations d'articles de marque à la mode. Ils sont également désavantagés par l'absence d'industrie textile dans le pays. De nouveaux progrès dans cette branche resteront donc probablement limités.

3.4 Bois et ouvrages en bois

La Mauritanie ne dispose que de ressources limitées. Les importations pourvoient aux besoins du bâtiment - en baisse graduelle à mesure que les entrepreneurs remplacent les charpentes par du béton armé - et de l'ameublement. Le bois est importé en madriers, dont certains sont découpés dans de petites scieries aux dimensions requises par les menuisiers et charpentiers, le reste l'étant par l'utilisateur final. La fabrication de meubles reste artisanale et le pays continue à dépendre des articles importés. Une société privée produit des bâtiments préfabriqués. Par ailleurs, la Mauritanie ne travaille guère le bois et, dans l'état de ses réserves forestières, il est peu probable que cette activité se développe prochainement.

3.5 Papier et articles en papier

De même que pour l'industrie du bois et des ouvrages en bois, la Mauritanie manque des matières premières nécessaires à l'industrie du papier. La Société industrielle de plastique et d'emballage (SIPE), créée en 1976, fabrique des boîtes avec des jeux de carton importés ainsi que certains matériaux d'emballage en matière plastique. Seule de ce genre en Mauritanie, elle en domine le marché, mais subit la concurrence des articles importés. Deux autres, l'Union des papeteries de Mauritanie (UMP) et la COMAF produisent toute une série d'articles en papier pour écoles et bureaux. Toutes deux se heurtent à la concurrence des articles importés.

Il existe aussi quatre petites imprimeries, qui fournissent sur commande de la papeterie et d'autres articles de bureau, et une grande imprimerie industrielle, la Société mauritanienne de presse et d'impression (SMPI), propriété de l'Etat, qui imprime les documents officiels ainsi que le journal national, Chaab. Les quatre imprimeurs privés se sont assurés leur marché en fournissant aux milieux d'affaires mauritaniens des services que ne peuvent leur apporter aisément des imprimeurs étrangers. Les progrès dans cette branche dépendent donc du développement des affaires. La concurrence grandissante entre petits imprimeurs entraînera finalement une amélioration de la qualité de l'exécution, mais il est improbable qu'ils parviennent à exporter.

3.6 Produits minéraux non métalliques

La vigueur de l'industrie du bâtiment - qui a constamment fourni une plus forte proportion du PIB que le secteur manufacturier - a encouragé l'exploitation des minerais non métalliques. Ces dernières années, l'industrie a dépassé l'échelle traditionnelle de l'artisanat avec l'apparition d'installations industrielles qui fournissent les mêmes produits. Les deux modes de production restent en concurrence, l'artisanat ayant l'avantage de la souplesse.

Le plâtre est depuis longtemps produit à l'échelle artisanale dans de petits fours proches des chantiers. L'Association pour le développement de l'architecture et de l'urbanisme en Afrique (ADAUE), par exemple, a construit en plâtre nombre de maisons, surmontées d'un toit en dôme dans le style traditionnel. Le plâtre est un excellent isolant thermique, ce qui en fait un bon matériau de construction. Plus récemment, en novembre 1984, une usine s'est mise à en fabriquer, avec du gypse extrait à Sbkha N'Dahamcha, seul gisement présentement exploité en Afrique occidentale. Dirigée par la Société arabe des industries métallurgiques, elle est parvenue en 1987 à produire 14 809 tonnes, dont 8 615 exportées. Sa capacité est de 30 000 tonnes par an. Dans une large mesure, la croissance de la demande dépend de la substitution du plâtre au ciment. Toutefois, nombre d'utilisations spécialisées sont apparues pour le plâtre. Une partie de la production sert sur place à fabriquer des panneaux et des carreaux, qui pourraient aussi s'exporter. Il est prévu de pousser l'intégration verticale, par la fabrication d'une gamme plus étendue d'articles en plâtre. Une autre société, RIM-STAFF, utilise déjà du plâtre fourni par la SAMIA pour en faire des moulagés décoratifs.

Une cimenterie a été envisagée à la fin des années 70, mais le projet a été abandonné à cause de l'étroitesse du marché intérieur. Puis, en 1978, des entrepreneurs ont créé Ciment de Mauritanie, usine d'ensachage du ciment, qui a commencé à fonctionner en 1981. Le ciment est importé en vrac, surtout d'Espagne, et écoulé en sacs. Au début des années 80, la société envisageait d'installer une machine à broyer les scories, idée qui semble abandonnée. La construction de silos lui a permis d'alimenter régulièrement le marché intérieur en ciment importé. De plus, les prix ont sensiblement baissé, d'OM 8 000 la tonne en 1981 à OM 6 400 en 1987. Néanmoins, l'apport à la valeur ajoutée et à l'avancement de la technologie industrielle dans le pays reste minimal, car l'absence de concurrence n'incite pas à améliorer la productivité. En dépit de sa position solide, qui frise le monopole, sur le marché intérieur, la société dépend beaucoup des marchés de travaux publics. Nombre d'entreprises artisanales - 29 à Nouakchott même, selon une enquête menée en 1986 - fabriquent des blocs et carreaux à partir de ciment importé.

Les manufactures de briques sont d'autres auxiliaires du bâtiment. Là encore, la production se fait traditionnellement à l'échelle artisanale, près du chantier. Ainsi, durant la construction de l'hôpital de Kaédi, six fours chauffés à la paille de riz ont fourni 12 000 briques par jour. Leur coût était moins du cinquième de celui de blocs de béton comparables. La CERAMAU a installé une briqueterie permanente à Rosso. Elle chauffe aussi avec des déchets agricoles. D'une société italienne, elle a reçu des crédits pour importer des machines. On ne connaît pas le détail de ses activités.

La chaux est également produite à l'échelle artisanale. Elle sert à badigeonner les murs, bien qu'elle puisse aussi remplacer le ciment. Ces dernières années s'est installée une fabrique permanente, la SMFC.

Le granit, le marbre, la pierre reconstituée et les carreaux de ciment sont autant d'autres matériaux essentiels de construction. Depuis 1970, la SIRCA, entreprise privée, en produit à l'échelle industrielle, alimentée par les carrières d'Akjoujt. Leur prix soutient la concurrence des importations, mais leur qualité est moindre. Les procédés sont simples, peu mécanisés et ne

comprennent pas plusieurs opérations, comme le polissage des carreaux. Pour soutenir la concurrence, la société devra se préoccuper davantage de la finition, car l'industrie du bâtiment constitue un marché pour les articles de qualité aussi bien que pour les articles avantageux.

La société Industrie, transport et commerce (ITC), fondée en 1986, fabrique des articles sanitaires en céramique. La moitié environ de ses matières premières provient de l'endroit et la capacité annuelle est de 20 000 unités. En 1987, elle n'était utilisée qu'à 30 %, à cause de la petitesse du marché intérieur, principal obstacle à son développement.

Les prochains progrès dans la branche se feront probablement par renforcement de la spécialisation et remplacement de produits importés. En même temps, le volume de production des matériaux de base augmentera probablement et les entreprises industrielles se multiplieront aux dépens des artisanales ou par leur développement. L'expansion de la branche dépend finalement de la vigueur de l'industrie du bâtiment. De vastes programmes de construction dans le secteur public favoriseront l'apparition de fournisseurs de caractère industriel, tandis que la construction individuelle de logements privés contribuera à maintenir un artisanat résiduel fournissant des matériaux essentiels.

3.7 Industrie et produits chimiques

L'industrie chimique s'est développée par la transformation et le remplacement de produits de base importés. Les entreprises ont cherché à remplacer les produits finis importés par d'autres manufacturés sur place et y ont bien réussi, en grande partie grâce à la forte protection assurée par les barrières tarifaires et non tarifaires. Leur assujettissement aux importations de matières premières a toutefois réduit leur avantage comparatif sur le marché international. De plus, il a entravé la croissance des liaisons à l'intérieur de la branche et avec le secteur primaire. Maintenant que la raffinerie de pétrole, construite dès 1978, est entrée en activité, une large perspective s'offre au développement de l'industrie des produits chimiques de base et à la diversification de sa production.

En 1972, la Société mauritanienne d'allumettes (SOMAUROL) s'est dotée d'une fabrique utilisant des matériaux importés et disposant d'une capacité annuelle de 2 500 cartons de 1 440 boîtes chacun. La production est d'abord restée intermittente, à cause du mauvais entretien de l'équipement et du manque de formation du personnel qui en était chargé. Aujourd'hui, elle a cessé : la société importe, empaquette et vend des allumettes et y borne ses activités. Elle en est devenue plus rentable, bien que sa VAM ait baissé en conséquence.

Le Comptoir industriel de produits chimiques et d'entretien (CIPROCHEMIE), entreprise privée créée en 1975, a servi de fondement à l'industrie chimique. Sans opérer de transformations essentielles, elle fabrique avec des matières premières importées toute une série de produits chimiques : pesticides, insecticides, détergents, désinfectants, poudres à récurer et aérosols. Sa capacité annuelle est de 10 000 tonnes pour les pesticides et insecticides et de 600 pour les détergents. Tributaire de matières importées, sa rentabilité s'en trouve contrecarrée, de même que son avantage sur les produits finis importés. Elle pâtit également du manque de personnel qualifié et de l'étroitesse du marché intérieur. Toutefois, par la diversification, elle a pu déjà augmenter le volume de ses ventes et compte la pousser encore plus loin.

Une fabrique de peintures et vernis, la SMCI, a été également fondée en 1976. Comme la CIPROCHEMIE, sa production dépend de matières premières d'importation, ce qui affaiblit sa position marchande face aux produits finis importés. Elle a pu de même s'affranchir des sujétions d'un marché étroit par la diversification.

Ces dernières années, se sont créées deux sociétés qui fabriquent du savon ainsi que des articles d'hygiène et de la parfumerie. La Mauritanienne d'industrie générale de Mauritanie (SOMIGEM), fondée en 1981, dispose d'une capacité annuelle de 4 500 tonnes de savon de ménage. Elle détient une position dominante sur le marché intérieur, surtout parce que ses produits répondent bien aux besoins. Leur qualité est toutefois inférieure à celle des marques concurrentes importées.

La Mauritanienne des produits manufacturés (MAPROMA) a été créée en 1985. Sa production, plus diversifiée que celle de la SOMIGEM, comprend des savons, shampoings, dentifrices, parfums et produits de beauté. La plupart s'obtiennent à partir de matières importées et l'activité consiste essentiellement à doser leurs mélanges et à les emballer. Une chaîne semi-automatique de pains de savon fonctionne pourtant. Les deux sociétés se heurtent à la concurrence des produits importés, en particulier ceux de contrebande, qui entrent sans payer les lourds droits de douane.

La Société pour le développement industriel et commercial (SDIC), créée à Nouakchott en 1981, fabrique toute une série de sacs, tuyaux et articles de ménage en matière plastique. Elle dispose d'une capacité annuelle totale de 1 600 tonnes et importe sa matière première. En 1987, elle a ouvert une nouvelle fabrique à Nouadhibou. Comme les autres sociétés de la branche, sa réussite résulte de la diversification de ses produits et de son aptitude à pourvoir diligemment à la demande intérieure.

La Représentation de commerce général et industrie de la Mauritanie (RECOGIM) fabrique toute une série d'articles en mousse, surtout des matelas. Depuis 1987, elle y a joint les matelas à ressorts, diversifiant ainsi sa production pour satisfaire la partie la plus aisée de la population. Fortement implantée sur le marché, elle dispose d'une capacité de 250 000 matelas mousse et 40 000 matelas à ressorts. Son principal problème actuellement résulte des prix que le gouvernement a fixés par décret de janvier 1986.

Les autres entreprises de la branche comprennent la SOMAGOCIR, fabrique de bougies, qui soutient difficilement la concurrence des bougies importées et peut-être bradées, et la SABA qui fabrique des batteries pour automobiles, avec des éléments d'importation.

Jusqu'à la réouverture de la raffinerie de pétrole en avril 1987, une seule société, la SOMARCI, fabriquait des produits chimiques de base : gaz industriels, oxygène et acétylène, pour l'industrie du bâtiment. La raffinerie a permis de relancer la croissance de la branche. A la suite d'un programme de rénovation de deux ans, financé par le Gouvernement algérien, sa production annuelle est maintenant estimée à 25 700 tonnes de butane, 275 000 tonnes d'essence, 83 000 tonnes de kérosène, 200 000 tonnes de gazole et 357 000 tonnes de mazout. Un tiers de ces quantités suffit à satisfaire la demande locale et l'entreprise algérienne publique Naftal, qui gère la raffinerie, a déjà organisé l'exportation de l'excédent vers les pays voisins d'Afrique occidentale.

Une importante retombée a été la mise en bouteille du butane. La Société mauritanienne de gaz (SOMAGAZ), copropriété de la Mauritanienne de commercialisation des produits pétroliers (SMCPP), laquelle détient un quasi-monopole de ventes des produits pétroliers en Mauritanie, de la NAFTAL et de ressortissants mauritaniens, a commencé à produire en 1987. Sa capacité atteint 4 800 bouteilles par jour (soit de 5 000 à 7 000 m³ par an) et sa production dépend du gaz provenant de la raffinerie. Les bouteilles sont importées. L'avenir de l'entreprise semble assuré, avec la croissance de la demande de butane pour remplacer le bois à brûler.

De bonnes perspectives s'offrent à une plus grande utilisation par les industries chimiques de base des produits raffinés, comme à leur emploi dans les entreprises actuelles et futures qui utilisent des produits chimiques. La viabilité de cette intégration verticale dépendra des économies d'échelle obtenues par la production de la raffinerie. De nouvelles recherches sur les liaisons potentielles entre elle et l'industrie chimique justifient une étude de préfaisabilité.

3.8 L'industrie métallurgique de base

La mini-aciérie créée par la SNIM à Nouadhibou en 1978 est la seule en Mauritanie qui appartient à la branche des industries métallurgiques de base. Sa capacité annuelle est de 12 000 tonnes d'acier brut, tiré des rebuts, surtout rails de chemin de fer, et de 36 000 tonnes d'acier laminé. Elle n'a jamais pu atteindre cette production, du fait surtout de problèmes techniques. Entrée en activité en 1981, elle était fermée trois ans plus tard pour rénovation et passait à la Société du fer et de l'acier (SAFA), entreprise privée. A la mi-1985, elle rouvrait pour fermer encore pour une autre rénovation en 1986. La production a repris en 1987, avec 6 765 tonnes d'acier d'une valeur totale d'OM 338,94 millions, dont 277 tonnes d'exportation. On s'attend que cette croissance continue, la capacité excédentaire étant utilisée à mesure que la société développe ses exportations dans la région. Les principaux obstacles sont la concurrence d'autres pays qui produisent de l'acier et la cherté de la distribution, sur les marchés tant national que régionaux. L'approvisionnement en matières premières ne devait poser aucun problème, car la Mauritanie dispose d'abondants approvisionnements en déchets d'acier. Il n'est guère probable que l'aciérie exploite prochainement le minerai de fer extrait dans le pays.

Des efforts sont pourtant faits pour augmenter la valeur ajoutée de ce minerai. Une étude de faisabilité porte sur une installation de pelletisation, qui enrichirait le minerai extrait à Guelbs en portant sa teneur en fer de 40-45 % à 65-68 %. Sise à Nouadhibou, elle exporterait directement en Egypte et dans les pays du Maghreb. Les aciéries Misurta en Libye et Sider en Algérie s'intéressent à une co-entreprise avec la SNIM et d'autres partenaires arabes sont pressentis.

3.9 Ouvrages en métaux

La Mauritanie compte un important secteur artisanal qui travaille les métaux. Les forgerons fabriquent toujours quantités d'outils utilisés dans les campagnes. Par exemple, au bourg de Nema, 10 000 habitants, une enquête récente 1/ indique que la coopérative artisanale compte 68 forgerons fabriquant toute une série d'instruments ménagers et aratoires. Dans tout le pays, leur nombre est estimé à quelque 6 000. Dans les villes, ils se situent dans la marge du secteur moderne. La plupart des artisans qui travaillent les métaux réparent les articles de ménage et le matériel de transport, tout autant et même plus souvent qu'ils fabriquent. Une enquête de 1986 sur le secteur inorganisé à Nouakchott révèle que 199 entreprises, soit 8 % du total, travaillent soit le métal, soit le bois, ces dernières passant pour relativement peu nombreuses.

Dans le secteur industriel moderne, plusieurs des entreprises classées comme travaillant les métaux - notamment l'Atelier de rénovation mécanique (ARM) et la RECOME - se bornent à réparer et entretenir les ouvrages mécaniques. Elles devraient donc être classées parmi les services. En revanche, 10 fabriquent des ouvrages en métaux. L'une d'elles, la Tôlerie Abdallahi Frères, manufacture de simples tôles et des instruments aratoires par des procédés largement manuels. Au contraire, la SAFA, avec ses laminoirs, est fort automatisée et fabrique selon une technique moderne des tiges d'acier destinées au béton armé. Elles servent dans les grands travaux publics et de plus en plus dans la construction privée où elles remplacent la charpente. Plus récemment, la PAM, entreprise privée, a commencé à produire des profilés en acier laminé à froid. Une autre, l'UPRA, fabrique toute une série d'articles en aluminium.

La Société mauritanienne des articles de ménage (SOMAM) et la SOMIPEX se sont récemment créées. La SOMAM, qui a commencé son activité en 1985, fabrique toute une série d'assiettes, plats et réipients émaillés. Elle estimait en 1987 que ses ventes satisfaisaient 30 % du marché intérieur, le reste l'étant par des importations de la République de Chine et d'Europe orientale, dont une partie entre en contrebande. L'usine est dotée de machines modernes, mais le contrôle de la qualité n'en pose pas moins des problèmes qui nuisent aux possibilités d'exportation. La SOMIPEX fabrique toute une série de clous, fils barbelés et grillages. Elle est dotée de machines modernes et ses produits sont bien adaptés au marché local mais, comme ceux de la SOMAM, elle se heurte à une vive concurrence des importations. Toutes deux importent leur acier, au lieu d'utiliser celui fabriqué par la SAFA.

Ces dernières années, trois sociétés sont nées dans l'industrie mécanique. Deux, l'Entreprise mauritanienne pour la mise en valeur des ressources naturelles Deyloul (Entreprise Deyloul) et la Société de technologies appropriées (STA), présentent un intérêt particulier, car elles répondent au besoin national de mettre au point d'autres sources d'énergie. La STA, fondée en 1984,

1/ PNUD, Rapport final du projet de développement de l'artisanat utilitaire au Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, octobre 1987, page 24.

fabrique des fours solaires et compte en monter à cellules photovoltaïques. L'Entreprise Deyloul a ouvert en 1987 un petit atelier qui construit des éoliennes et des pompes à eau. Ces créations attestent l'esprit d'initiative et d'innovation des entrepreneurs mauritaniens. Le gouvernement les a encouragés. La troisième société, SIPEC, monte et répare les échappements de véhicules.

Encore en cours d'étude, la Société mauritano-saoudienne pour la réparation navale (MASHREF) a été créée en 1987 à l'initiative du gouvernement qui y participe avec la Saudi Arabian El Baraka et la Société mauritanienne pour l'assistance technique (SATEMA). Elle a été formée pour entretenir, réparer et construire des bateaux destinés à la flotte mauritanienne de pêche. Jusqu'à 50 m de long, ils seront construits en aluminium. Il suffit de les monter avec des éléments importés et d'y installer les machines et l'équipement. La Caisse centrale de coopération économique (CCCE) a financé une étude de pré faisabilité et un investissement total de \$ 40 millions est prévu.

4. POLITIQUES, PLANS ET INSTITUTIONS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

4.1 Objectifs et environnement de la politique industrielle

L'objet principal de la politique industrielle du gouvernement est d'assurer un développement endogène et d'encourager une croissance auto-entretenu. Priorité est donnée aux industries qui fournissent les biens et services essentiels à la condition matérielle de la population et à celles qui transforment les matières premières provenant des mines, de l'agriculture et de la pêche, améliorant par là les liaisons entre secteurs dans une économie disparate. Le secteur industriel, notamment par ses petites entreprises, est considéré comme un moyen de promouvoir l'emploi à une époque d'urbanisation rapide et où le secteur public réduit ses effectifs. On attend aussi de l'industrie qu'elle contribue à améliorer la balance des paiements par une active promotion des entreprises qui travaillent pour l'exportation ou remplacent des importations. Le gouvernement cherche encore à pourvoir à ses besoins régionaux de développement en disséminant l'industrie.

Durant les années 70, sa stratégie s'est consacrée à se doter d'une infrastructure de base. Au titre du troisième Plan de développement (1976-1980), OM 14 823 millions, soit 45,4 % des investissements du secteur public, ont été attribués au transport. Une bonne partie était consacrée à une grande réalisation : la route de Nouakchott à Nema, reliant le sud et l'est du pays à la capitale et ouvrant au développement la région agricole la plus productive du pays. Durant cette période, les secteurs directement productifs ne sont venus qu'ensuite (tableau 4.1). Parmi eux, l'industrie a reçu la plus forte part des investissements publics : OM 4 967 millions, soit 15,2 % du total, contre seulement 8,0 à l'agriculture et 8,5 aux mines.

Tableau 4.1 : Répartition des investissements publics effectifs et prévus, 1976-1988
(Pourcentage)

	<u>Effectifs</u> <u>1976-1980</u>	<u>Effectifs</u> <u>1980-1985</u>	<u>Prévus</u> <u>1985-1988</u>	<u>Estimés</u> <u>1985-1986</u>
Infrastructure rurale	1,8	21,1	20,0	21,5
Activités rurales	8,0	4,7	15,3	12,2
Pêche	2,2	0,6	5,0	1,7
Mines	8,5	37,4	10,8	13,0
Industrie	15,2	2,5	3,0	4,3
Services publics	4,7	4,8	16,2	15,2
Transport	45,4	22,5	17,2	23,5
Oeuvres sociales	14,2	6,4	12,4	8,6

Source : Banque mondiale, rapport No P-4550-MAU, 1987, page 7; et Banque mondiale, Islamic Republic of Mauritania : Country Economic Memorandum, 1985, page 36.

Les riches ressources minières de la Mauritanie ont été considérées alors comme le fondement du développement industriel, les liaisons vers l'aval avec les industries de transformation suivant une voie classique de l'industrialisation. En même temps, le gouvernement apercevait des possibilités de diversifier la structure industrielle et de soutenir sa balance des paiements par le remplacement des importations. A ce double égard, il s'est attaché à créer de grandes entreprises industrielles avec sa participation majoritaire au capital et à la direction. Le troisième Plan de développement en proposait sept, avec un investissement moyen de \$ 74 millions (tableau A-4 en annexe). Trois seulement, la raffinerie de sucre et celle de pétrole en 1977 et le haut fourneau électrique en 1978 se sont réalisées et se sont révélées mal conçues. Seul le haut fourneau est entré en activité. La raffinerie de pétrole, trop petite (1 million de tonnes par an) pour être rentable, ne trouvait aucun marché pour 70 % de sa production et manquait de personnel qualifié. La raffinerie de sucre dépendait du sucre importé, car la Mauritanie ne cultive pas la canne, et le coût du raffinage dépassait celui des importations. En conséquence, le démarrage des opérations a été différé.

La même année 1978 a marqué un changement fondamental dans les priorités et stratégies du développement économique. Les investissements sont passés de l'infrastructure aux secteurs directement productifs, le gouvernement veillant à choisir les projets pour assurer l'utilisation optimale des montants. Le secteur minier a reçu la part du lion, 37,4 %, des investissements effectués durant les quatre premières années du quatrième Plan de développement (1980-1985), où le gouvernement réalisait le projet de mise en valeur du gisement de Guelbs. Depuis que celui-ci est près de s'achever, la part du secteur minier s'est réduite. Le secteur agricole est maintenant prioritaire, les grands travaux d'irrigation et d'infrastructure rurale absorbant plus de 20 % des investissements publics effectifs et prévus pendant les années 80. Une part accrue est également destinée aux pêcheries.

En revanche, les investissements publics dans le secteur industriel ont été taillés au plus court : 2,5 % des montants effectifs en 1980-1985 et 3,0 % de ceux prévus en 1985-1988. Au titre du Programme d'investissement public de 1989-1991, ils sont remontés à 9,3 %. Mais ils sont destinés à l'infrastructure industrielle, à la recherche et au soutien, non à la réalisation d'entreprises industrielles comme durant les années 70. Depuis la réorientation de sa politique en 1979, le gouvernement considère le secteur privé comme la source des investissements directement productifs dans l'industrie, et sa stratégie de développement industriel s'attache aux petites et moyennes entreprises (PME), moyen plus avantageux de créer des emplois que les ambitieux projets des années 70. Conformément à cette réorientation, le gouvernement a adopté un certain nombre d'initiatives visant à relever le niveau des investissements du secteur privé et de sa participation à l'industrie : amélioration du milieu macro-économique et de l'infrastructure, promulgation d'un code des investissements offrant de grands avantages au secteur privé et amélioration de l'octroi de crédits pour les projets d'investissement. Le gouvernement a également cherché à retirer sa participation active à l'ensemble de l'économie et au secteur industriel en particulier, tout en rénovant la capacité de production existante par un programme de co-entreprise, de concessions et de désengagement.

4.2 Le Code des investissements de 1979

Le Code des investissements présentement en vigueur en Mauritanie a été promulgué le 16 mars 1979 (par ordonnance No 79-046). Il accorde une série d'exonérations et d'exemptions d'impôts et de droits de douane aux investissements approuvés, pour une durée déterminée par le montant même de l'investissement. Les entreprises désignées comme prioritaires et approuvées par le Code rentrent dans les catégories suivantes :

- Sociétés agro-industrielles se consacrant à l'agriculture et à la transformation des produits agricoles en Mauritanie, de même que sociétés transformant les récoltes et les produits de l'élevage.
- Sociétés s'occupant de la transformation et du traitement des produits de la pêche.
- Flottes de pêche, transporteurs maritimes, chantiers de construction et de réparation navales.
- Sociétés transformant, fabriquant et montant des articles de consommation intérieure générale à partir de matières premières ou de produits semi-finis importés.
- Sociétés préparant, transformant et emballant des articles et objets à partir de matières premières du pays.
- Sociétés s'occupant d'extraire, d'enrichir ou de transformer des minéraux (solides, liquides ou gazeux) et sociétés s'occupant de prospection pétrolière et minière.
- Sociétés de construction fournissant des logements à bas prix.
- Sociétés produisant de l'énergie et celles fournissant et traitant l'eau potable.
- Sociétés investissant dans le tourisme.

Le Code s'applique aux nouveaux investissements (ceux à partir de mars 1979), de même qu'aux entreprises existantes, dont les activités rentrent dans les catégories précitées et qui envisagent d'étendre ou d'élargir leurs opérations conformes aux critères des nouveaux investissements.

Le tableau "A" du Code s'applique aux entreprises approuvées pour des investissements allant jusqu'à OM 200 millions. Ses dispositions essentielles comprennent :

Exonération pendant trois ans des droits de douane et taxes à l'importation sur l'équipement.

Exonération pendant sept ans à Nouakchott et à Nouadhibou (12 ans en d'autres lieux) des droits et impôts sur les matières premières, biens de consommation et pièces de rechange importées.

Exemption pendant trois ans à Nouakchott et Nouadhibou (cinq ans dans d'autres lieux) de tous les profits réinvestis et droits d'exportation.

Cession gratuite de terrains en dehors de Nouakchott et Nouadhibou et licences d'importation pour toutes matières.

Le tableau "B" s'applique aux investissements conformes aux critères et supérieurs à OM 200 millions. Outre les exemptions prévues au tableau "A", ils peuvent bénéficier d'autres avantages pour des périodes allant jusqu'à 20 ans :

- Droit de transférer tous les investissements en monnaie convertible;
- Fiscalité négociée à long terme;
- Rapatriement des dividendes et du produit des liquidations;
- Indemnité pour nationalisation;
- Arbitrage international des litiges.

Malgré ces généreuses concessions, le Code n'a connu qu'un succès mitigé. Selon le Plan de relèvement économique et financier, présenté en 1985 par le gouvernement au Groupe consultatif pour la Mauritanie, seules 18 entreprises manufacturières en ont bénéficié en 1984, dont deux seulement sises en dehors de la capitale. Elles ont créé moins de 800 emplois, malgré un investissement d'OM 1,4 milliard.

Dans une certaine mesure, ce succès limité peut s'attribuer à l'économie du Code et à son mode d'application. Il a été critiqué dès le début au motif que le montant minimal d'OM 10 millions alors en vigueur écartait les petits investisseurs, élément le plus dynamique du secteur privé, de même que ceux qui avaient le plus besoin des dégrèvements consentis par le Code. Ce montant a été supprimé en 1985. Le Code et son mode d'application n'en appellent pas moins des améliorations. Maints hommes d'affaires ont dû attendre longtemps l'approbation de leurs investissements. Les périodes d'exonération et d'exemption sont d'une durée à peine suffisante pour que les nouvelles entreprises fassent des bénéfices, si l'on tient compte de la longueur des périodes de démarrage requises dans le milieu économique de la Mauritanie. De plus, certains hommes d'affaires affirment que le Code ne soutient pas la concurrence avec les régimes offerts par d'autres Etats de l'Afrique occidentale, ce qui détourne les investisseurs internationaux de choisir la Mauritanie pour base de leurs opérations dans la région.

Le Code de 1979 est également défectueux du point de vue fiscal, en partie à cause de son manque de sélectivité. En particulier, toutes les entreprises manufacturières conformes à ses dispositions bénéficient de l'exonération des droits de douane quel que soit le degré de leur transformation des produits finis. De plus, le caractère général de l'octroi des autres avantages fiscaux leur permet de les réclamer sur le total de leurs bénéfices et de leur chiffre d'affaires, quelle qu'en soit la source.

Le Programme de relèvement économique et financier adopté par le gouvernement pour 1985-1988 applique un train de mesures convenu avec la communauté des bailleurs, et dont beaucoup remontent aux programmes de stabilisation financière entrepris en 1978 et 1980. Ces mesures peuvent se résumer ainsi :

- a) Octroi d'avantages matériels aux investissements du secteur privé.
- b) Réduction de l'intervention de l'Etat dans le secteur industriel, par un programme de désengagement et par la limitation de son rôle dans la promotion et la stimulation de l'activité industrielle privée.
- c) Création d'institutions pour promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) et perfectionner les cadres et techniciens nécessaires.
- d) Octroi de facilités de crédit aux PME.
- e) Amélioration des pratiques de gestion dans le secteur parapublic et rénovation de la capacité productive existante.
- f) Valorisation des ressources halieutiques par développement des installations de traitement à terre, extension des flottes de pêche mauritaniennes tant industrielles qu'artisanales et limitation du nombre des licences accordées.
- g) Rénovation du secteur minier par réduction des coûts de production, nouveaux investissements et diversification.

En janvier 1988, le gouvernement a annoncé son intention de promulguer un nouveau Code révisé, au titre de son Plan de relèvement économique et financier approuvé par les bailleurs. Le nouveau texte, encore en instance d'approbation lors de la rédaction de la présente étude, prévoit des critères plus sélectifs d'attribution. Il favorise également les entreprises de fabrications manuelles, les exportateurs et les investisseurs en dehors de Nouakchott, de Nouadhibou et des sociétés étrangères. Des mesures seront prises pour hâter l'examen des demandes d'attribution.

Le nouveau Code sera probablement adopté au titre d'une réforme générale du cadre institutionnel applicable aux investisseurs, qui porte sur les tarifs douaniers, le système des licences et règles d'importation, le Code général des impôts, le contrôle des prix et le régime du crédit. Les avantages accordés se fonderont sur les principes suivants :

- Faire en sorte que les biens produits soient de bonne qualité et offerts aux consommateurs à un prix abordable, tout en garantissant l'efficacité et la rentabilité des investissements dans un milieu compétitif.
- Veiller à protéger également les entrepreneurs par l'adoption d'un régime douanier simplifié, avec des tarifs communs pour les équipements et matériaux.

- Créer un climat favorable aux investissements par la libéralisation du contrôle des prix et du commerce extérieur.
- Fournir aux petites et moyennes entreprises un appui sous forme de crédits et diverses autres formes d'assistance aux entrepreneurs.

En outre, le gouvernement s'efforce d'adopter des mesures qui renversent les monopoles de fait établis par certaines sociétés du secteur privé et du secteur public et encouragent la concurrence. A cet effet, la liberté des prix sera rétablie à long terme. Après examen du système d'avantages matériels consentis, le gouvernement espère aussi prendre des mesures propres à attirer les investisseurs étrangers privés qui, à ce jour, n'ont guère contribué au développement industriel en dehors des pêcheries et des mines. Souplesse et sensibilité aux besoins du secteur privé sont jugées essentielles pour redonner confiance aux investisseurs et, par le truchement de la Fédération des employeurs et par un service de promotion industrielle, le gouvernement espère instaurer un dialogue avec les entrepreneurs privés. Pour assurer le développement des PME, il doit s'attaquer aux problèmes particuliers du secteur inorganisé de l'artisanat moderne, importante source de nouveaux emplois dans les villes, soit en créant une institution adaptée à ses besoins, soit en supprimant les barrières qui, par le passé, ont entravé son accès au crédit, aux moyens de formation et aux services consultatifs.

4.3 Vers une restructuration et une rénovation industrielles

Jusqu'en 1978, le gouvernement ne s'est pratiquement pas préoccupé du secteur privé. Selon la Banque mondiale, 77 petites et moyennes entreprises opéraient en 1979, occupant 5 000 travailleurs, bien qu'aucune statistique officielle exacte n'existe à ce sujet. Le gouvernement n'a pas non plus consenti d'avantages matériels aux investisseurs dans ce secteur, tandis que le système de fixation des prix et le contrôle des informations déformaient le milieu économique, parfois au détriment des investissements privés. De même, les exigences des investissements dans le secteur public, après la réduction de ceux provenant de l'étranger, ont réduit l'accès du secteur privé au crédit, entravant par là la croissance de ces entreprises et en amenant beaucoup de petites au bord de la faillite.

Les efforts faits pour promouvoir le développement de l'industrie privée depuis 1978 se sont attachés à l'octroi d'avantages matériels aux investisseurs, par des dégrèvements fiscaux (voir section 4.1) et l'amélioration du milieu macro-économique, de même que par la suppression des obstacles rencontrés par les entrepreneurs privés, surtout absence de moyens appropriés de formation et de crédit.

Durant les années 70, le secteur parapublic s'est rapidement étendu pour compter plus de 100 entreprises, le gouvernement cherchant alors à compenser le manque d'initiatives privées et à établir les services essentiels et l'infrastructure nécessaires au développement. Dès 1984, ces entreprises fournissaient de 20 à 25 % du PIB, environ le quart de l'emploi dans le secteur moderne et 40 % des investissements fixes bruts. Parmi les plus importantes, la Société nationale industrielle et minière (SNIM) exploite les mines de fer, l'infrastructure connexe et une petite aciérie. Elle fournit environ 60 % des exportations et 95 % de la valeur ajoutée industrielle.

Le gouvernement a rangé ces entreprises en trois catégories :

- Entreprises publiques à caractère administratif et professionnel (EPAP), au nombre de 56 en 1984, qui fournissent des services gratuits subventionnés par le gouvernement.
- Entreprises publiques à caractère industriel et commercial (EPIC), au nombre de 25, qui doivent s'exploiter de façon commerciale et être financièrement indépendantes.
- Sociétés d'économie mixte (SEM), au nombre de 27, co-entreprises entre l'Etat et le secteur privé.

En 1984, existaient quatre autres sociétés où l'Etat détenait une participation minoritaire.

Malheureusement, les résultats de ce secteur ont été médiocres. Il a contribué pour quelque 20 à 25 % à la dette extérieure de la Mauritanie et, par suite de lourdes pertes, a exigé des subventions atteignant OM 1 milliard par an, soit environ 10 % du budget de fonctionnement de l'Etat. Outre régler ces problèmes et recouvrer les importants investissements consentis, le gouvernement a opéré en 1984 une profonde réforme du secteur public, fondée sur un examen d'ensemble entrepris par un Comité interministériel. Ses deux objectifs consistaient à restructurer et rénover, si possible, en attirant des capitaux privés, les entreprises viables et à s'abstenir d'en créer de nouvelles dans les domaines où le secteur privé dispose d'un avantage comparatif.

De façon générale, cette réforme, apportée par la nouvelle loi régissant les entreprises publiques promulguée le 25 février 1984, règle les dettes des sociétés, impose une politique de prix conformes aux coûts réels pour réduire les déficits, introduit un programme de réduction des coûts et améliore les méthodes de vérification comptable et de gestion, en accordant plus d'autonomie aux chefs d'entreprise du secteur parapublic. Le gouvernement a également créé une Cellule de redressement de ce secteur (CRSP) pour coordonner l'effort de rénovation et approuvé un plan pour restructurer 30 EPIC et SEM, priorité étant donnée aux cinq principales, dont la SNIM. De ces 30, trois devaient être liquidées, quatre vendues en partie au secteur privé, cinq limitées dans leurs opérations pour permettre à des entreprises privées de se charger de certaines, quatre reclassées comme EPAP, deux faire l'objet d'études plus approfondies et 12 conserver leur structure, tout en étant rénovées séparément.

Le programme de restructuration portait sur six entreprises industrielles :

- La Mauritanienne de frigorifique et de conservation (MAFCO) a été liquidée en 1984 et son installation de traitement du poisson a été louée à une entreprise privée où le gouvernement détient une participation minoritaire (11 %).
- La Société nationale de confection (SNC), fabrique de vêtements, a été reprise en 1985 par le FND pour rénovation et vente au secteur privé.
- L'Office du tapis mauritanien (OTM), centre de tissage, a été repris en 1985 par le FND pour rénovation et vente au secteur privé.

- La Société mauritanienne des industries de raffinage (SOMIR), propriétaire de la raffinerie, a été liquidée en 1985. Le gouvernement n'a pas réussi à y attirer des capitaux privés et a signé en avril 1985, avec le Gouvernement algérien, un accord selon lequel l'Entreprise nationale d'Engineering Pétrolier (ENEP), société algérienne, rénoverait l'installation. Les 24 millions de dollars nécessaires ont été fournis en partie par des prêts du Gouvernement algérien. La NAFTA, autre société algérienne, a reçu un contrat de gestion de cinq ans.
- Le Projet Sucre, pour le raffinage et le traitement, a été restructuré en 1984 sous le nom de Société mauritanienne d'industrie du sucre (SOMIS), avec une participation de 73 % de l'Etat. Celui-ci envisageait de la réduire s'il pouvait trouver des investisseurs privés satisfaisants.
- La Société nationale industrielle et minière (SNIM) est restée en majorité propriété de l'Etat (en 1978, celui-ci a réduit sa participation à 70,9 % en vendant des actions à des sociétés financières et minières arabes, pour en affecter le produit au projet de Guelbs), mais a subi une profonde réorganisation en même temps qu'une compression de ses coûts. Des investissements totalisant \$ 351 millions ont été mobilisés depuis lors pour réaliser le projet de Guelbs, qui devrait assurer des réserves de fer jusque dans les années 90. La direction de la SNIM a entrepris d'en réduire les coûts, allégeant l'administration et réduisant la main-d'oeuvre de 25 % en mars 1987. En 1984, la SNIM a réduit le champ de ses opérations en formant une co-entreprise, la Société arabe du fer et de l'acier (SAFA), pour gérer l'aciérie créée en 1978. Elle détient un quart du capital de la SAFA, dont détiennent un autre tiers chacune l'Arab Mining Company (ARMICO, Jordanie) et l'Arab Iron and Steel Company (AISCO, Bahreïn).

L'étape suivante du programme de rénovation a été préparée par le Comité interministériel précité et devait être présentée en 1988. Elle se fondera sur les réalisations des précédents programmes de restructuration, en veillant particulièrement à dresser des plans pluriannuels de développement, à améliorer les pratiques de gestion, comptabilité en particulier, à perfectionner le personnel, à comprimer encore les coûts et à prendre des mesures pour déterminer les relations entre l'Etat et les entreprises publiques. Le rapport sur la question examinera aussi les possibilités de privatisation, de fusion et de fermeture des entreprises existantes. La Société mauritanienne de presse et d'impression (SMPI) est déjà en cours de restructuration.

Bien que le gouvernement ait repris de ses capitaux à plusieurs entreprises publiques, il n'envisage pas de se retirer complètement des secteurs productifs et pourrait, avec le capital limité que fournit l'économie, entreprendre des projets dépassant la capacité du secteur privé ou y participer. Ces investissements doivent être choisis soigneusement et ne s'exécuter que s'ils peuvent rapporter suffisamment. De plus, à la différence des années 70, la préférence va aux co-entreprises où participent des investisseurs privés tant étrangers que nationaux et où l'Etat reste fréquemment minoritaire. C'est ainsi que, depuis 1984, il a notamment investi dans deux sociétés industrielles :

- La Mauritano-saoudienne pour la réparation navale (MASHREF), dont il détient 15 % du capital, à côté du groupe Saudi El Baraka (50 %) et de la SATEMA (35 %) qui construira des bateaux de pêche;

- Et la Mauritanienne de gaz (SOMAGAZ), dont la SMCCP, société d'Etat, détient 34 % du capital, à côté de la NAFTAL et de milieux privés mauritaniens, qui se partagent le reste à égalité : elle vend du butane en bouteilles.

Le développement des industries qui transforment les ressources agricoles, halieutiques et minières du pays, de même que les liaisons de ces industries avec le secteur primaire, ont été désignés comme prioritaires dans la stratégie de développement industriel de l'Etat. Ces ressources sont susceptibles d'aider beaucoup ces industries, et on peut attendre de leur exploitation qu'elle relève notablement la valeur ajoutée par les produits présentement importés et qui ne sont que peu ou pas transformés, qu'elle améliore la balance des paiements par le remplacement des importations et la promotion des exportations et qu'elle fournisse aussi des emplois.

Bien que la Mauritanie exploite ses ressources halieutiques depuis son indépendance, ce n'est qu'avec l'adoption de la Nouvelle politique des pêches instaurée par la loi No 78.430 promulguée le 28 février 1978 que les pêcheries ont commencé à s'intégrer à l'économie. Cette loi cherche à accroître la valeur ajoutée apportée à l'économie nationale en soutenant fermement sa flotte de bateaux de pêche industriels et artisanaux et le développement d'une industrie du poisson. Cette politique s'est renforcée en 1982 par une nouvelle loi rendant obligatoire le débarquement de toutes les prises provenant de la zone mauritanienne exclusive et obligeant toutes les sociétés qui pêchent dans ses eaux à investir dans des installations à terre. Il en est résulté une nette croissance de la capacité de congélation et de stockage à terre. En fait, ces installations ne traitent pas complètement le poisson, se bornant à le trier et à le congeler, voire le saler et le fileter. Des progrès à cet égard sont essentiels pour valoriser davantage les ressources halieutiques. Des installations de conserve, salage et séchage du poisson, de même que de production de farine, d'huile et de filets congelés, peuvent s'envisager.

Le gouvernement a jugé prioritaire, dans sa stratégie économique, de développer les liaisons avec le secteur agricole, en particulier celles des industries alimentaires, ainsi que la fabrication d'intrants agricoles. Il a aboli le monopole théorique du commerce de ces intrants détenu par sa Société nationale pour le développement rural (SONADER), qui borne désormais ses ventes aux périmètres irrigués de son ressort. Les négociants peuvent désormais vendre engrais et pesticides, tandis que des cultivateurs plus nombreux peuvent se les procurer. De plus, toutes les subventions à ces intrants ont été supprimées grâce à des majorations successives de prix depuis janvier 1985, permettant leur libre commerce. Autre réforme importante, le crédit agricole a été centralisé au Fonds national de développement (FND) qui a ouvert des agences dans les principaux bourgs. L'utilisation d'engrais devrait s'en trouver nettement accrue. Ces réformes, espère-t-on, créeront sur le marché une situation favorable au développement des entreprises fabriquant des intrants agricoles.

L'exploitation des mines de fer a traditionnellement constitué une enclave dans l'économie, tant par leur situation isolée au nord que par l'ampleur et la complexité technique de maintes de ses installations que ne peuvent donc lui fournir que des entrepreneurs et fabricants étrangers. Les carrières de gypse récemment mises en exploitation ont par ailleurs suscité une florissante industrie de transformation, reliée à d'autres industries manufacturières. Les nouveaux progrès de l'industrie extractive doivent être laissés au secteur privé, le gouvernement bornant son rôle à la recherche et à l'énoncé de projets.

4.4 Cadre institutionnel du développement industriel

Aux termes du décret No 84/12/PG, le Ministère de l'industrie et des mines est chargé de promouvoir, de contrôler et de coordonner les activités industrielles, y compris le secteur artisanal. La promotion de l'industrie, y compris la préparation d'études de faisabilité, incombe à la Cellule d'étude et de promotion industrielle (CEPI), département du ministère, créé en 1979.

Ces dernières années, le ministère s'est voué davantage à contrôler le secteur industriel, en particulier à examiner les demandes présentées au titre du Code des investissements, et s'est peu préoccupé de l'aménagement. De plus, il n'existe aucune institution ou aucun département spécialisé qui puisse aider les hommes d'affaires par des études de faisabilité et de marché, des propositions d'investissement, des demandes pour bénéficier du Code des investissements et des conseils techniques. Vu l'expérience limitée de maints promoteurs, c'est là une entrave à la promotion des investissements du secteur privé, en particulier celui des petites entreprises.

La CEPI a proposé en 1984 de créer, sous le titre de Société d'études et de promotion industrielle, un service spécial de promotion des investissements. Cette société constituerait une sorte de banque pour les études de faisabilité et de marché, ainsi que l'assistance aux PME et en principe servirait de guichet par lequel les entrepreneurs privés communiqueraient avec les diverses administrations centrales. Dans sa déclaration d'intention, datant de janvier 1988, le gouvernement a annoncé que des mesures seraient prises pour créer une institution de ce genre au sein de la CGEM, Confédération générale des employeurs de Mauritanie.

La plupart des grandes entreprises industrielles de Mauritanie sont membres de cette Confédération, qui sert déjà de voie officielle de communication entre le secteur privé et le gouvernement, ainsi que de centre d'information et de conseils aux entrepreneurs. L'USAID l'a aidée à organiser un programme de séminaires ainsi qu'à exécuter des études de faisabilité et lui a apporté son assistance technique. Du fait de l'expérience acquise par la Confédération et de ses liens étroits avec les employeurs, l'ONUDI a accordé son assistance technique à ce projet (DP/MAU/87/007).

La stratégie officielle d'amélioration des liaisons entre secteurs et d'exploitation des ressources naturelles du pays donne une grande importance à la coordination et à la coopération interministérielles. Dans le régime actuel, le Ministère de l'économie et des finances est chargé d'appliquer le Programme de relèvement économique et financier. Un Comité interministériel de suivi, créé en 1986, a mandat de coordonner et de suivre l'exécution de ce programme. Le Ministre des finances, le Gouverneur de la Banque centrale et le Chef de cabinet de la Présidence y siègent : il approuve tous les nouveaux projets d'investissement exigeant des crédits étrangers. Il en rend compte au Président et au Conseil des ministres. Un Comité technique d'appui, qui sert de secrétariat permanent au Comité de suivi, surveille l'exécution quotidienne du programme. Cette centralisation s'est révélée un moyen efficace de coordonner l'aménagement, bien qu'il existe peu de voies officielles de coopération des divers ministères à l'expédition des affaires courantes. Il faudrait encourager la création, des départements spécialisés fournissant au Ministère de l'industrie le détail des liaisons potentielles entre le secteur secondaire et le secteur primaire.

4.5 Infrastructure financière

En Mauritanie, peu de capital fixe se forme dans le secteur privé. De 1973 à 1980, son montant n'a pas dépassé 2 % du PIB et a fourni moins de 6 % des investissements fixes. Une brève vague d'investissements privés durant la période de reprise économique de 1981-1982 les a portés à plus de 6 % du PIB. En majorité, ils sont allés alors aux pêcheries. En 1983, ils sont retombés à 2 % seulement du PIB. Dans une large mesure, ces faibles montants traduisent le nombre limité de possibilités d'investissement à la portée des entrepreneurs. La médiocrité des moyens de crédit et leur caractère inapproprié en sont aussi une cause majeure.

Traditionnellement, la richesse réside dans la propriété mobilière et immobilière - troupeaux, bijoux et bâtiments - ou dans l'argent liquide, et de nombreux Mauritaniens, en particulier en dehors des grands centres, se défient des banques. De plus, une forte proportion de la population est trop pauvre pour épargner. Les dépôts dans les banques s'élevaient en décembre 1986 à OM 10 324 millions, dont seulement OM 3 471 à terme. La concentration des banques dans les grandes villes - en 1986, il n'en existait dans le Bassin du Sénégal qu'une seule, à Kaédi - les a également empêchées de mobiliser l'épargne du secteur agricole. Qui pis est, ces dernières années, leur trésorerie s'est trouvée grevée de prêts irrécouvrables et de mauvaises créances, s'élevant à 51 % du crédit total et à 36 % de leur actif total à la fin de 1985. Cette situation traduit l'expérience limitée des cinq banques commerciales en activité durant les premières années 80 et l'absence d'efficaces procédures de recouvrement. En conséquence, les banques font peu de bénéfices. De plus, bien que le crédit se soit étendu à raison de 11,8 % par an entre 1980 et 1984, il a servi en proportion croissante - 13 % en 1980 et 26 en 1984 - aux grands projets d'investissement du secteur public et des entreprises parastatistiques, ce qui a limité les fonds disponibles pour le secteur privé. Depuis 1984, les prêts bancaires à l'Etat ont été plafonnés au titre de l'accord de stand-by avec le FMI, et le gouvernement, en vertu du même accord, a limité à environ 5 % par an la croissance des crédits au secteur privé, y compris les entreprises publiques. Obligés d'apporter en propre 30 % des fonds à investir dans tout projet et de fournir de solides garanties pour le reste, les entrepreneurs ont éprouvé des difficultés à mobiliser des capitaux. Par ailleurs, les banques, préférant accorder de gros prêts, ont découragé les petits investisseurs, comme ceux du secteur artisanal. De plus, elles n'ont pas pu consentir des crédits à long terme - plus de huit ans - dans leur réglementation actuelle. Les possibilités limitées de réescompte offertes par la Banque centrale de Mauritanie (BCM) les ont également conduites à restreindre l'octroi de prêts destinés à servir de fonds de roulement ou de soudure.

En janvier 1987, le total des crédits fournis par les banques s'élevait à OM 21 001 millions, dont 89 % à court terme (moins de deux ans), 10 % à moyen terme (jusqu'à huit ans) et moins de 1 % à long terme (tableau 4.2). Le secteur des services en a été le principal bénéficiaire : il a reçu près de 50 % du total, dont 39 % au commerce. La part de l'industrie était sensiblement moindre : 22,7 % du total, dont 13 au secteur manufacturier et seulement 0,15 au secteur artisanal. Seul le secteur minier a obtenu des prêts à long terme, tandis que le secteur manufacturier obtenait la majeure partie des crédits à moyen terme - 40 % du total de ces crédits - qui ne représentaient pourtant qu'un tiers de tous ceux consentis au secteur.

Tableau 4.2 : Répartition par secteur des crédits accordés par les banques, janvier 1987

	Total (milliers d'OM)	Pourcentage	Pourcentage		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
Agriculture et pêche	3 452	18,0	95,7	4,2	0,0
Agriculture	120	0,8	97,5	2,5	0,0
Elevage	94	0,4	100,0	0,0	0,0
Pêche	3 194	16,6	95,5	4,4	0,0
Industrie	4 362	22,7	79,1	20,3	0,5
Mines	453	2,3	94,7	0,0	5,2
Energie	99	0,5	100,0	0,0	0,0
Manufactures	2 536	13,2	65,2	33,9	0,0
Artisanat	31	0,1	83,8	16,2	0,0
Bâtiment	1 243	6,4	100,0	0,0	0,0
Services	9 544	49,7	92,7	7,2	0,0
Commerce	7 562	39,4	95,5	4,5	
Ménages	243	1,2	5,3	94,6	0,0
Transport	214	1,1	88,3	11,7	0,0
Transit	501	2,6	96,8	3,2	0,0
Autres services	1 024	5,3	91,1	8,8	0,0
Divers	1 809	9,4	78,9	21,0	0,0
Total enregistré	19 167	100,0			
Total des crédits accordés	21 001				

Source : Bulletin trimestriel des statistiques, juin 1987, pages 22-25.

Depuis 1984, le gouvernement s'efforce d'augmenter les crédits offerts au secteur privé. En février 1985, les taux d'intérêt, restés à peu près constants depuis 1973, ont été relevés de 2 % en vue d'augmenter le montant de l'épargne intérieure et le gouvernement reste déterminé à maintenir des taux réels qui soient positifs. Il en attend aussi un usage plus rationnel du crédit. Des taux différenciés ont également été adoptés en 1985 pour favoriser les secteurs productifs et les emprunteurs à moyen terme. Les créanciers des entreprises agricoles et des pêcheries peuvent profiter des conditions nettement plus favorables - crédits à moyen terme réescomptés à 8 % et crédits à court terme réescomptés à 8,5 % - que celles appliquées au commerce - prêts à court terme réescomptés à 11 % - ou à l'industrie, aux mines et aux transports, où les prêts à court terme sont réescomptés à 10,5 % et ceux à moyen terme à 11,5 %.

Ces réformes paraissent avoir eu quelque succès. La part du secteur primaire au total des crédits est montée de 3,8 % en 1980 à 18 % en janvier 1987. Presque toute la différence est allée directement aux pêcheries. En revanche, la part de l'industrie est restée relativement

stable, tandis que baissait celle des services. Plus récemment, le gouvernement a appliqué une réforme du système bancaire visant à rétablir sa rentabilité et ses liquidités.

Bien que la Mauritanie dispose d'un réseau de banques commerciales, les investisseurs dans le secteur industriel ont été tributaires des crédits accordés par les banques mauritaniennes de développement. Jusqu'à une date récente, il en existait deux : la Banque mauritanienne de développement et de commerce (BMDC) et le Fonds national de développement (FND). Toutes deux servaient d'organes officiels pour promouvoir le développement en consentant des prêts que les banques commerciales n'étaient ni aptes, ni prêtes à accorder. Créée en 1974, la BMDC était à la fois une banque de développement et une banque commerciale, qui reçoit des dépôts et accorde des prêts à court, moyen et long terme. Son statut lui permettait de participer à des prêts à des projets à haut risque. Créé en 1980, le FND a commencé ses opérations en 1982. En 1986, son capital d'OM 400 millions se répartissait ainsi : 50 % à l'Etat, 30 % à la Banque centrale, 15 % à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et 5 % à la Société mauritanienne d'assurance et de réassurance (SMAR). La BMDC et le FND ont alors passé un accord par lequel la première se charge des projets d'un montant inférieur à OM 60 millions, tandis que le second entreprend la plupart de ceux d'un montant supérieur. Au 30 juin 1988, le volume des crédits décaissés s'élevait à OM 7 212 millions à la BMDC et à OM 672 millions au FND.

En 1987, les deux institutions ont fusionné pour former l'Union des banques de développement (UBD), société anonyme au capital d'OM 800 millions, réparti à parts égales entre le Gouvernement mauritanien, la Caisse nationale de sécurité sociale, la Société mauritanienne d'assurance et de réassurance et la Société tunisienne de banque (STB). Elle est chargée d'apporter un appui technique et financier à la création, la modernisation, la participation et l'extension de tous les projets dont l'efficacité technique et la rentabilité financière sont démontrées et dont on attend qu'ils concourent au développement national. Elle exerce aussi les activités bancaires normales. La fusion n'est pas encore complète pour les procédés administratifs et comptables. Pour le moment, la comptabilité de chacune est tenue séparément. En août 1988, l'UBD a lancé un appel à l'aide pour analyser et contrôler ses procédés comptables et dresser un plan de recrutement. Cette rationalisation, espère-t-on, réduira les dépenses d'administration du réseau de banques de développement, sans attenter à la politique de crédit.

Depuis son entrée en activité en 1982, le FND a accordé 69 prêts d'un montant total d'OM 816,2 millions. Les taux d'intérêt sont fixés de façon à favoriser les secteurs agricole et artisanal, avec 8 et 8,5 % respectivement, contre 11 au secteur industriel. Les petites entreprises en ont reçu une nouvelle impulsion. Néanmoins, les prêts au secteur industriel forment la majorité, avec 42 % du total (tableau 4.3). De plus, ils y sont employés aux dépenses d'investissement dans une proportion plus forte que dans tout autre secteur. Pour la création d'emplois grâce à ces prêts, son coût unitaire d'OM 542 307 est fort supérieur à celui du secteur artisanal (OM 244 776), quoique moindre que celui des pêcheries (OM 637 000).

Tableau 4.3 : Répartition des prêts consentis
par le Fonds national de développement, 1986
(Millions d'OM)

	<u>Industrie</u>	<u>Pêche</u>	<u>Agriculture</u>	<u>Artisanat</u>	<u>Divers</u>	<u>Total</u>
Nombre de projets	9	5	1	8	4	31
Coût	346,6	165,7	106,7	26,0	94,7	744,5
Prêts du FND	141,0	80,9	57,2	16,4	52,9	328,4
Prêts en pourcentage en coût	40,8	48,8	53,6	63,7	55,6	44,1
Emplois créés	260	127	292	67	77	823
Pourcentage des prêts accordés durant 1982-1985	88,0	1,0	7,0	4,0	0,0	100,0

Source : Fonds national de développement, rapport annuel, 1987.

Outre consentir des prêts au développement, le FND est chargé de gérer le Fonds d'insertion et de réinsertion dans la vie active (FIRVA), créé en 1985 pour aider les fonctionnaires mis à la retraite, les jeunes diplômés et les rapatriés à créer leur propre entreprise. En 1986, il a accordé OM 141,7 millions à 91 demandeurs. Comme il ressort du tableau 4.4, aucun de ces prêts n'a été accordé pour des projets dans le secteur industriel. Le FIRVA est l'un des rares organismes de crédit à des projets dans le secteur inorganisé, qui a reçu 17 % du total précité. Reconnaisant son concours à la création d'emplois, le gouvernement envisage de reconstituer ses réserves.

Tableau 4.4 : Répartition des prêts du FIRVA, 1986

<u>Répartition</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Montant en millions d'OM</u>	<u>Pourcentage</u>
Agriculture	17	10	25,68	18
Elevage	33	36	55,33	39
Aviculture	5	4	8,32	6
Pêche artisanale	14	19	27,67	20
<u>Secteur inorganisé</u>	<u>19</u>	<u>21</u>	<u>24,70</u>	<u>17</u>
Jeunes diplômés	35	38	30,47	22
Ex-fonctionnaires	39	43	87,15	61
Rapatriés	<u>17</u>	<u>19</u>	<u>27,67</u>	<u>20</u>
Nouakchott et Nouadhibou	35	38	54,00	38
<u>Intérieur</u>	<u>56</u>	<u>62</u>	<u>87,68</u>	<u>62</u>
Total	91	100	141,70	100

Source : Fonds national de développement, Rapport annuel, 1986.

Le gouvernement a également réformé les banques commerciales. Il a promulgué des lois pour resserrer l'octroi de crédits et leur donner les pouvoirs de recouvrer les mauvaises créances. L'autorité de la Banque centrale sur les banques et la politique du crédit a été renforcée. Le gouvernement a également remboursé aux entreprises publiques leurs mauvaises créances en les portant au passif de la Banque centrale, ce qui a amélioré leurs bilans. De plus, il a décidé de borner à l'Union des banques de développement sa participation au secteur bancaire. Il vendra donc deux des banques dans lesquelles il détient une participation majoritaire, et dont 80 % au moins du capital sera cédé à des investisseurs privés. Il s'agit de la Banque internationale pour la Mauritanie (BIMA), dont la Banque centrale détient 70 % du capital, et de la Société mauritanienne de banque (SMB), dont l'Etat détient 55 % du capital. Ces deux banques, une fois privatisées, pourraient fusionner. Deux autres banques du secteur privé, à savoir la Mauritanienne du commerce international (BMCi) et l'Arabe libyenne mauritanienne pour le commerce extérieur et le développement (BALM) entreprendront des réformes conformes au programme officiel de restructuration. Une cinquième, l'Al-Baraka mauritanienne islamique (BAMIS), qui opère conformément aux principes de l'Islam, fera l'objet d'un règlement particulier. Ce train de réformes rendra aux banques du secteur privé leur rentabilité et leur rendement, ce qui stimulera l'épargne et l'investissement.

5. RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

5.1 Ressources humaines

La Mauritanie comptait officiellement 1,83 million d'habitants en 1987 ^{1/}. Durant la période 1973-1984, la population a crû de 2,1 % par an. Ce taux devrait monter à 2,7 entre 1980 et l'an 2 000, car l'amélioration des soins de santé et la sécurité alimentaire dans les villes comme dans les campagnes réduit encore les taux de mortalité. A partir de l'estimation officielle précitée, on peut prévoir une population de 3 millions à la fin du siècle. Bien que ce taux ne soit pas inhabituel pour un pays qui se range parmi les moins avancés, il pose une gageure, tant pour le relèvement du niveau de vie, actuellement parmi les plus bas du monde, que pour la fourniture d'emplois à une main-d'oeuvre en croissance rapide.

Depuis l'indépendance, la répartition de la population a beaucoup changé. En 1964, on estimait que 59 % menaient une vie nomade ou semi-nomade. Dès 1987, après deux décennies de sécheresse intermittente, les nomades, réduits de plus de 150 000, ne représentent plus que 23,2 % de la population (tableau 5.1). Les régions de cultures sédentaires, principalement dans la Vallée du Sénégal, sont démographiquement plus stables. Néanmoins, la population des campagnes s'est régulièrement réduite, de 90,9 % en 1964 à 65,8 % en 1987 (tableau A-5 en annexe). Ce déclin peut être attribué à l'exode rural : nomades, paysans sans terre et, depuis 1980, esclaves libérés affluent dans les villes en quête d'emplois et de vivres.

Tableau 5.1 : Main-d'oeuvre, 1965-1990
(Milliers)

	<u>1965</u>	<u>1975</u>	<u>1980</u>	<u>1985</u>	<u>1990</u>
<u>Main-d'oeuvre par secteur</u>					
Agriculture	295	298	304
Industrie	10	24	35
Services	23	76	101
Total	328	398	440	485	543
<u>Main-d'oeuvre par sexe</u>					
Hommes	316	382	421	464	518
Femmes	13	17	19	21	24

Source : Banque mondiale, Islamic Republic of Mauritania : Country Economic Memorandum, 1985, page 84.

^{1/} Le dernier recensement complet, base des statistiques démographiques officielles, a eu lieu en 1976. Un autre a suivi en 1988 : il ne faut pas attendre d'en connaître les résultats avant la mi-1989.

Les zones urbaines comptent maintenant 34 % de la population, contre 8,3 % seulement en 1964. L'extrapolation des tendances indiquées par le recensement de 1970 donne pour cette population un taux annuel moyen de croissance de 8,1 %, l'un des plus élevés de toute l'Afrique. C'est la population de Nouakchott, la capitale, qui a crû le plus vite, de 17 000 en 1964 à 285 000 en 1987. Durant les années 70, le taux annuel s'est situé entre 15 et 20 %. Aujourd'hui, 45 % de la population urbaine y vit, contre 17 % seulement 10 ans plus tôt. Dans ces nombres ne sont pas compris les migrants temporaires venus des collectivités nomades et sédentaires, qui pourraient être plus de 100 000. Aussi les estimations de la population totale de Nouakchott se situent-elles entre 350 000 et 450 000. Une estimation prudente de l'effectif de sa main-d'oeuvre, à supposer que sa répartition par âge et par sexe reflète la pyramide nationale, donnerait 91 000. Mais il convient de se souvenir qu'un nombre disproportionné de ses nouveaux résidents sont du sexe masculin et en âge de travailler.

Avec des taux aussi élevés de croissance démographique et d'urbanisation, une stratégie de création d'emplois s'impose. Dans les campagnes, l'agriculture a absorbé une bonne part de cette main-d'oeuvre grandissante et, avec l'achèvement des grands travaux d'irrigation dans le sud, elle continuera. Dans les villes, en revanche, le secteur moderne s'est révélé incapable d'aller de pair avec la croissance de la main-d'oeuvre ces dernières années, en laissant une bonne partie dépendre du secteur inorganisé ou au chômage.

Les travailleurs étaient au nombre de 440 000 en 1980 et, en se fondant sur 10 000 nouveaux arrivants sur le marché du travail chaque année, un effectif de 542 000 a été prévu pour 1990. Au bas mot, il serait de 700 000 à la fin du siècle. Ces statistiques tiennent compte des faibles taux de participation des femmes. Des statistiques établies par le Statistisches Bundesamt de Wiesbaden indiquent qu'ils n'étaient que de 13,1 % en 1985 et, selon la Banque mondiale, les femmes ne constituaient que 4,2 % de la main-d'oeuvre en 1980. Leur faible participation continuera probablement de caractériser le marché du travail pendant quelque temps encore. La pression qui s'y exerce s'en trouvera atténuée d'autant. Néanmoins, même sans statistiques détaillées de l'emploi, des indices montrent que ce marché ne peut accueillir tous les nouveaux arrivants. Il en va particulièrement ainsi de celui des villes, submergées par l'exode rural.

Selon un rapport de la Banque mondiale publié en 1985, l'effectif total des salariés du secteur moderne n'est que de 60 000, soit 12 % seulement de la main-d'oeuvre. Environ 50 % travaillent pour le gouvernement, 30 % dans la fonction publique et 20 % dans le secteur paraétatique, dont la SNIM, société minière nationale. Depuis 1984, l'emploi dans le secteur public a fait l'objet de coupes sombres. En 1986, le gouvernement a recensé son personnel et a décidé d'en limiter le recrutement à cause des restrictions budgétaires. De même, dans le secteur paraétatique, le programme de restructuration et de compression des coûts a ralenti la création de nouveaux emplois et entraîné des licenciements dans quelques entreprises. En 1987, par exemple, la SNIM a diminué son effectif de près de 20 %. Le gouvernement compte maintenant sur le secteur privé pour créer de nouvelles possibilités d'emploi et il a créé en 1985 le Fonds d'insertion et de réinsertion dans la vie active (FIRVA), précité, pour permettre à ses retraités, aux rapatriés et aux diplômés de réaliser des projets qui créent des emplois.

Malheureusement, le secteur privé, en particulier la branche manufacturière, en a peu créé. L'emploi dans le secteur industriel, en dehors de la SNIM, a été estimé à 12 000, dont 10 000 dans le bâtiment. Moins de 1 000 passaient pour travailler dans des petites et moyennes entreprises manufacturières. De plus, au cours de la précédente décennie, le secteur manufacturier a créé moins de nouveaux emplois que les autres. L'examen des inscriptions de nouveaux salariés à la CNSS de 1979 à 1985 révèle que 10 % travaillaient dans l'agriculture, 9 % dans les mines, 26 % dans le bâtiment, 12 % dans la banque et le commerce, 8 % dans les transports, 24 % dans d'autres services et seulement 3 %, soit 782 au total, dans les manufactures. Qui pis est, la création d'emplois s'est révélée extrêmement onéreuse dans ce secteur, avec un coût unitaire allant de \$ 15 000 à 32 000, même dans les petites et moyennes entreprises. Ce coût paraît d'ailleurs modique, comparé à ce qu'il est dans les grandes entreprises para-étatiques fondées dans les années 70.

Des statistiques publiées en 1985 par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), qui enregistre tous les salariés, confirment que le secteur privé et le secteur paraétatique n'occupaient alors en permanence que 32 571 travailleurs. Quelque 80 % s'étaient enregistrés durant la période 1979-1985 : donc, le secteur privé n'a alors offert que 4 400 emplois nouveaux par an. La Banque mondiale a estimé que seuls 20 % des nouveaux arrivants sur le marché du travail trouvaient de l'emploi dans le secteur organisé vers le milieu des années 80. Rien n'indique que la situation ait beaucoup changé depuis. L'ampleur du problème ressort du fait que, selon la Banque mondiale, en 1985 à Nouakchott 60 % de la main-d'oeuvre se livraient régulièrement à quelque activité salariée et 20 % seulement - proportion d'ailleurs plus forte que dans l'ensemble du pays - occupaient un emploi rémunéré.

Malgré les taux élevés de chômage et de sous-emploi, des étrangers occupent quelque 15 % des postes dans le secteur organisé moderne. C'est l'effet du peu d'instruction générale et du manque de techniciens ainsi que de personnel de bureau et d'administration qualifié. Vers le milieu des années 80, par exemple, le nombre des diplômés après quatre ans d'études secondaires ne permettait de pourvoir qu'un quart des 4 400 emplois créés dans le secteur organisé. Des enquêtes sur les petites et moyennes entreprises révèlent que 70 % des salariés n'ont aucune formation professionnelle et que la moitié est illettrée. Selon la Banque mondiale, plus de 75 % de la population était analphabète en 1985.

Ce manque d'instruction et de formation de la main-d'oeuvre résulte d'un régime d'enseignement qui a pâti des faibles taux de scolarisation dans les années qui ont précédé et immédiatement suivi l'indépendance. En 1964, 5 % seulement des habitants savaient lire et écrire. Durant les années 60, parmi les enfants d'âge scolaire, génération qui devrait fournir aujourd'hui les cadres moyens, seulement 15 % fréquentaient les écoles primaires et 5 % les écoles secondaires.

Durant une bonne partie des années 70, l'enseignement n'a pas paru prioritaire. Dans le Plan de développement 1976-1980, par exemple, il n'a reçu que 3,7 % du budget national. Dans les budgets suivants, sa part s'est relevée : OM 6 182 millions, soit 6,9 %, au titre du plan 1981-1985; OM 2 881 millions, soit 22,3 % en 1986; OM 3 117 millions, soit 22,7 % en 1987; et OM 3 346 millions, soit 23,1 % en 1988. L'enseignement continuera de recevoir une bonne partie du budget : le Programme d'investissement public pour 1989-1991 lui en attribue 11,4 %, soit OM 1 596 millions.

Ce relèvement des dépenses consacrées à l'enseignement a suscité une scolarisation accrue. Durant l'année universitaire 1986-1987, celle-ci s'est élevée à 55 % dans le primaire et 16 dans le secondaire. Une campagne d'enseignement de l'arabe, la dernière de toute une série, lancée en 1988, devrait améliorer l'instruction générale de la génération précédente. Néanmoins, comme le gouvernement est le premier à le reconnaître, le système d'enseignement appelle une réforme. C'est l'un des plus coûteux de l'Afrique occidentale, car il est tributaire d'enseignants étrangers, largement rémunérés, et le gouvernement accorde libéralement des bourses. Non seulement l'instruction générale est faible, en particulier dans les sciences, mais le système d'enseignement n'a pas réussi non plus à dûment former des techniciens et cadres. Vers le milieu des années 80, seuls 15 % des lycéens recevaient quelque formation professionnelle et les entrepreneurs privés protestent que la pénurie de techniciens compétents est l'une des principales sujétions pesant sur le développement industriel.

La plupart des entreprises sont forcées de recruter des manoeuvres et de les former sur le tas. La SNIM, par exemple, s'est dotée de ses propres installations et cours de formation. Deux établissements d'enseignement dispensent une formation professionnelle. L'un est l'Ecole technique de Nouakchott, créée en 1983. Elle donne deux cours : l'un de deux ans, conduisant au Brevet technique supérieur, pour les ouvriers d'entretien chargés des machines-outils, de la mécanique et de l'électronique, avec une vingtaine d'élèves chaque année; et l'autre de quatre ans, pour moniteurs et personnel de maîtrise, consacré au bâtiment, et comptant de 16 à 20 stagiaires. Le deuxième établissement d'enseignement, appelé Centre de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP), se trouve également à Nouakchott et dispense une formation technique en cours d'emploi aux mécaniciens et aux ouvriers du bâtiment, de même qu'il forme des employés de bureau et des comptables pour les secteurs tant public que privé. La Confédération générale des employeurs de Mauritanie lui verse une subvention. Les études techniques supérieures ne peuvent se faire que dans des universités et instituts étrangers.

Bien que le gouvernement considère comme prioritaire la rapide extension de l'enseignement primaire, il est également déterminé à remanier le système d'enseignement pour qu'il réponde aux besoins de l'économie et, à cet effet, étudie présentement sa réforme, qui s'exécuterait dans les années 90. L'importance attachée au développement de la formation technique ressort du crédit d'OM 800 millions - sur les 1 926 du budget de l'enseignement - accordé pour construire des centres d'apprentissage et de formation au titre du Plan d'investissement prioritaire (PIP) 1985-1988. Le Programme d'investissement public pour 1989-1991 contient des propositions moins ambitieuses. Il prévoit le financement de six projets d'enseignement scientifique et technique :

1. Une étude des moyens permettant de mieux adapter le système d'enseignement aux besoins des employeurs (total OM 51 millions; PIP OM 2 millions).
2. Extension de l'Institut technique (total OM 107 millions; PIP OM 107 millions).
3. Création d'un Institut commercial au sein de l'ENFACOS (total OM 36 millions; PIP OM 36 millions).

4. Développement de l'enseignement scientifique (total OM 243 millions; PIP OM 236 millions).
5. Construction d'un Institut hydro-agricole à Boghe (total OM 122 millions; PIP OM 113 millions).
6. Fondation d'un Institut technique à Nouadhibou (total OM 22 millions; PIP 22 millions).

La coopération technique peut compléter ces réalisations en fournissant des spécialistes de la formation en cours d'emploi de cadres et techniciens. Dans le passé, cette coopération s'est bornée presque entièrement au secteur public. Or, les entreprises du secteur privé pourraient aussi bénéficier des avis et du concours d'un personnel expérimenté. L'assistance pourrait être fournie par des cours de perfectionnements, offerts, par l'intermédiaire du CFPP, aux entreprises privées tant existantes que nouvelles. Ces cours pourraient être complétés par ceux de l'école de la SNIM, qui jouit d'une excellente réputation et dispose d'amples moyens. Le risque existe qu'elle soit fermée au titre du Programme de restructuration et de compression des coûts à la SNIM. Pourtant, un rapport de l'USAID, rédigé en 1986, révèle que des entrepreneurs privés s'intéressent au maintien de l'école pour leurs apprentis et que ce programme pourrait être adopté sans grandes modifications des matières enseignées. Le rapport propose que l'USAID accorde des bourses d'étude à l'école. On ignore l'état actuel de ce projet.

Même avec l'extension des instituts techniques existants et la création de nouveaux, la Mauritanie manquera encore de moyens d'enseignement pour ses cadres et techniciens supérieurs, lesquels ont besoin de compétences plus étendues que ne peuvent leur donner ses instituts. Présentement, ils se forment à l'étranger. Le nouveau Service de promotion industrielle, créé à la Confédération générale des employeurs, ne donnera aux cadres qu'une formation élémentaire. Tant que la Mauritanie ne dispose pas d'un bon enseignement professionnel, elle doit donner à ses ressortissants de plus larges possibilités d'aller s'instruire au dehors, si elle veut qu'ils remplacent les étrangers comme agents de maîtrise et cadres supérieurs aussi bien que comme ouvriers des ateliers.

5.2 Ressources agricoles

L'élevage est la principale activité de l'économie rurale : en 1985, il fournissait au PIB OM 10 909 millions, soit 20 % du total et plus de huit fois l'apport de l'agriculture. Les estimations du cheptel varient beaucoup, faute de recensement annuel précis. Les statistiques officielles le chiffrent en 1987 à 1,2 million de zébus (gibbeux), 7,2 millions de moutons et chèvres et 350 000 chameaux.

L'effectif des troupeaux a beaucoup augmenté durant les années 60 du fait d'un programme de vaccination et de l'amélioration de l'approvisionnement en eau dont il était tributaire (tableau 5.2). Toutefois, cette augmentation n'a guère tenu compte des possibilités de pâturer dans les fragiles steppes bordant le Sahara. Aussi une sécheresse prolongée de 1968 à 1973 a-t-elle

entraîné la perte de près d'un tiers du troupeau. Bien qu'il se soit reconstitué dès les premières années 80, une nouvelle sécheresse en 1982-1984 lui a encore infligé de lourdes pertes. Par suite de la dégradation des terres et de la mauvaise gestion des parcours, de leur surcharge en particulier, de notables fluctuations du cheptel continueront probablement de caractériser l'économie pastorale.

Tableau 5.2 : Estimation du cheptel, 1968-1986
(Milliers de têtes)

<u>Espèce</u>	<u>1968</u>	<u>1974</u>	<u>1980</u>	<u>1982</u>	<u>1984</u>	<u>1986</u>
Zébus	1 920	1 100	1 197	1 300	1 100	1 200
Moutons et chèvres	7 000	5 800	7 551	7 550	5 692	7 200
Chameaux	700	670	720	750	697	820

Source : Ministère du développement rural.

Traditionnellement, l'économie pastorale n'a guère de liens avec le secteur moderne. Les troupeaux, principale ressource de l'économie nomade de subsistance, sont une richesse par le rang social qu'ils donnent et non par leur valeur économique. Toutefois, depuis le début des années 70, maints pasteurs ont renoncé au nomadisme pour chercher du travail dans les villes et ont vendu leurs troupeaux à des négociants urbains. Ceux-ci les ont achetés pour en tirer des devises et, en nombre élevé quoique inconnu, les animaux sont vendus aux pays du sud en monnaie convertible (CFA). Par conséquent, malgré la participation croissante du secteur moderne à l'économie pastorale, leurs liaisons restent médiocres. L'abattage du bétail et l'utilisation des produits animaux gardent leur caractère artisanal et les tentatives d'établissements d'installations industrielles ont échoué. De plus, avec les pertes subies par ces troupeaux et l'exportation de nombreux animaux combinée à une demande croissante de viande, la Mauritanie est devenue importatrice. En 1983, année de sécheresse, sa production satisfaisait moins de la moitié de la demande nationale. Elle s'est relevée l'année suivante mais, à long terme, les importations de viande augmenteront probablement.

Moins de 1 % du territoire reçoit des précipitations suffisantes pour permettre l'agriculture pluviale. Tant les récoltes que les superficies cultivées varient beaucoup avec le régime des pluies (tableau 5.3). Durant la saison 1987-1988, par exemple, ces superficies ont atteint 252 400 hectares, soit 34,6 % de plus que l'année précédente. De ce total, l'agriculture Diiri (pluviale) représentait 76,8 % et l'agriculture Walo (dans les plaines inondables), consacrée essentiellement au millet et au sorgho, est tombée à 14,1 %, en diminution de 29 000 hectares. Les 9 % restants étaient constitués par des périmètres irrigués, fournissant surtout du riz et du maïs.

Depuis les premières années 60, où la production céréalière satisfaisait la moitié environ de la demande intérieure, cette production stagne. Le fait a été attribué à la prédominance du régime de faire-valoir, le métayage, qui dissuade d'investir exploitants et propriétaires, ainsi qu'aux façons traditionnelles utilisant peu d'apports et qui résultent de l'insuffisance du crédit rural. Au cours de la même période, la sécheresse et les invasions de prédateurs ont provoqué des fluctuations du volume des récoltes d'une année à l'autre.

Tableau 5.3 : Production des principales cultures, 1981-1988
(Milliers de tonnes)

<u>Culture</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u> a/
Millet et sorgho	31,0	40,0	20,0	6,0	6,5	80,2	93,1	97,0
Maïs	5,0	5,1	6,1	4,5	11,2	1,2	2,9	0,9
Riz	9,3	11,3	13,6	18,0	14,8	14,8	19,8	30,5
Niébé	1,0	1,4	2,4	1,0	0,0	0,0	4,6	10,0
Blé et orge	1,0	1,4	2,4	1,0	0,0	0,0	4,6	...
Dattes	0,3	0,3	0,3	0,5	0,0	4,5

Source : Ministère du développement et Banque centrale.

a/ Estimation.

L'augmentation de la demande avec une production stagnante a creusé le déficit céréalière. Durant la précédente décennie, la production n'a pourvu que de 20 à 30 % de la demande intérieure, proportion tombée à 10 durant la sécheresse de 1983-1984. En 1986 et 1987, en revanche, elle a atteint presque 40 % des besoins estimés en céréales, après deux années de pluies normales.

La principale action du gouvernement contre la crise alimentaire a consisté à étendre les périmètres irrigués. Ainsi, la production des rizières irriguées a triplé depuis les années 70, avec l'extension régulière des superficies, qui ont atteint 6 500 hectares en 1985. Même alors, la production ne pourvoyait qu'à moins de 5 % de la demande intérieure. En vertu du Programme de relèvement économique et financier 1985-1989, le gouvernement espère étendre l'irrigation de 2 000 hectares par an, par des travaux que finance un consortium de bailleurs exécutés sur le Sénégal à Bonghé et par la construction d'une série de barrages en Mauritanie centrale et occidentale. Par ces moyens, il espère porter la production de riz et de maïs à 35 000 tonnes d'ici 1990. En même temps, il a cherché à stimuler les cultivateurs en relevant les prix à la production d'au moins 20 % en février 1985. Malgré ces mesures, il y a peu de chances que la production céréalière suive la croissance de la demande ces prochaines années.

En dehors de ces grandes cultures céréalières, les jardins maraîchers situés autour de Nouakchott et de Rosso ainsi que dans l'Adrar produisent de petites quantités de racines et tubercules alimentaires. Cette production ne justifie pas une petite industrie de transformation. La Mauritanie est restée jusqu'en 1972 le deuxième exportateur mondial de gomme arabique, sève de l'acacia sénégalais, appelé ici erwar. Elle en exportait entre 6 000 et 8 000 tonnes. Après la mort de nombreux arbres durant la sécheresse des premières années 70, la production s'est raréfiée jusqu'à 150 tonnes en moyenne au milieu des années 80. L'industrie pharmaceutique utilise beaucoup cette gomme, dont le cours est d'environ 5 \$ le kilo. A ce prix, reconstituer les plantations pourrait être rémunérateur et le Fonds européen de développement (FED) a subventionné un projet pilote doublé d'un programme de formation financé par l'Organisation arabe pour l'agriculture (OAA). S'il réussit, la transformation de la gomme arabique pourrait fournir le point de départ d'une industrie pharmaceutique.

5.3 Ressources halieutiques

Ces ressources de la Mauritanie sont parmi les plus riches du monde, comparables à celles du Sénégal et aux trois quarts de celles du Maroc. Le potentiel annuel des prises est estimé à 600 000 tonnes sans risque de surexploitation, encore qu'il y ait lieu de pousser les recherches pour déterminer les peuplements en espèces migratoires et instaurer un régime de contrôle d'une industrie qui, par son caractère même, échappe à la tutelle directe de l'Etat. De ce potentiel de prises, quelque 100 000 tonnes sont des démersaux et céphalopodes. Ces derniers, surtout poulpes (Genus Octopodidae), calmars (Genus Lilligo) et seiches (Genus Sepia), sont les plus recherchés à cause de leur valeur marchande. Le principal des démersaux est le colin (Genus Merluccius), mais les chaluts ramassent aussi des soles et des brêmes. Environ 440 000 tonnes des prises potentielles sont des espèces pélagiques, surtout maquereaux (Scomber scombrus) et chinchards, avec 10 000 tonnes de thons (Genus Thunnus). On trouve aussi 40 000 tonnes d'espèces côtières, surtout Mustelus mustelus, Psettodes belcheri et Sparides sciaenides. Le tableau 5.4 montre la rapide croissance des exportations durant 1980-1985. En 1986, leur volume a décliné.

Tableau 5.4 : Exportations de poisson par catégorie, 1980-1986
(Milliers de tonnes)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Frais et congelé	61,8	136,4	164,0	278,2	237,1	335,1	309,6
Salé et séché	0,4	0,5	0,5	0,4	0,7	0,4	0,6
Crustacés	3,2	0,3	0,8	0,4	0,6	0,3	0,4
Huile et farine de poisson	9,6	6,1	14,2	32,9	24,3	37,9	31,6
Total	77,1	143,4	179,9	312,1	262,8	373,7	342,2
Valeur totale en millions d'OM		4 551	5 849	8 773	9 453	17 265	15 358

Source : Banque centrale.

Depuis 1979, le gouvernement encourage activement l'exploitation de ces ressources par ses propres ressortissants et limite le nombre des permis accordés aux bateaux de pêche étrangers. En conséquence, la flotte de pêche industrielle de la Mauritanie s'est accrue : elle comprend 66 chalutiers congélateurs et 35 qui conservent le poisson frais, dont la plupart battaient précédemment pavillons étrangers. Le gouvernement encourage également la croissance d'une flotte artisanale de caboteurs, qui compte entre 650 et 700 unités. En 1983, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques officielles, le total des prises atteignait 513 000 tonnes, encore que la quantité effective soit probablement supérieure à cause de la pêche illégale. Il en est résulté quelque crainte de dépeuplement et on constate que les prises, en particulier des espèces les plus prisées, stagnent depuis quelques années. Pour prévenir les excès, le gouvernement, en 1987, a réservé les démersaux aux bateaux mauritaniens.

L'industrie de la pêche est sans aucun doute une de celles qui se prêtent le mieux au développement. Toutefois, malgré la politique du gouvernement qui consiste à relever la valeur ajoutée revenant à l'économie nationale, par la mauritanisation de la flotte de pêche et le développement d'industries de transformation, les pêcheries restent au sein de l'économie une enclave sans grandes liaisons avec le secteur manufacturier. Presque toutes les prises sont exportées, ce qui explique en partie le médiocre développement de l'industrie de transformation.

La consommation locale n'est estimée qu'à 6 kilos par an et par habitant. Les Mauritaniens préfèrent la viande (de mouton), tenant le poisson pour aliment de pauvre. La récente sécheresse a modifié quelque peu leur régime alimentaire : les familles disposant d'un revenu inférieur à FF 1 100 mangent maintenant plus de poisson que de viande, mais des programmes éducatifs imposent pour le rendre plus acceptable à tous. La croissance de l'industrie a été mue par la demande extérieure. Les exportations de poisson et de produits à base de poisson ont rapidement augmenté depuis 1979 pour devenir la principale source de devises en 1983. Leur volume est tombé sensiblement en 1984, quand la MAUSOV, compagnie de pêche mauritano-soviétique, a suspendu ses opérations dans l'attente d'un accord avec le gouvernement : signe que l'industrie de la pêche reste tributaire des bateaux étrangers pour l'exploitation des ressources de la mer. Les résultats pour 1986 sont également décevants : baisse de 12 % des recettes d'exportation et de 8,4 % des exportations en poids. Les résultats préliminaires pour 1987 indiquent, en revanche, que les prises remontent, mais on craint toujours qu'elles diminuent à long terme par suite d'excès actuels.

Son assujettissement aux marchés extérieurs entrave l'industrie de transformation, car la plupart des bateaux se livrant à la pêche industrielle disposent à bord de leurs propres installations. Bien que le gouvernement ait, en 1984, déclaré obligatoire le débarquement des prises provenant des eaux mauritaniennes, tous les bateaux qui pêchent des espèces pélagiques et certains de ceux qui pêchent des démersaux ont des autorisations spéciales de traiter et de transborder leurs prises en mer. Les débarquements à Nouadhibou, premier port de pêche, dépendent donc des autres bateaux prenant des démersaux autant que des installations de transformation : ils sont destinés à être exportés. La plupart des poissons consommés sur place proviennent de la flotte artisanale.

Le gouvernement considère l'extension de la flotte mauritanienne de pêche aux dépens des bateaux étrangers comme la clef de l'exploitation de ces ressources et du futur développement des industries de transformation. Pour y parvenir, il espère stimuler l'investissement privé, qui a jusqu'ici tardé à prendre l'initiative, par une révision des tarifs des services publics, une meilleure commercialisation, la formation, la remise en état des installations de débarquement et de traitement à terre et des facilités de crédit. La pêche artisanale, plus propre à créer des emplois que la pêche industrielle, sera particulièrement favorisée. Ces mesures, espère-t-on, accroîtront la proportion des prises traitées soit à terre, soit à bord des bateaux de pêche mauritaniens.

5.4 Ressources minières

Les gisements de minerai de fer particulièrement riche (teneur 63-64 %) et de minerai siliceux (teneur 54-64 %), situés dans le nord près de Zouérate, s'exploitent depuis 1963 et ont procuré sa ressource essentielle au premier développement de l'économie mauritanienne. Ces dernières années, en revanche, la Société nationale industrielle et minière (SNIM), créée par nationalisation des exploitations privées en 1974, doit affronter le déclin du marché, la faiblesse des cours mondiaux, la hausse des coûts et la diminution des réserves à la mine existante. Pour s'en sortir, elle a adopté un vaste programme de restructuration et de rénovation.

L'extraction de minerai de fer à Zouérate est tombée de son maximum de 11,9 millions de tonnes en 1974 à 7,4 en 1983 (tableau 5.5), à cause de la baisse des cours mondiaux qui, dans maints autres pays, a forcé à fermer les petites mines peu rentables. Une légère remontée de la demande mondiale en 1984 et 1985 a permis d'augmenter la production des mines. Néanmoins, les perspectives d'un complet rétablissement du marché mondial au cours de la prochaine décennie restent sombres et, à la mi-1987, la SNIM se trouvait déficitaire après amortissement, service de la dette et paiement de la taxe de 10 % sur les ventes.

Devant l'épuisement prévu au début des années 90 des mines actuellement exploitées, la SNIM, malgré les médiocres perspectives d'une augmentation de la demande, a été forcée de procéder à des investissements massifs pour mettre en valeur de nouvelles réserves durant la prochaine décennie. Au début de 1985, une mine à ciel ouvert a été mise en exploitation près d'El Rhein, à 25 km de Zouérate. Les réserves de ce gisement de Guelbs et du gisement voisin à Oum Arwagen et Mérizet sont estimées au total à 500 millions de tonnes. Toutefois, la teneur en fer n'est que de 38 %, nécessitant la construction d'une usine d'enrichissement. Le coût de celle-ci, soit \$ 351 millions (fournis par la Banque mondiale, la CCCE de France, la Banque islamique de développement, la Banque européenne de développement et des bailleurs arabes), obère la Société. Les remboursements prévus pendant la période 1985-1989 totalisent \$ 120 millions, s'ajoutant à \$ 60 millions d'intérêts.

Les difficultés financières de la SNIM ont été aggravées par un personnel excédentaire - dont l'effectif est monté jusqu'à 6 000, réduisant de moitié la productivité du travail dans les 10 années précédant 1985 - et, pour comprimer ses frais d'exploitation et ses frais généraux, elle en a licencié près de 20 % en 1987. Le gouvernement a également accepté, pour redresser la situation financière, de réduire de 50 % les redevances qu'il percevait. De nouvelles réductions des coûts et l'amélioration des pratiques de gestion seront réalisées au titre du plan de rénovation, qui sera financé par un nouveau crédit de \$ 56 millions consenti par les bailleurs en juin 1987.

Tableau 5.5 : Production et exportations de minerai de fer, 1974-1987

	Production		Exportations	
	(Milliers de tonnes)		Milliers	Millions
	Total	Guelbs	de tonnes	d'OM
1974	11 727	0	11 666	5 565
1976	9 543	0	9 664	6 689
1978	7 083	0	6 465	4 102
1980	8 939	0	9 313	6 086
1981	8 473	0	8 610	7 848
1982	8 208	0	7 753	7 227
1983	8 721	0	7 385	7 295
1984	9 000	0	9 527	9 170
1985	9 203	946	9 333	11 530
1986	9 262	1 499	8 929	10 512
1987	9 108	1 444	9 002	9 515

Source : Société nationale industrielle et minière (SNIM).

Malgré un marché médiocre, continuer l'exploitation du minerai de fer en Mauritanie peut se justifier par l'étendue du gisement et le caractère relativement développé de l'infrastructure (en particulier les installations portuaires et une liaison ferroviaire de 675 km). L'amélioration des pratiques de gestion et la réduction des coûts devraient renforcer les finances de la SNIM, qui probablement n'en dépendra pas moins de concours extérieurs - au moins pour l'exploitation de nouvelles ressources - pendant quelque temps encore. Elle recevra probablement ce concours de prêteurs qui, quoique soucieux de son rendement financier, sont également conscients que sa fermeture serait catastrophique pour l'économie mauritanienne.

En tant que ressource du secteur industriel, les mines de fer présentent moins d'importance. Jusqu'à la mise en exploitation des gisements de Guelbs en 1985, le fer extrait en Mauritanie était exporté tel quel. A Guelbs-El Rhein, sa transformation se borne à l'enrichissement des minerais avant exportation et les liaisons restent faibles avec les autres secteurs de l'économie. Les partenaires arabes (en particulier la SAMIA, qui exploite les carrières de gypse) ont déclaré s'intéresser à la création près de Nouadhibou d'une installation de pelletisation disposant d'une capacité de 4 millions de tonnes par an,

qui enrichirait ce minerai relativement pauvre en portant sa teneur de 40-45 % à 65-68 %. Il exporterait alors au Maghreb et en Egypte. Installer une fonderie ne saurait s'envisager : la capacité mondiale est déjà excédentaire, la Mauritanie manque des autres intrants primaires requis (eau et électricité bon marché) et la demande intérieure et régionale de produits sidérurgiques reste limitée. La petite aciérie de Nouadhibou (exploitée par la Société arabe du fer et de l'acier qui l'a rénovée en 1987 en la dotant d'une capacité annuelle de 12 000 tonnes pour le haut fourneau et de 36 000 tonnes pour les laminaires) recycle présentement des déchets, dont les quantités suffisent à sa capacité présente ainsi qu'à la consommation actuelle, permettant même quelques exportations.

L'exploitation des gisements de cuivre près d'Akjoujt (à 250 km au nord-est de Nouakchott) a commencé en 1970. La production a atteint son maximum en 1973, avec près de 22 000 tonnes, mais la faible teneur du minerai oxydé, jointe à des problèmes techniques et à un marché médiocre, a forcé à suspendre l'exploitation en 1978, les actionnaires étrangers de la SOMIMA s'étant retirés en 1975. L'analyse des résidus, révélant une teneur en or rentable (4-5 g/t), a suscité un regain d'intérêt. La Société arabe des mines de l'Inchiri (SAMIN), créée alors en 1981 et propriété du Gouvernement mauritanien (37,5 %) et de milieux financiers arabes, envisage de reprendre l'exploitation en 1989. La production annuelle atteindra au cours de la prochaine décennie 500 kilos d'or et 32 000 tonnes de concentré de cuivre tiré du minerai sulfuré. Le projet reviendra à quelque \$ 40 millions. L'Office mauritanien de la recherche géologique (OMRG) a récemment signé un accord avec la société allemande Otto-Gold pour l'évaluation d'autres gisements situés entre Moudjerid et Diaguily. Le Fonds européen de développement finance ce projet, d'un montant d'ECU 1,5 million.

Des filons d'or ont été découverts dans les lits d'anciens cours d'eau (khatts). Financés par le PNUD, des études de faisabilité sont en cours pour estimer leur valeur ainsi que les moyens d'exploitations.

Les carrières de gypse au nord de Nouakchott, qui comptent parmi les plus grandes du monde avec leurs 4 milliards de tonnes, s'exploitent depuis 1973. La roche était transportée au Sénégal dans des camions qui retournaient chargés de ciment. Avec l'ouverture de la cimenterie en 1979, les frais de transport ont rendu trop onéreuse l'exploitation qui atteignait la même année son maximum de 16 000 tonnes et qui a donc cessé en 1981. L'exploitation d'une nouvelle carrière à Sebkhah N'Drahamcha, à quelque 5 km au nord-est de Nouakchott, a été commencée en 1983 par la Société arabe des industries métallurgiques mauritano-koweïtienne (SAMIA). La production a atteint 19 402 tonnes en 1987 (tableau 5.6) et devrait monter à 120 000 durant les années 90. Son produit est transformé sur place en plâtre qui sert notamment à l'industrie de la céramique.

Tableau 5.6 : Production et exportations de gypse et de plâtre, 1985-1987
(Milliers de tonnes)

	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
<u>Production</u>			
Gypse	5 470	12 642	19 402
Plâtre	3 900	10 302	14 809
<u>Exportations</u>			
Plâtre	0	7 873	8 615

Source : Poste d'expansion économique, Ambassade de France, Nouakchott.

De bons gisements de phosphate à Bofal (près de Kaidi dans la vallée du Sénégal) sont connus depuis un certain temps. Une étude préparée en 1984 les évalue à 93 000 tonnes de minerai contenant 20 % de P_2O_5 . Un syndicat réunissant la SNIM, la BRGM, GEOMINES et la SSPT en a envisagé l'exploitation, avec une production de 4,7 millions de tonnes par an (équivalant à 2 millions de tonnes de concentré). L'éloignement du gisement, les gros investissements requis - estimés alors à OM 35,4 milliards - et le bas prix de vente des phosphates l'en ont dissuadé. Néanmoins, la perspective d'exploiter ce gisement pour utiliser directement les phosphates dans la vallée voisine du Sénégal continue de sourire au gouvernement, qui espère réunir des fonds multi-latéraux pour un projet pilote.

Des gisements de soufre ont été découverts à quelque 80 km au nord-est de Nouakchott. Un syndicat réunissant des partenaires arabes et africains s'est constitué en 1987 en vue de les exploiter, bien que les études de faisabilité restent inachevées.

Malgré l'absence de relevés systématiques des ressources géologiques de la Mauritanie, un certain nombre d'autres gisements exploitables ont été reconnus. Quelque 11 millions de tonnes de sel contenu dans les marais qui bordent le littoral pourraient être exploités avec un investissement minime, encore que les coûts de transport limitent la viabilité de pareille industrie. Des gisements de béryllium, de craie, de kaolin, de plomb, de rutile, de titane, de tungstène, d'uranium, de zinc, de zircon et de diverses pierres fines formées de quartz ont été reconnus. Le Programme d'investissement public 1989-1991 prévoit la prospection de gisements de béryllium et de tungstène pour évaluer leur viabilité économique et technique, par des projets restant à financer.

5.5 Ressources hydriques

Les programmes de prospection de ces ressources et de forage de puits, en particulier dans les campagnes, ont été financés ces dernières années par de nombreux prêts au développement. Néanmoins, seuls 13 % des citoyens disposaient de l'eau courante en 1986, 80 % l'obtenaient de revendeurs à des

prix fortement majorés et 7 % la puisaient où ils pouvaient, par exemple dans des cours d'eau souvent pollués. L'urbanisation rapide, jointe à l'insuffisance et à l'état souvent mauvais des canalisations, a conduit le gouvernement à donner à l'amélioration de l'approvisionnement priorité sur les besoins de l'industrie. Le Plan de développement 1985-1988 attribue au développement urbain OM 7,7 milliards, dont 6,93 à l'adduction d'eau (4 milliards pour Nouakchott et 1,7 milliard pour Nouadhibou). Un récent prêt de la Banque mondiale a procuré \$ 20 millions pour améliorer l'adduction d'eau à Nouakchott.

La distribution relève de la Société nationale d'eau et d'électricité (SONLEC) qui fixe les tarifs en fonction de la consommation, sans les différencier selon qu'il s'agit de l'industrie, des ménages ou de l'agriculture. Il n'est guère tenu compte des besoins de l'industrie. La transformation des aliments, y compris les poissons, exige une eau assez pure, peu salée et fournie en quantités régulières. Dans les campagnes et même dans la capitale, ces conditions ne sont pas remplies. Une stratégie à long terme d'utilisation de l'eau, tenant compte des exigences de l'industrie, doit être élaborée pour ne pas entraver la croissance de la branche alimentaire.

Tableau 5.7 : Alimentation en eau des grands centres urbains, 1985-1987
(Milliers de mètres cubes)

<u>Centre</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
Nouakchott	5 548	4 950	7 600
Nouadhibou	1 200	1 280	1 532
Rosso	439	296	388
Kaédi	510	446	477
Akjoujt	178	223	157
Atar	72	75	147
Divers	208	218	225
Total	8 155	7 488	10 526

Source : SONLEC.

5.6 Ressources énergétiques

Les bois épars dont dispose la Mauritanie sont depuis longtemps utilisés pour faire du feu et fabriquer du charbon de bois. Bien que les usagers urbains aient en grande partie adopté le butane, le pétrole et l'électricité, le bois à brûler fournissait encore 50 % de l'énergie totale consommée au milieu des années 90 et satisfaisait jusqu'à 90 % de la demande des ménages, selon des sources officielles. La conviction est générale que pareille exploitation a contribué à la dégradation des terres en enlevant la couverture végétale. De plus, au taux actuel de 800 000 m³ par an, octuple du croît naturel, forêt et brousse pourraient être épuisées d'ici la fin du siècle. La Mauritanie

qui fournissait naguère du charbon de bois au Sénégal voisin, a commencé à en importer au milieu des années 80, signe du degré de déboisement. L'adoption d'autres sources d'énergie bon marché dans les campagnes permettra le reboisement. Un progrès a été réalisé en ce sens avec l'ouverture à Nouakchott, en décembre 1987, d'une installation de mise en bouteilles du gaz butane, dotée d'une capacité de 3 000 bouteilles par jour. Entre-temps, d'énergiques mesures s'imposent pour protéger et reconstituer les réserves forestières.

La diminution des réserves de bois à brûler et le développement du secteur moderne ont entraîné une croissance régulière de la consommation de pétrole, deuxième source d'énergie primaire par ordre d'importance, et importé en totalité. De 1975 à 1983, l'énergie est passée de 33 à 55 % des importations totales. Ces dernières années, en revanche, la chute des cours mondiaux a réduit le coût des importations de pétrole. En 1987, il n'était que d'OM 2 639 millions, soit 15,1 % des importations totales, contre OM 3 439 millions, soit 22,4 %, en 1986. Toutefois, ce pourcentage restera probablement important longtemps encore, et le financement de ces importations continuera de grever la balance des paiements.

Bien que, depuis 1981, cinq accords de partage de la production aient été signés - avec Mobil Oil, Oxoco International, Texaco, Amoco Mauritania et Atlantic Richfield - aucune des concessions accordées n'est encore exploitée. Deux sociétés seulement prospectent. Donc, même si elles trouvent du pétrole, la Mauritanie continuera probablement d'en importer pendant une bonne partie de la prochaine décennie.

Vers le milieu des années 70, une raffinerie d'une capacité annuelle de 1 million de tonnes a été construite pour réduire les importations. Restée inutilisée de son achèvement jusqu'à avril 1987, en dehors d'une brève exploitation en 1982-1983, la raffinerie que gère maintenant une société algérienne pourvoit à la demande intérieure en produits pétroliers. Environ un tiers de sa production annuelle de 25 700 tonnes de butane, 275 000 tonnes d'essence, 83 000 tonnes de kérosène, 200 000 tonnes de gazole et 357 000 tonnes de mazout est consommé dans le pays. Le gouvernement les achète aux cours mondiaux en vertu d'un accord quinquennal signé en 1985. On s'attend que le remplacement des importations par ces produits améliore l'état de la balance des paiements.

L'alimentation en électricité entrave le développement de l'industrie légère, tant par sa cherté - en monnaie française, les tarifs mauritaniens se classent au douzième rang des 18 pays francophones d'Afrique - que par son irrégularité. Ces dernières années, la capacité des centrales a été dépassée par la croissance de la demande : 5,4 % par an entre 1974 et 1980, puis 7,8 % (tableau 5.8). La consommation se répartit comme suit : mines et manufactures, encore que la part de ces dernières soit probablement faible, 63 %; commerce et administration 10 %; et ménage 26 %. On s'attend à une rapide croissance dans les ménages. Actuellement, un tiers seulement de ceux des villes ont l'électricité.

Toutes les centrales sont thermiques et la capacité installée s'élevait à 105 MW en 1983. La SONLEC en possédait 45 MW, sur cinq réseaux urbains. Le reste appartenait à des entreprises privées, surtout SNIM, SAMIA et SOMIR. En outre, les établissements industriels et commerciaux utilisaient un nombre élevé quoique inconnu de petits générateurs à titre d'appoint pendant les pannes et, en nombre croissant, comme seule source d'électricité.

Tableau 5.8 : Production d'électricité dans les grands centres urbains,
1985-1987
(Milliers de kWh)

<u>Centre urbain</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
Nouakchott	42 951	50 964	60 711
Nouadhibou	29 274	35 585	36 200
Rosso	1 403	1 610	1 939
Kaédi	1 782	1 684	2 089
Akjoujt
Atar	1 102	1 244	1 303
Divers	253	588	725
Total	76 765	91 675	102 967

Source : SONLEC.

Pour mieux desservir les villes, la SONLEC rénove présentement sa centrale de Ksar (Nouakchott), où elle installe quatre générateurs de 7 MW, qui entreront en service en 1989, et améliore le réseau à Nouadhibou. En 1988, la capacité à la centrale de Rosso est montée de 400 kW à 880 avec l'installation de nouveaux générateurs. Le gouvernement espère aussi tirer parti de ses ressources en énergie hydroélectrique avec l'installation envisagée mais improbable de turbines d'une capacité de 800 GWh aux barrages de Manantali et de Diama, dont la Mauritanie recevrait 15 %.

Ces progrès atténueront les problèmes posés par l'alimentation électrique dans les grands centres urbains, encore que des décennies s'écouleront avant que le réseau s'étende aux bourgs. Le problème posé par la cherté des tarifs persistera probablement. La SONLEC a obtenu ces dernières années de mauvais résultats, enregistrant des pertes financières presque chaque année par suite de ses coûts de production excessifs, d'une situation de trésorerie précaire à cause de ses médiocres méthodes de facturation et de recouvrement, de nombreux branchements illégaux sur le réseau et de fortes pertes lors de la distribution. De plus, la production, par générateurs à essence, est coûteuse, même en période de bas prix du pétrole. Ces coûts ont été répercutés sur le consommateur : en 1985, les tarifs ont été relevés de 10 % pour réduire les pertes de la SONLEC. Le secteur industriel supporte une part disproportionnée

de ce fardeau, puisque le barème n'est pas dégressif. Comme l'a signalé une étude de la Banque mondiale, une réduction des tarifs fixés pour l'industrie légère pourrait aider à réduire les coûts en augmentant l'utilisation de la capacité actuelle. Toutefois, le gouvernement n'est pas encore intervenu sur cette question pressante.

Outre les installations hydroélectriques proposées, le gouvernement a activement encouragé la mise au point de nouvelles sources d'énergie. De grandes possibilités s'offrent à l'installation de générateurs éoliens, étant donné la force des vents Harmattan, et à l'utilisation de l'énergie solaire pour chauffer l'eau dans les bâtiments publics. Deux sociétés se sont récemment installées à Nouakchott pour tirer parti de ces énergies de remplacement : les Etablissements Deyloul (l'Entreprise mauritanienne pour la mise en valeur des ressources naturelles Deyloul) ont ouvert en 1987 un petit atelier qui fabrique des éoliennes et des pompes à eau; et la STA (Société de technologies appropriées) a inauguré en 1984 une fabrique de fours solaires et envisage même d'en produire à cellules photovoltaïques.

5.7 Infrastructure

Développer les voies de communication est essentiel pour assurer une diffusion plus égale des avantages économiques, qui à présent reviennent surtout à la capitale et aux ports. C'est pourquoi le gouvernement a placé ce développement en tête de ses priorités dès le troisième Plan quadriennal (1976-1980) où il lui attribue 45,4 % de ses investissements. Cette proportion, réduite depuis, dépasse encore 10 % des dépenses prévues. Malheureusement, cette infrastructure est médiocre, coûteuse à construire et à entretenir et difficile à justifier vu la faiblesse du trafic.

Il n'existe que deux grandes routes empierrées, l'une s'allongeant nord-sud sur 450 km de la ville minière d'Akjoujt, via Nouakchott, jusqu'à Rosso sur le Sénégal; l'autre de 1 100 km, partant de la capitale pour aller vers l'est jusqu'à Nema, près de la frontière du Mali. Malgré le coût élevé et les critiques justifiées des itinéraires choisis, on estime que ces investissements sont essentiels non seulement pour écouler les récoltes de la Vallée du Sénégal, mais aussi pour y développer l'industrie légère. En outre, on trouve quelque 540 km de chemins de terre (surtout au sud) et 5 105 km de pistes, officiellement qualifiées de médiocres. Les plans de construction d'une route côtière de Nouakchott à Nouadhibou et d'une autre bordant le Sénégal de Rosso à Kaédi dorment dans les dossiers dans l'attente de crédits. Il n'existe qu'une voie ferrée, pour transporter le fer extrait des gisements de Zouérate jusqu'aux installations portuaires proches de Nouadhibou, à 675 km de là.

Le port de Nouadhibou est plus important que celui de la capitale puisqu'il reçoit le minerai de fer, sert d'attache à la flotte de pêche et dessert la raffinerie de pétrole. En 1987, 3 557 mouvements de navires y ont été enregistrés; 8,5 millions de tonnes de minerai de fer et 384 000 tonnes de poisson ont été exportées et les importations ont atteint 99 000 tonnes. Au quai du minerai peuvent aborder des navires jaugeant jusqu'à 150 000 tonnes,

la limite étant fréquemment fixée par la capacité du port de destination. A Nouakchott, le Port de l'amitié, récemment développé avec l'aide de la République populaire de Chine, est le grand port où arrivent vivres, équipements et biens de consommation importés. En 1987, ils atteignaient 414 206 tonnes, contre seulement 28 994 tonnes d'exportations. Le secteur privé assure la manutention et l'entreposage des marchandises.

Le Sénégal est navigable durant la saison des pluies par petits caboteurs jusqu'à Kayes au Mali et par barques fluviales jusqu'à Kaédi. A la saison sèche, il ne l'est que jusqu'à Rosso et Boghi, respectivement. La construction des barrages de Diama et Manantali réduira le trafic fluvial.

Tous les voyages internationaux et la majorité des déplacements d'affaires dans le pays se font par avion. Il existe deux aéroports internationaux, l'un à Nouakchott et l'autre à Nouadhibou, tous deux assurant une demi-douzaine de vols par jour; 10 aéroports régionaux moindres; et 13 pistes d'atterrissage éparses dans tout le pays.

Les télécommunications sont assurées par satellite avec Arabsat et Intelsat, en service depuis 1985/86. Les stations terrestres sont situées à Nouakchott et Nouadhibou. Un centre international de communications existe à Nouakchott. Toutes ces installations sont exploitées par l'Office des postes et télécommunications (OPT).

5.8 Parcs industriels

En septembre 1987, le Conseil des ministres a adopté un texte approuvant la création de zones industrielles autour de Nouakchott au titre de son plan d'urbanisme de 1988 à l'an 2000. Les zones industrielles se sont jusqu'ici établies au hasard et le développement anarchique et rapide de la ville y a créé des zones mixtes, où des usines jouxtent des villas, des ateliers d'artisans et des bicoques.

Les nouvelles zones ainsi délimitées, dont la première, d'une superficie de 130 hectares, sera située près du port et espère attirer des industries liées aux activités maritimes, seront réservées aux établissements industriels, des dispositions étant prises pour dissuader les bénéficiaires de terrains concédés d'en faire des lieux d'habitation. De plus, ces terrains ne pourront faire l'objet de spéculations, car ils ne seront attribués qu'aux sociétés disposant d'une capacité financière suffisante pour les mettre en état. Les transferts de propriété seront interdits. Dans ces zones, les prix seront fixés à OM 300 le m². Dans la troisième, zone évolutive restant à délimiter, ils seront fixés à OM 100 le m², pour les établissements industriels. Ces prix se comparent favorablement avec les prix actuels des terrains, qui se situent autour d'OM 400 le m² et le coût extrêmement élevé du nivellement et de l'aménagement d'un lotissement non viabilisé. On ne connaît pas encore en détail les installations d'infrastructure qui seront fournies à ces parcs industriels. Le Programme d'investissement public pour 1989-1991 y a affecté OM 218 millions, qui n'ont pas encore été versés.

D'autres parcs industriels sont prévus. Le même Programme d'investissement public attribue OM 14 millions à une étude de faisabilité portant sur une autre zone industrielle à Nouadhibou et OM 240 millions à l'étude et à la mise en état de trois zones industrielles régionales. Ces crédits n'ont pas encore été versés.

5.9 Le rôle de l'assistance technique à l'industrie

La Mauritanie bénéficie d'une importante assistance multilatérale et bilatérale, comme il convient à la situation d'un des pays les moins avancés. Selon un récent rapport du PNUD 1/, l'aide extérieure s'élevait à \$ 241 millions en 1986 (218 en 1985, 213 en 1984 et 259 en 1983 à prix courants). Des \$ 158 millions d'assistance comptabilisés en 1986 2/, le secteur secondaire n'a reçu que 6 % (consistant surtout en aide algérienne à la raffinerie de pétrole et projets connexes, et en dons au Fonds national de développement pour la promotion de la petite industrie).

Les chiffres publiés par l'OCDE 3/ montrent que l'aide de la France au titre du CAD a atteint \$ 33 millions en 1986. L'annexe B énumère les projets réalisés par l'ONUDI. Actuellement, l'ONUDI participe à un autre grand projet intitulé Développement du secteur privé (coté DP/MAU/87/007).

L'un des principaux objets du gouvernement est de promouvoir le secteur privé et de réduire son intervention. Néanmoins, il reconnaît que l'absence de cadres institutionnels aux initiatives privées de même que la quasi-absence de services financiers et consultatifs entravent le développement. En conséquence, il a demandé à l'ONUDI son assistance pour dresser un programme d'amélioration de ces services, en coopération avec la Confédération générale des employeurs de Mauritanie (CGEM) et l'USAID.

Les autorités mauritaniennes se préoccupent fort de rénover la raffinerie et sucrerie de Nouakchott. Malgré sa conception technique judicieuse, elle est fermée depuis 1977, du fait surtout de l'insuffisance de personnel local qualifié et des problèmes posés par l'obtention des intrants nécessaires. La reprise de ses activités créerait des emplois (estimés à 200), entraînerait une notable économie de devises (estimée à \$ 7,6 millions par an dans un rapport préliminaire de faisabilité) et favoriserait le développement de nouvelles agro-industries (la canne à sucre pourrait être cultivée dans la Vallée du Sénégal), ce qui permettrait peut-être de développer d'autres activités industrielles d'aval (les bagasses fournissant de l'alcool éthylique et servant aussi d'aliments pour les animaux et d'engrais). Le projet est présentement en suspens dans l'attente des résultats des mesures prises par le PNUD.

1/ PNUD, Coopération au développement, 1983-1986.

2/ A l'exclusion de l'aide budgétaire, de l'assistance technique de la France et de certains apports de pays arabes. Le PNUD reconnaît que son système d'enregistrement est incomplet et a donc estimé ces apports pour parvenir à son chiffre global d'assistance.

3/ OCDE, Coopération au développement, 1987.

La Mauritanie importe toutes les spécialités pharmaceutiques tirées de substances chimiques, encore que les médicaments traditionnels du pays s'utilisent très largement. Les projets d'installation d'une industrie pharmaceutique ont été à l'étude pendant quelque temps et pourraient bénéficier d'une assistance grâce à l'aide élargie apportée à la Confédération générale des employeurs (CGEM). La reconstitution des plantations d'acacias producteurs de gomme arabique, particulièrement éprouvées par les sécheresses des années 70 et des premières années 80, pourrait fournir la base de cette industrie.

La SAFA envisage depuis 1985 la possibilité de coopérer avec l'ONUDI, pour obtenir une assistance qui lui permettrait de rénover ses installations et d'améliorer ses systèmes de gestion. De notables possibilités d'exporter s'offriraient à une usine plus productive, d'autant que la SAFA détient déjà une position de monopole sur le marché local.

Après des entretiens prolongés avec la SMIN, en vue d'exploiter l'or contenu dans les résidus de la mine de Torco, l'ONUDI attend toujours une demande officielle d'assistance. Le projet pourrait finalement se réaliser avec des crédits privés (apportés par des actionnaires de la SAMIN).

Le Ministère de l'industrie et des mines a reconfirmé s'intéresser au projet, précisant qu'une demande officielle d'assistance complémentaire sera bientôt remise à l'ONUDI par la voie du PNUD. Des crédits bilatéraux (France) ont déjà été obtenus pour le projet. Le même ministère a reconfirmé s'intéresser à une étude de faisabilité pour exploiter les gisements de phosphate, précisant qu'une demande officielle sera bientôt présentée à l'ONUDI. Des études préliminaires de faisabilité seront nécessaires pour déterminer la viabilité d'un programme complet d'investissement. Le Programme de relèvement économique de la Mauritanie comprendra une révision du régime d'incitations et de promotion des investissements industriels. A cet effet, le Directoire de l'industrie souhaiterait bénéficier de l'expérience de l'ONUDI, en particulier celle acquise au Sénégal. Pareille assistance comprendrait la création d'un centre d'information industrielle, pour lequel l'AIDO devrait procéder aux études préliminaires en collaboration avec l'ONUDI.

ANNEXE A

TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau A-1 : Entreprises manufacturières occupant plus de 20 personnes en 1980

CITI 31	Produits alimentaires, boissons et tabacs	10
	Abattoir	1
	Préparation du poisson	6
	Boulangeries	1
	Boissons hygiéniques	1
CITI 32	Textiles, habillement et cuir	2
	Habillement	1
	Tapis	1
CITI 33	Bois et ouvrages en bois	2
	Meubles	2
CITI 34	Papier et imprimerie	2
	Imprimerie	2
CITI 35	Produits chimiques et matières plastiques	5
	Teintures	1
	Détergents et produits hygiéniques	1
	Savon	1
	Tubes en matière plastique	1
	Mousse synthétique	1
CITI 36	Produits minéraux non métalliques	1
	Carreaux en céramique	1
CITI 38	Ouvrages en métaux et machines	1
	Clous et fil de fer	1
CITI 39	Autres industries manufacturières	1
	Allumettes	1

Source : Ministère de l'industrie et des mines.

Tableau A-2 : Effectif des entreprises industrielles et artisanales en 1980

Taille (nombre d'emplois)	Nombre d'entreprises	Effectif occupé	
		Total	Moyen
1	2 699	2 699	1
2 à 5	389	973	2,5
6 à 20	57	582	10,2
Plus de 20	24	1 800	75,0
Total	3 169	6 054	1,9

Source : Ministère de l'industrie et des mines.

Tableau A-3 : Répartition géographique des entreprises industrielles par taille en 1980

Taille (nombre d'emplois)	Nombre d'entreprises			Total
	Nouakchott	Nouadhibou	Autres	
1	683	142	1 874	2 699
2 à 5	248	24	117	389
6 à 20	35	16	6	57
Plus de 20	15	7	2	24

Source : Ministère de l'industrie et des mines.

Tableau A-4 : Investissements publics prévus dans le secteur industriel par le troisième Plan de développement, 1976-1980
(Millions de \$)

<u>Projet</u>	<u>Investissement</u>
Raffinerie de cuivre	185,0
Usine de pelletisation	225,0
Raffinerie de pétrole	70,0
Filature et tissage à Rosso	30,0
Raffinerie de sucre	18,0
Haut fourneau électrique	15,0
Usine de broyage des scories	5,0
Total	548,0

Source : Banque mondiale, Islamic Republic of Mauritanie : Recent Economic Developments and External Capital Requirements, 1979, page 8.

Tableau A-5 : Répartition de la population urbaine et rurale, 1964-1987

	1964		1976		1987	
	Effectif en milliers	Pourcen- tage	Effectif en milliers	Pourcen- tage	Effectif en milliers	Pourcen- tage
Urbaine	100	8,3	308	21,7	625	34,1
Nouakchott	17	1,4	135	9,5	285	15,5
Autres villes	83	6,9	173	12,1	340	18,5
Rurale	997	83,2	1 111	78,2	1 204	65,8
Sédentaire	439	36,6	615	43,3	779	42,5
Nomade	558	46,6	496	34,9	425	23,2
Total	1 197	100,0	1 419	100,0	1 829	100,0

Source : Statistisches Bundesamt Wiesbaden, Statistik des Auslandes, Mauritanien, 1987.

ANNEXE B

**PROJETS DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ONU
ACHEVES, EN COURS OU APPROUVES**

I. Projets achevés

République islamique de MAURITANIE

(1)

depuis 1972

Service d'appui technique	Code	Cote	Titre
IO/IIS/INFR	31.3.N	DP/MAU/80/001	Création d'un centre national d'information industrielle
IO/IIS/INFR	31.3.N	TF/MAU/77/002	Creation of an industrial information service to SNIM
IO/IIS/INFR	31.3.L	DP/MAU/77/003	Establishment of a study and industrial promotion unit
IO/IIS/IMR	31.4.B	SI/MAU/79/802	Assistance à la Société Nationale de Confection (SONACO)
IO/IIS/IMR	31.4.C	TF/MAU/77/001	Seminar on the management of industrial enterprises
IO/IIS/IMR	J12206	UC/MAU/83/073	Assistance in the reorganization of the Ministry of Commerce and Industry
IO/IIS/PLAN	32.1.00	IS/MAU/71/804	Assistance to programming industrial development
IO/IIS/PLAN	31.2.A	RP/MAU/84/001	Séminaire national sur la LDIA (see RP/MAU/85/601) (IDDA)
IG/IIS/PLAN	31.2.A	RP/MAU/85/601	Séminaire national sur la DDIA Mauritania (IDDA)
IO/IIS/PLAN	31.2.D	IS/MAU/74/011	Industrial diagnosis
IO/IIS/PLAN	31.2.D	SI/MAU/74/811	Industrial diagnosis
IO/T/AGRO	30.6.01	VS/MAU/74/075	Establishment of a small-size garment pilot and demonstration plant
IO/T/AGRO	31.7.B	IS/MAU/74/006	Textile industry
IO/T/MET	31.8.A	DP/MAU/79/005	Etude sur l'exploitation industrielle des sables noirs
IO/T/MET	31.8.A	UC/MAU/78/292	Study on the industrialization of black sands (multifund to UD/MAU/78/292)
IO/T/MET	31.8.A	UD/MAU/78/292	Study on the industrialization of black sands (multifund to UC/MAU/78/292)
IO/T/MET	31.8.A	VC/MAU/77/046	Study on the industrialization of black sands
IO/T/MET	J13207	SM/MAU/80/009	Etude de faisabilité sur l'extraction de l'or et de l'argent contenus dans les résidus miniers d'Akjoujt (continued under DP/MAU/85/005)
IO/T/MET	J13207	DP/MAU/85/005	Etude de faisabilité sur l'extraction de l'or dans les résidus miniers d'Akjoujt (phase II) (continuation of SM/MAU/80/009)
IO/T/MET	00.0	IS/MAU/71/805	Iron and steel engineer
IO/T/MET	30.2.02	IS/MAU/71/806	Pre-feasibility study of copper smelting and fabrication
IO/T/MET	30.2.00	TS/MAU/74/001	Exploratory mission on evaluation of heavy mineral sands deposits

République islamique de MAURITANIE

(2)

depuis 1972

Service d'appui technique	Code	Cote	Titre
IO/T/CHEM	32.1.B	DP/MAU/80/003	Assistance au développement des industries de matériaux de construction à base de constituants minéraux
IO/T/CHEM	32.1.B	IS/MAU/75/008	Gypsum fabrication and fabrication of pre-fabricated elements made of gypsum
IO/T/CHEM	32.1.B	SI/MAU/75/808	Gypsum fabrication and fabrication of pre-fabricated elements made of gypsum
IO/T/CHEM	32.1.B	SI/MAU/79/801	Fabrication des briques en terre cuite
IO/SD/FEAS	31.6.A	DP/MAU/79/007	Etude de faisabilité de projets industriels
IO/SD/TRNG	31.5.B	RP/MAU/82/001	Evaluation of industrial projects
PPD/SPA/ECDC	30.9.2	UC/MAU/81/030	Round-table ministerial meeting of selected Arab countries for co-operation in the industrial development of Mauritania
IPCT/II	31.1.B	UC/MAU/81/074	Investment promotion tour for Mauritania
EPL/REL/GOV	70.3.2	RP/MAU/80/001	Consultation avec le Minstre de l'Industrie, de Mines et le Directeur de l'Industrie

II. Projets en cours ou approuvés

République islamique de MAURITANIE

Cote	Service d'appui technique	Code	Titre
DP/MAU/87/007*	IO/IIS/INFR	J12103	Développement du secteur privé

* Grand projet (= crédit total \$ 150 000 ou plus).

CHOIX DE REFERENCES

Banque mondiale, Islamic Republic of Mauritania Structural Adjustment Credits, No F-4550-MAU, 11 mai 1987.

Banque mondiale, Rehabilitation Study, Ministère de l'industrie (Manufacturing Sector).

Banque mondiale, Mauritania : The Guelbs Iron Ore Project, Report No 2224a-MAU, 20 juin 1979.

Banque mondiale, Mauritania : Industrial and Artisan Development Project, Report No 5359-MAU, 1er mars 1985.

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, Country and intercountry programmes and projects, Third Country Programme for Mauritania, 20 mars 1986. (2.4.2)

International Science and Technology Institute, Inc., Islamic Republic of Mauritania, Investment Climate Assessment and Private Sector Survey, Washington, août 1986. (3)

Ministère des mines et de l'industrie, Ministère de l'économie et des finances, République islamique de Mauritanie, Nouakchott, 22 janvier 1988. (Doc. 1).

Nations Unies, Public Investment Programme for Mauritania (PIP 1989-1991), 14 septembre 1988.

ONU/IDI, Etablissement d'un Centre d'information industrielle mauritanien (SI/RAB/86/801), 28 novembre 1986.

PNUD/Banque mondiale, République islamique de Mauritanie : Problèmes et choix énergétiques, Rapport No 5224-MAU, avril 1985.

Les pays suivants ont fait l'objet d'une étude publiée dans
la "Série d'études sur le développement industriel"

Indonésie	UNIDO/IS.458	1984
Kenya	UNIDO/IS.459	1984
Argentine	UNIDO/IS.460	1984
Paraguay	UNIDO/IS.461	1984
Uruguay	UNIDO/IS.462	1984
Bangladesh	UNIDO/IS.510	1985
Swaziland	UNIDO/IS.516	1985
Zambie	UNIDO/IS.520	1985
Philippines	UNIDO/IS.527	1985
Pakistan	UNIDO/IS.535	1985
Soudan	UNIDO/IS.541	1985
Malaisie	UNIDO/IS.545	1985
Inde	UNIDO/IS.547	1985
Thaïlande	UNIDO/IS.548	1985
Pérou	UNIDO/IS.552	1985
Nigéria	UNIDO/IS.557	1985
Bolivie	UNIDO/IS.564	1985
Chili	UNIDO/IS.579	1985
République populaire de Chine	UNIDO/IS.582	1985
Bahreïn	UNIDO/IS.592	1985
Sri Lanka	UNIDO/IS.613	1986
Cuba	UNIDO/IS.615	1986
Tanzanie	UNIDO/IS.628	1986
Egypte	UNIDO/IS.637	1986
Mali*	UNIDO/IS.640	1986
Zaïre*	UNIDO/IS.644	1986
Etats insulaires du Pacifique : Papaouacie-Nouvelle-Guinée, Fidji, îles Salomon, Samoa occidental, Vanuatu, Tongo, Kiribati, Etats fédérés de Micronésie et Micro Etats	UNIDO/IS.645	1986
Côte d'Ivoire*	PPD.6	1986
Arabie saoudite	PPD.7	1986
Congo*	PPD.10	1986
République centrafricaine*	PPD.11	1986
Colombie	PPD.16	1986
Ghana	PPD.18	1986
République de Corée	PPD.29	1987
Botswana	PPD.37	1987

Région des Caraïbes :	PPD.51	1987
Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Guyane, Barbade, Antilles néerlandaises, Bahamas, Belize, Bermudes, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Grenade, Antigua-et-Barbuda, Dominique, Saint-Christophe- et-Nevis, îles Caïmanes, îles Vierges britanniques, Montserrat, îles Turques et Caïques et Anguilla		
Malawi	PPD.58	1987
Indonésie : "Changing Industrial Priorities"	PPD.60	1987
Zimbabwe	PPD.63	1987
Birmanie : "Transition to agro-based industrial economy"	PPD.65	1987
Jordanie : "Stimulating manufac- turing employment and exports"	PPD.67	1987
Libéria : "Resource-based industrialization and rehabilitation"	PPD.74	1988
Qatar : "Towards industrial diversification of an oil-based economy"	PPD.75	1988
Népal : "Industrialization, international linkages and basic needs"	PPD.79	1988
Kenya : "Sustaining industrial growth through restructuring and integration"	PPD.85	1988
Angola : "Stimulating industrial recovery"	PPD/R.15**	1988
Somalie : "Industrial revitali- zation through privatization"	PPD.91	1988

Philippines :	"Sustaining industrial recovery through privatization and foreign investment"	PPD.92/Rev.1	1988
Nigéria :	"Industrial restructuring through policy reform"	PPD.100	1988
Djibouti :	"Economic diversification through industrialization"	PPD.111	1989

* Existe aussi en français.

** Distribution restreinte.